

Université de Montréal

***De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ***  
**Les « Barbares de Nouvelle-France », texte anonyme (1616) édité**  
**par Joseph de Jouvency (1710)**

par  
Fannie Dionne

Département de Littératures de langue française  
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès Arts (M.A.) en littérature

Juin 2012

© Fannie Dionne, 2012

Université de Montréal  
Faculté des arts et sciences

Ce mémoire intitulé :

***De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ***  
**Les « Barbares de Nouvelle-France », texte anonyme (1616) édité**  
**par Joseph de Jouvency (1710)**

Présenté par :

Fannie Dionne

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Guy Laflèche, président-rapporteur  
Jean-François Cottier, directeur  
Dominique Deslandres, membre du jury

## Résumé

Le *De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ* a toujours été présenté comme un texte rédigé par le jésuite Joseph de Jouvency. Pourtant, une étude plus approfondie montre que certains éléments ne peuvent provenir ni d'un religieux, ni du XVIII<sup>e</sup> siècle. On aurait plutôt à faire avec un auteur laïc du début du XVII<sup>e</sup> siècle, qui a des informations de première main, puisqu'il est lui-même à Québec. Ce qui en fait un document précieux et un témoin privilégié de l'histoire du début de la Nouvelle-France, bien que traduit et retravaillé par des Jésuites. Jouvency, en l'insérant dans les *Historiæ Societatis Jesu*, l'a en effet censuré et a ajouté quelques passages au texte original. Quelle est l'opinion du véritable auteur, ce Français vivant à Québec, sur les « Barbares de Nouvelle-France » qu'il rencontre? Une étude du texte montre qu'il dépeint à la fois les bonnes et les mauvaises coutumes des tribus autochtones, nous renseignant ainsi sur l'état des indigènes peu après l'arrivée des premiers véritables colons de la Nouvelle-France. Une traduction française accompagne l'analyse du texte.

**Mots-clés :** *De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ*, XVII<sup>e</sup> siècle, traduction, jésuite, Amérindiens, Sauvages.

## Abstract

*De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ* is study as if it has been written by Jesuit Father Joseph de Jouvency. That being said, a more thorough research seems to indicate that this text could not originate from such a pious man, nor someone that lived during the eighteenth century. Indeed, it would be more likely that a French Canadian, laic and living in Québec city around the seventeenth century (and therefore holding first-hand information), is the real author behind the text. This revelation makes the document quite rare, despite the Jesuit's adaptation both in language and content. Since Father Jouvency chose what would be cut and what would be added to the original text when he inserted it in the *Historiæ Societatis Jesu*, the question remains: What was the real opinion of the French Canadian author about these "Savages" that he met ? Our study shows that he did not refrain from describing the tribals customs, no matter how nice or how ugly they could be. This perspective truly provides useful knowledge on the natives Americans that inhabited New France just after the arrival of our ancestors. A French translation of the latin text also accompanies our analysis.

**Mots-clés :** *De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ*, seventeenth century, translation, Jesuit, Native Americans, Savages.

## Table des matières

Abréviations .....	iv
Remerciements.....	v
Introduction générale .....	1
Introduction littéraire et historique.....	6
Contexte historique : début du XVII <sup>e</sup> siècle.....	6
État de la question .....	10
Le <i>De regione</i> .....	11
Éditions .....	11
Langue latine .....	15
Auteur du texte.....	16
Rôle de Jouvency .....	19
Portrait d'un latiniste.....	19
Les <i>Historiæ Societatis Jesu</i> .....	21
Traduction et commentaire .....	24
Notes préliminaires .....	24
Table des matières du <i>De regione</i> .....	24
Traduction .....	24
L'Autre et le Même .....	67
Les Amérindiens .....	67
Barbares et Sauvages .....	67
Les mauvaises habitudes des Amérindiens.....	73
Qualités des Amérindiens .....	82
Les Européens.....	86
Conclusion .....	91
Bibliographie .....	94
Corpus .....	94
Sources.....	94
Sources éditées .....	95
Études.....	96

## **Abréviations**

*De regione* : *De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ*

*Historiæ Societatis Jesu* : *Historiæ Societatis Jesu. Pars quinta. Tomus posterior, Ab anno Christi MDXCI ad MDCXVI*

*Relations* : *Relations des Jésuites*

Les abréviations des textes antiques sont celles du *Grand Gaffiot*.

## Remerciements

À Jean-François Cottier qui m'a gardée comme étudiante même à distance et m'a permis de me rendre jusqu'ici. Merci.

À Guy Laflèche pour son aide précieuse et sa nouvelle vision des choses.

Aux professeurs qui m'ont enseigné pour la rigueur de leur formation et leur passion pour leur matière. Avec eux, étudier fut un plaisir.

À Amélie Hamel pour ses réponses à mes multiples questions, pour ses corrections et commentaires toujours pertinents et très appréciés.

À mes amis et mon conjoint pour leur support, leurs idées, et le travail en équipe. Cette maîtrise n'a pas été un travail solitaire, mais l'occasion de rencontres, de discussions et de découvertes.

Enfin, à ma mère, pour avoir lu et relu tous mes travaux depuis si longtemps et à mon père pour ses conseils judicieux.

Ce projet a été financé par le CRSH et le FQRSC.

## Introduction générale

Quand Christophe Colomb a « découvert » l'Amérique en 1492 en arrivant dans les îles des Caraïbes, la première réaction en Espagne n'a pas été de savoir qui y habitait, mais quelles richesses on pouvait tirer du pays<sup>1</sup>. L'or tant recherché devait permettre à l'État de financer l'expansion de la chrétienté, par exemple avec un projet de croisade pour reprendre Jérusalem, mais aussi permettre aux hommes d'acquérir un prestige social, et, qui sait, un titre de noblesse<sup>2</sup>. Les recherches de ressources naturelles allaient évidemment de pair avec une découverte des terres. Ayant en tête la géographie imaginaire du Moyen Âge, les premiers conquistadores cherchaient des lieux précis (le paradis terrestre, le royaume des Amazones) ou des peuples monstrueux, comme les cynocéphales<sup>3</sup>. « Comme l'a suggéré Claude Lévi-Strauss, les Espagnols ont quitté leurs terres moins pour acquérir des connaissances inédites que pour confirmer leurs vieilles croyances; et ils ont projeté sur le Nouveau Monde la réalité et les traditions de l'Ancien<sup>4</sup>. » Les « Indiens » de chair et d'os ont tout de même suscité curiosité et surprise, autant chez les rédacteurs des récits de voyage que chez leurs lecteurs. Face à des gens nus, sans langage compréhensible pour les Européens, cannibales, polygames bref, loin de la « civilisation », les réactions furent diverses. Colomb a conclu avec étonnement que ces étrangers étaient des hommes, ce qui n'a pas empêché les habitants d'Amérique d'être classés parmi les « Sauvages », permettant

---

<sup>1</sup> Olive Patricia Dickason, *Le mythe du sauvage*, trad. de l'anglais par J. Des Chênes, Sillery-Québec, Septentrion, 1993, p. 22.

<sup>2</sup> Jérôme Baschet, *La civilisation féodale : de l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 2006, p.22.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 21.



ainsi de créer une idéologie réductrice qui aidera à rendre possible la colonisation du Nouveau Monde<sup>5</sup>.

À la suite de l'Espagne, d'autres pays se sont lancés à la conquête de nouveaux territoires. La France, qui n'était pas une puissance maritime au XVI<sup>e</sup> siècle, arriva tard dans la rivalité internationale entre l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre<sup>6</sup>. En 1524, Giovanni da Verrazano prit la tête d'une flotte préparée par des banquiers italiens de Lyon et soutenue par François I<sup>er</sup>. Il se rendit jusqu'en Amérique du Nord, qu'il nomma Nouvelle-France, et longea les côtes de l'actuelle Caroline du Nord jusqu'au Labrador, sans pénétrer plus en avant dans les terres<sup>7</sup>. Dix ans plus tard, en 1534, François I<sup>er</sup> se préoccupa à nouveau de l'Atlantique et confia une mission d'exploration à Jacques Cartier : ce dernier devait découvrir de l'or et une route vers l'Asie<sup>8</sup>. Il fut le premier Européen connu à explorer systématiquement le fleuve Saint-Laurent et à établir des relations avec les Amérindiens qui y vivaient<sup>9</sup>. Il érigea aussi une croix par laquelle la France entra en possession du territoire. Grâce à ce premier voyage de Cartier et aux deux suivants, le roi de France possédait finalement un territoire outremer avec les « Sauvages » qui y habitaient. Une première tentative de colonisation, dirigée par Roberval, échoua rapidement (en 1543), à cause entre autres du climat et du manque de richesses<sup>10</sup>. Pêche et commerce continuèrent néanmoins dans les terres neuves, mais la véritable colonisation de la Nouvelle-France ne débuta, avec difficulté, qu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Au début, des compagnies étaient chargées

---

<sup>5</sup> Tzvetan Todorov, *La conquête de l'Amérique : la question de l'autre*, Paris, Éditions du Seuil, 1982, p. 41. Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 12.

<sup>6</sup> Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 2001, p. 16.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 16-18.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p.32.; Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2008, p. 44.

du développement et de la colonisation du territoire, en échange du monopole commercial<sup>11</sup>. Mais puisque les marchands n'avaient aucun intérêt à peupler le territoire, ils n'honoraient pas leur engagement en matière de colonisation<sup>12</sup>. C'est pourquoi, en 1627, le pouvoir politique créa la Compagnie des Cent-Associés. Contre de grands avantages économiques, cette dernière devait établir 4000 personnes de religion catholique dans les quinze années suivantes, et les entretenir pendant trois ans. La Compagnie avait aussi pour but d'œuvrer à la conversion des Indiens<sup>13</sup>. Successivement ou simultanément, des missionnaires récollets, jésuites ou encore sulpiciens travaillèrent donc au salut des autochtones.

En 1710, le jésuite Joseph de Jouvency publia la cinquième partie des *Historiæ Societatis Jesu*, gros volume in-folio reprenant les faits importants qui se sont produits dans la Compagnie de 1591 à 1616. Là se retrouve *De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ*, texte de quatre pages décrivant la Nouvelle-France et les « Sauvages » canadiens. Est-ce le récit d'un missionnaire jésuite repris par Jouvency? Il semble que non. En effet, certains indices indiquent plutôt un auteur laïc, de Nouvelle-France, écrivant au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre de ce mémoire, nous proposons une nouvelle analyse du *De regione* afin de déterminer l'auteur de la première version de ce texte et la raison de sa présence dans les archives jésuites. Nous nous attachons ensuite à la manière dont l'auteur dépeint les Canadiens et les Européens vivant en Nouvelle-France.

Nous commençons par une introduction générale sur le contexte historique de la Nouvelle-France du début du XVII<sup>e</sup> siècle, aux balbutiements des découvertes et de la

---

<sup>11</sup> Gilles Havard et Cécile Vidal, *op. cit.*, p. 69.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 87.

colonisation. Puis nous analysons le passage du texte du français au latin, de Québec à Rome, d'un auteur laïc à un compilateur jésuite. Pour ce faire, nous présentons les différentes éditions du texte, et nous décrivons au mieux l'auteur selon le contexte historique et ce qu'on peut tirer des informations présentes dans le *De regione*. Ensuite, nous regardons le rôle et les motivations de Jouvençy, qui a repris le texte environ un siècle après sa rédaction. L'hypothèse d'un auteur laïc n'aurait jamais été posée ici sans le concours précieux de G. Laflèche.

Le *De regione* n'ayant pas fait l'objet d'une traduction française, nous nous sommes attelée à ce travail dans le deuxième chapitre, passage obligé avant de commencer l'étude du texte. L'édition latine que nous avons utilisée, confrontée aux *Historiæ Societatis Jesu*, est celle de R. G. Thwaites, dans *The Jesuite Relations and Allied Documents*. La traduction fut un travail délicat : comment bien rendre le texte en français tout en ne prenant pas trop de libertés? Nous avons retravaillé les latinismes tout en ne nous éloignant pas trop du texte original. Tout chercheur voulant un détail précis du *De regione* voudra se référer au texte original plutôt qu'à la traduction, qui ne rend pas toujours les subtilités du latin. Ce chapitre donne en deux colonnes le texte latin et sa traduction, que quelques commentaires généraux au sujet de la langue ou de faits historiques viennent compléter.

Dans le troisième chapitre, nous mettons en relief les points négatifs et positifs que l'auteur attribue aux Amérindiens. Nous nous penchons d'abord sur la signification des termes « Sauvages » et « Barbares » employés par les auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle. Il devient ainsi plus facile de comprendre où l'auteur place les Canadiens dans le large spectre allant de l'Homme sauvage au Bon sauvage et comment il interprète les coutumes amérindiennes

par rapport à son éducation européenne et catholique. Afin de donner un contrepoids au jugement sur les Amérindiens, nous avons aussi réalisé une brève analyse de la perception qu'a l'auteur des Européens, à partir des quelques apparitions de ces derniers dans le texte. Malgré de nombreux éléments inconnus, puisqu'il est impossible de connaître exactement l'auteur du texte et sa forme originale, on peut déduire plusieurs informations intéressantes sur le *De regione*.

Les traductions et les soulignements qui se trouvent dans le corps du texte ont été faits par l'auteure de ce mémoire.

## Introduction littéraire et historique

### Contexte historique : début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, aucun Européen n'habite en Nouvelle-France. Si dès le XVI<sup>e</sup> siècle des Français pêchent et traitent sur la côte de la Nouvelle-Écosse, puis à l'intérieur du Golfe jusqu'à Tadoussac, ils ne s'installent pas depuis l'essai raté de Roberval (1543). Une tentative de colonisation est faite en 1598 par le marquis de La Roche, qui débarque sur l'île de Sable 40 colons. Cependant, cette tentative se conclut par un nouvel échec et les survivants sont rapatriés en 1603. Pierre Chauvin hiverne à son tour en 1600-1601 à Tadoussac : un désastre<sup>15</sup>. En 1603, le roi Henri IV donne le monopole de la traite au sieur Pierre Du Gua de Monts sur un large territoire, mais non pas sur toute la Nouvelle-France. En échange, de Monts devait transporter 60 personnes en Acadie<sup>16</sup>. Son équipage et lui-même embarquent en mars 1604 et ils s'installent après bien des recherches à l'île Sainte-Croix, où plusieurs hivernent (entre autres de Monts et Champlain) tandis que les autres passagers retournent en France (dont le baron de Poutrincourt). L'hiver est rude et le fort de l'île est abandonné au printemps suivant, quand les navires reviennent de France<sup>17</sup>. La première installation permanente est finalement construite en 1605 à Port-Royal<sup>18</sup>. En 1606, de Monts, revenu en France à l'automne 1605, donne le titre de lieutenant à Poutrincourt qui

---

<sup>14</sup> Cette partie ne fait qu'un survol de l'histoire de la Nouvelle-France entre 1600 et 1616, dates entre lesquelles le texte étudié aurait probablement été écrit. Nous renvoyons à *l'Histoire de la Nouvelle-France* de Marcel Trudel pour une description détaillée.

<sup>15</sup> Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France, vol.2, Le comptoir (1604-1627)*, Montréal, Fides, 1963, p. 3.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 9-15.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 35-44.

<sup>18</sup> Denys Delâge, *Le pays renversé Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est 1600-1664*, Montréal, Boréal express, 1991, p. 43.

retourne en Nouvelle-France accompagné entre autres de Marc Lescarbot, auteur de *l'Histoire de la Nouvelle-France* (1609). Port-Royal a été habité jusqu'à l'été 1607, année où le monopole du sieur de Monts est révoqué avant son terme<sup>19</sup>. En trois ans, les Français ont amélioré considérablement leur connaissance du territoire et ont établi des liens avec certains chefs amérindiens<sup>20</sup>. En 1608, de Monts reçoit pour une dernière année le monopole en Nouvelle-France. Il laisse à Poutrincourt le soin d'exploiter sa concession en Acadie (ce qu'il fera en 1610) et va plutôt s'établir à Québec. Ainsi commence la véritable colonisation. En 1608, seulement 28 Européens vivent à Québec<sup>21</sup>. En plus de 24 Français, ouvriers et matelots, on retrouve Champlain, le chirurgien Bonnerme, Étienne Brûlé et le serrurier Natel<sup>22</sup>. Après l'hiver, en 1609, il ne restait que 8 survivants. En 1610-1611, 17 hommes hivernent<sup>23</sup>, mais malgré le peu de colons, l'Habitation tient bon. Ainsi, peu d'hommes ont vécu en Nouvelle-France, et encore moins à Québec, pendant le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle.

Des personnages qui font la traversée, il faut évidemment retenir, entre autres, la figure de Samuel Champlain, qui a effectué plusieurs voyages en Nouvelle-France, dont une première fois en 1603 en compagnie de François Gravé Du Pont, sur l'invitation du gouverneur Aymar de Chaste<sup>24</sup>. Il n'est alors qu'observateur. Il rembarque en 1604, invité par le sieur de Monts; toujours sans poste officiel, mais officieusement géographe. Champlain hiverne de 1604 à 1607 et alterne par la suite voyages en France et exploration de la

---

<sup>19</sup> Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 65.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>21</sup> Denys Delâge, *op. cit.*, p. 248.

<sup>22</sup> Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 159.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>24</sup> Christian Morissonneau, *Le rêve américain de Champlain*, Montréal, Hurtubise, 2009, p. 63.

Nouvelle-France. En 1608, il est promu lieutenant du sieur de Monts. En 1612, il devient lieutenant du comte de Soissons, à qui de Monts avait abandonné sa charge, puis tout de suite lieutenant du prince de Condé, après la mort du comte de Soissons<sup>25</sup>. Champlain a laissé plusieurs récits et cartes détaillées décrivant ses voyages notamment, pour la période qui nous intéresse, en 1603, 1613 et 1619<sup>26</sup>.

Les laïcs n'ont pas été les seuls à faire le voyage vers la Nouvelle-France. Lors de la traversée de 1604, Champlain et ses compagnons étaient accompagnés par des religieux, mais ces derniers n'avaient pas de vocation missionnaire et ils ne faisaient le service qu'aux passagers<sup>27</sup>. En 1608, aucun religieux n'accompagne les Français à Québec. Deux ans plus tard, un prêtre séculier, Jessé Flesché, s'installe en Acadie et baptise le chef amérindien Membertou avec environ 80 autres « Sauvages ». Il repart après un an<sup>28</sup>, remplacé par les jésuites Pierre Biard et Ennemond Massé en 1611, rejoints en 1613 par le P. Quentin et le F. Du Thet<sup>29</sup>. Tous sont chassés par les Anglais cette même année, sauf le F. Du Thet, décédé. Si les Jésuites ont été les religieux les plus nombreux en Nouvelle-France, d'autres congrégations, comme les Récollets, ont aussi envoyé des missionnaires. Les PP. Jamet, Dolbeau et Le Caron, tous prêtres, ainsi que le frère Duplessis, sont arrivés en Nouvelle-France avec l'approbation de Champlain en 1615 et se sont installés à Québec, donc bien

---

<sup>25</sup> Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 187.

<sup>26</sup> Ces trois livres sont édités en français moderne par Mathieu d'Avignon, édition sur laquelle nous nous baserons dans ce mémoire. Nous ne ferons que relever certains éléments que décrit Champlain, sans en faire une analyse littéraire, c'est pourquoi nous ne nous sommes pas référée aux textes originaux. Voir : Samuel de Champlain, *Premiers récits de voyage en Nouvelle-France 1603-1619*, M. d'Avignon (éd.), Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

<sup>27</sup> Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 25.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 123.

avant les Jésuites<sup>30</sup>. Champlain, après son conformisme théorique et son indifférence réelle en matière d'évangélisation lors de ses premières années en Nouvelle-France, se présente en 1615 comme un champion de l'évangélisation des Amérindiens, d'où l'invitation faite aux Récollets<sup>31</sup>. Ces derniers n'ont pas perdu de temps à leur arrivée au Canada. Le P. Le Caron part dès sa première année en Nouvelle-France hiverner avec les Hurons alors que le P. Dolbeau va évangéliser les Montagnais<sup>32</sup>. Les résultats de ces premières expériences furent mis en commun en 1616 à Québec, dans une conférence des Récollets avec Champlain<sup>33</sup>. Les pères Jamet et Le Caron repassent en France la même année avec Champlain. Parmi leurs confrères qui se rendent en Nouvelle-France jusqu'en 1624, mentionnons Gabriel Sagard, auteur du *Grand voyage au pays des Hurons* (1632). Toutefois, malgré leur volonté, les Récollets sont en nombre insuffisant pour leur mission et ils manquent de moyens matériels<sup>34</sup>. Probablement contre l'avis des Récollets, les Jésuites arrivent pour la première fois à Québec en 1625 pour aider à l'évangélisation<sup>35</sup>. Parmi eux se trouve Énemond Massé avec Charles Lalemant, Jean de Brébeuf et deux frères<sup>36</sup>. Les deux ordres cohabiteront jusqu'en 1629, date où les frères Kirke prennent Québec. Les Jésuites reviendront continuer, seuls, leur apostolat en 1632, les Récollets ayant été pris au dépourvu.

---

<sup>30</sup> Odoric Jouve, *Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France, 1615-1645—1670-1849*, Montréal, Bellarmin, 1996, p. XXI.

<sup>31</sup> Dominique Deslandres, *Croire et faire croire : les missions françaises au XVIIe siècle (1600-1650)*, Paris, Fayard, 2003, p. 234-235.

<sup>32</sup> Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 214.

<sup>33</sup> Lucien Campeau, *Établissement à Québec (1616-1634)*, Rome - Québec, Monumenta Hist. Soc. Jesu - Presses de l'Université Laval, 1979, p. 48\*.

<sup>34</sup> Dominique Deslandres, *op. cit.*, p. 263.

<sup>35</sup> Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 50\*.

<sup>36</sup> Michel Thériault, "Jésuites", *Historica-Dominion*, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/jesuites>.



## État de la question

Le *De regione* a été fort peu étudié. Il a servi de source<sup>37</sup>, mais n'a presque pas été analysé en tant que document important. Trois personnes seulement ont, à notre connaissance, traité de ce texte : H. J. Westra et ses collègues, J.-F. Cottier et M. N. Contreras<sup>38</sup>.

Tous trois présentent Joseph de Jouvency comme l'auteur, et non l'éditeur, du *De regione*. La confusion est facilement explicable : tant dans l'édition d'O'Callaghan (1871) que dans celle de Thwaites (1896), le nom sur la page de titre est celui de Jouvency. H. J. Westra a aussi écrit que le texte original avait été imprimé deux fois en 1710, soit dans les *Historiæ Societatis Jesu* et en tiré-à-part. Une recherche dans les bibliothèques du Canada et d'ailleurs montre qu'aucune édition à part n'existe, mais que beaucoup de bibliothèques (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, etc.) inscrivent à leur catalogue l'édition de 1871 comme étant de 1710. J.-F. Cottier a repris de bonne foi les informations données par H. J. Westra pour son « État de la question » sur le latin en Nouvelle-France.

Nous avançons, au contraire de ces chercheurs, l'hypothèse que l'auteur n'est pas Jouvency et que le texte a été rédigé au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Cela change totalement la manière d'étudier le *De regione*. En effet, on ne peut plus parler des *Relations* comme des

---

<sup>37</sup> Par exemple par John Hopkins Kennedy, *Jesuit and Savage in New France*, Hamden, Archon Books, 1971.

<sup>38</sup> Haijo Jan Westra, Milo Nikolic et Alison Mercer, «The Sources of the Earliest Latin Descriptions of Canada and First Nations by the Jesuits », dans *Fons Luminis*, 1, 2009; Jean-François Cottier, «Écrits latins en Nouvelle-France (1608-1763) : un premier état de la question », dans *Tangence*, 92, hiver 2010; Mariano Nava Contreras, «El De regione et moribus canadiensium del Padre Jouvency y los Escritos de la Nueva Francia», dans *Praesentia*, 12, 2011, <http://erevistas.saber.ula.ve/index.php/praesentia/article/view/3409>.

sources du texte, ni faire une analyse sur ses références classiques, puisque l'auteur n'est manifestement pas un érudit jésuite. On peut même douter que le *De regione* décrive les missionnaires envoyés par la Compagnie de Jésus. Enfin, on ne peut plus replacer le texte dans le contexte historique de l'Europe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : il faut plutôt remonter un siècle auparavant, à Québec. Nous allons maintenant développer notre hypothèse.

## **Le *De regione***

### **Éditions**

Selon toutes vraisemblances, le *De regione* aurait été écrit en Nouvelle-France, en français, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. D'une manière ou d'une autre, il s'est retrouvé à Rome peu de temps après. Jouvency, pour rédiger les *Historiæ Societatis Jesu*, a en effet repris les documents envoyés au général de Rome de 1591 à 1616. Pourquoi un petit texte laïc s'est-il retrouvé entre les mains des Jésuites romains? En 1616, les membres de la Compagnie de Jésus connaissaient l'Acadie et les Amérindiens de cette région, puisque le P. Biard avait rédigé quelques lettres à ce sujet lors de son séjour en Nouvelle-France, de 1611 à 1613. Toutefois, ils ne connaissaient pas la région de Québec, car ce sont les Récollets qui y travaillaient. Le *De regione* contient une bonne description de la vallée du Saint-Laurent et des « Sauvages » qui y habitent à cette époque, détails qui ont leur importance si les Jésuites veulent exercer leur apostolat dans cette région qui leur est inconnue. Or, « tous les agents convertisseurs suivent la pratique si bien recommandée par François Xavier, le grand modèle missionnaire, de "s'enquérir dextrement des moeurs", des "vices et vertus" majoritaires du pays à convertir<sup>39</sup>. » Les Jésuites avaient été chassés d'Acadie en 1613, mais n'avaient pas perdu de vue la mission de la Nouvelle-France. Il est difficile de savoir

---

<sup>39</sup> Dominique Deslandres, *op. cit.*, p. 307.

comment ces derniers ont pu être invités à Québec en 1625<sup>40</sup>. C'est justement le *De regione* qui, passant de Québec à Paris et de Paris à Rome, montre que les Jésuites planifiaient leur retour dès 1615 ou 1616 : voulant mieux connaître le terrain de Québec, ils ont retenu un texte leur en donnant une idée à la fois précise et générale. Ils auraient pu utiliser le récit de Champlain publié en 1613, qui relate ses aventures jusqu'en 1611. Toutefois, le *De regione* est plus récent et il a été écrit alors que les Récollets étaient arrivés à Québec. Dès lors, il devenait particulièrement intéressant. Il a ainsi pu être envoyé en France à un destinataire inconnu, mais non religieux, par son auteur et repris là-bas par un Jésuite qui l'a traduit en latin et envoyé à Rome. Toutefois, faute de preuves, cette dernière hypothèse ne peut être étayée.

Quoi qu'il en soit, après près d'un siècle d'oubli dans les archives de la Compagnie, Joseph de Jouvençy exhume le *De regione* au début du XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'insérer dans ses annales, destinées aux membres de la Compagnie de Jésus. On le retrouve aux pages 344 à 347 des *Historiæ Societatis Jesu. Pars quinta. Tomus posterior, Ab anno Christi MDXCI ad MDCXVI*, imprimé en 1710 à Rome par G. Plachi<sup>41</sup>.

Malheureusement pour son auteur, les *Historiæ Societatis Jesu* ont été interdites en France par décret du Parlement le 22 février et le 24 mars 1715 à cause de passages opposés à l'absolutisme royal des Bourbons renfermant « des maximes pernicieuses et contraires au droit des Souverains<sup>42</sup>. »

---

<sup>40</sup> Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 334-335.

<sup>41</sup> Voici la courte description du livre selon le catalogue de la bibliothèque de l'Universidad de Salamanca : in-folio, [8], 974, [2] p.

<sup>42</sup> Carlos Sommervogel, Augustin de Backer, Auguste Carayon et Pierre Bliard, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus : nouvelle édition*, Bruxelles, Paris, Oscar Schepens, Alphonse Picard, 1893,

«In 1710 Joseph de Jouvancy (Juvencius), one of France's most distinguished pedagogues, published the fifth volume of his *History of the Society of Jesus*, in which he narrated the story of the Society's expulsion from France in 1594 and the condemnation by Parlement of Bellarmine, Suarez, and Santarelli. His presentation tipped the scales on the side of the Society and against the Parlement<sup>43</sup>. »

Jouvancy n'a pas été soutenu par son Ordre. Deux ans avant l'interdiction de son livre, en mars 1713, devant le Parlement, plusieurs Jésuites de Paris, dont le Provincial de France, ont déploré son erreur (soit d'avoir manifesté de la sympathie pour des théologiens condamnés par décrets du Parlement en l'an 1610 et après) en s'en dissociant totalement<sup>44</sup>. Les *Historiæ Societatis Jesu* furent ensuite mises à l'Index le 29 juillet 1722 à cause de quelques pages contraires au décret papal *De ritibus Sinensibus*<sup>45</sup>. L'ouvrage aurait été permis une fois enlevés les passages qui se référaient aux rites chinois, mais de telles corrections étaient rarement réalisées, et le livre de Jouvancy est resté à l'Index jusqu'en 1900<sup>46</sup>. Les passages controversés des *Historiæ Societatis Jesu* lui ont valu des critiques acerbes, tant du côté laïc que religieux. Ainsi, des livres comme le *Recueil de pièces touchant l'histoire de la compagnie de Jésus, composée par le P. Joseph Jouvenci* ou encore

---

col. 853.

<sup>43</sup> William V. Bangert, *A History of the Society of Jesus*, St. Louis, Institute of Jesuit Sources, 1972, p. 302.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>45</sup> Même si tous les documents édités dans ce volume des *Historiæ Societatis Jesu* étaient bien antérieurs au jugement rendu sur la querelle des rites chinois. Voir: K. Hoeber, "Joseph de Jouvancy", Robert Appleton Company, <http://www.newadvent.org/cathen/08527b.htm>.

La querelle des rites chinois avait pour enjeu les pratiques religieuses des Chinois convertis. Les Jésuites, plus souples que les autres ordres religieux, ne considéraient pas comme une hérésie, mais plutôt comme un rite social que les Chinois rendent hommage aux morts par des offrandes. Mais Franciscains et Dominicains n'étaient pas de cet avis. La papauté hésita longtemps avant de trancher, contre les Jésuites, en 1715.

<sup>46</sup> Jesús Martínez de Bujanda et Marcella Richter, *Index librorum prohibitorum : 1600-1966*, Montréal, Médiaspaul, 2002, p. 475.

*Examen des faussetez sur les cultes chinois avancées par le P. Joseph Jouvenci* ne prennent pas de gants blanc pour critiquer non seulement l'auteur, mais aussi son Ordre<sup>47</sup>.

Ce n'est que plus d'un siècle plus tard que *De Regione* a connu une nouvelle édition, sans le reste des *Historiæ Societatis Jesu*<sup>48</sup>, dans une brochure faite par Edmund Bailey O'Callagan à Albany en 1871, chez Joel Munsell<sup>49</sup>. O'Callagan a ajouté une table des matières et un index détaillé. Le texte sera ensuite repris quelques années plus tard dans une édition scientifique, accompagné d'une traduction anglaise, dans le premier volume de *The Jesuit Relations and Allied Documents* de Reuben Gold Thwaites, publié en 1897 à Cleveland<sup>50</sup>. Cet éditeur utilise la table des matières, la division des chapitres et l'index de l'édition de 1871. Il reprend également la pagination non seulement des *Historiæ Societatis Jesu*, mais aussi celle d'O'Callagan. L'édition de de R. G. Thwaites a été confrontée à l'original de 1710, ne contient pas de coquilles<sup>51</sup> et reproduit la graphie et l'accentuation des caractères du livre de Jouvency.

S'il n'est pas compris dans les *Monumenta Novæ Franciæ* (1967-2003) de Lucien Campeau, volumes reprenant des documents relatifs à la découverte, l'exploration et l'établissement des Européens en Nouvelle-France, le *De Regione* continue de connaître des

---

<sup>47</sup> Tomaso-Maria Minorelli, *Examen des faussetez sur les cultes chinois avancées par le P. Joseph Jouvenci*, dans *l'Histoire de la Société de Jésus*, [s. l.], [s. n.], 1714.; Nicolas Petitpied, *Recueil de pièces touchant l'histoire de la compagnie de Jésus, composée par le P. Joseph Jouvenci et supprimée par arrêt du Parlement de Paris le 24 mars 1713.*, Liège, [s. n.], 1713.

<sup>48</sup> Par exemple, le texte décrivant la Cochinchine et ses habitants (*De regione incolisque Cocincinæ*), qui suivait le *De Regione* dans les *Historiæ Societatis Jesu*, n'a pas connu de publication ultérieure.

<sup>49</sup> Joel Munsellius en latin. L'édition a été tirée à vingt-cinq exemplaires, comme l'indique la page avant la table des matières : « Editio viginti quinque exemplaria ».

<sup>50</sup> Dans le premier volume, aux pages [239]-297.

<sup>51</sup> Par exemple à la page 46 de l'édition d'O'Callaghan où le typographe a mis « intersciendum » et non « interficiendum », confondant « f » et « s » long (Ĵ), faute classique en édition des textes anciens.

reproductions aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Le Canadian Institute for Historical Microreproductions, à Ottawa, a conservé sur microfilm le texte de Jouvency en 1981. Enfin, le volume original des *Historiæ Societatis Jesu* est reproduit photographiquement, doublé d'une saisie du texte en format html par Reinhard Gruhl (en cours de correction) à la CAMENA (Corpus Automatum Mannhemiense neolatinitatis auctorum) de l'Université Mannheim<sup>52</sup>.

## Langue latine

Le *De regione* original aurait été écrit en français par un laïc ayant été en Nouvelle-France. Ce n'est que par la suite, pour être envoyé à Rome, qu'un Jésuite l'a traduit en latin. De quelle manière cette langue est-elle employée pour décrire une réalité étrangère aux auteurs antiques<sup>53</sup>? Contrairement à d'autres Jésuites qui insèrent dans leurs récits des mots amérindiens en italique, le traducteur du *De regione* ou Jouvency n'emploie que le mot « Manitou » qui ne soit pas latinisé. Ce pourrait être une manière de repousser textuellement ce faux dieu. Plusieurs néologismes sont utilisés tels *causarus* (nom d'un poisson indigène), *procella* (porcelaine), ainsi que les noms de différentes tribus de Nouvelle-France (*Hurones*, *Iroquæorum*). Pour le mot « fusil », une longue périphrase (*gravidas nitrato pulvere fistulas*) est utilisée afin de décrire l'objet qui n'existait évidemment pas en latin classique.

---

<sup>52</sup> CAMENA, "Historiæ Societatis Jesu",  
[http://www.uni-mannheim.de/mateo/camenahist/autoren/hsj\\_hist.html](http://www.uni-mannheim.de/mateo/camenahist/autoren/hsj_hist.html).

<sup>53</sup> Pour un exemple d'utilisation détaillée du latin appliqué au Nouveau Monde, voir : Geneviève Demerson, « Langue ancienne et nouveau monde », dans E. Bury (dir.), *Tous vos gens a latin : le latin, langue savante, langue mondaine (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz, 2005.

## Auteur du texte

L'auteur du *De regione* est inconnu, mais il est possible de le caractériser. C'est un Français catholique qui a reçu une certaine éducation, puisqu'il sait écrire<sup>54</sup>. Que faisait-il en Nouvelle-France? Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, peu de Français faisaient le voyage. On retrouvait des marins, des marchands, des interprètes, des administrateurs et peu de religieux. L'auteur n'était pas un militaire : sa description d'une bataille rangée entre Montagnais et Iroquois ne correspond pas aux guérillas et aux embuscades qui caractérisaient les guerres amérindiennes. Il n'est pas non plus marchand. On le verra, l'auteur n'est pas tendre envers les commerçants, qualifiés de cupides, pour qui tous les moyens sont bons pour s'enrichir. L'auteur pourrait être un « bon » marchand, mais il semble que l'hypothèse la plus plausible serait qu'il soit un administrateur. La colonie était administrée par la Compagnie de Canada et sous le monopole du prince de Condé, alors que Champlain est lieutenant-général<sup>55</sup>.

*De regione* n'a pas été écrit par un religieux. En effet, il ne présente pas les deux objectifs de l'apostolat missionnaire que l'on peut retrouver dans les textes jésuites : convertir les Amérindiens et édifier les lecteurs. Mais surtout, l'auteur critique les Pères au moins une fois dans son texte quand il dit que les Amérindiens, calmes, « étaient fortement surpris au début, ils croyaient que ces derniers déliraient, eux qui se démenaient avec autant d'effort parmi des auditeurs paisibles et des amis. (p. 51) » Une telle observation n'aurait pas pu passer par l'esprit d'un missionnaire contemporain. De plus, quand l'auteur décrit le Jour des Morts (appelé Fête des Morts chez d'autres auteurs), il n'y mélange pas de spiritualité

---

<sup>54</sup> Il y avait beaucoup d'analphabètes au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Christian Morissonneau, *op. cit.*, p. 80.

<sup>55</sup> Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 206.

chrétienne comme le fera Jean de Brébeuf, pour qui la description du dévouement des Hurons envers les cadavres sert au salut et est un *exemplum* qui doit entraîner le lecteur dans une sorte d'émulation de miséricorde<sup>56</sup> :

« Ne voilà pas un bel exemple pour animer les chrétiens qui doivent avoir des pensées bien plus relevées aux actions de charité et aux œuvres de miséricorde envers le prochain? Après cela, qui aura horreur de la puanteur d'un hôpital? Et qui ne prendra un singulier plaisir de se voir aux pieds d'un malade tout couvert de plaies, dans la personne duquel il considère le Fils de Dieu<sup>57</sup>? »

Rien de cela dans le *De regione*, ni dans la description de la même fête que fait Champlain<sup>58</sup>. Leur point de vue est donc celui d'un laïc.

Il est à peu près certain que l'auteur a écrit à Québec. En effet, la Nouvelle-France à son époque était divisée en deux régions administratives : l'Acadie et le Canada<sup>59</sup>. L'auteur mentionne le golfe Saint-Laurent, mais parle surtout de Québec, « la première ville de Nouvelle-France ». Il ne décrit pas les Micmacs d'Acadie, mais plutôt les Montagnais, les Iroquois vivant sur le lac Ontario et les Hurons et les Neutres du lac Huron et de la baie Géorgienne, bref, les Amérindiens dont les territoires se trouvent ou débouchent dans la vallée du Saint-Laurent.

Les Français arrivés avec Champlain n'ont pas eu les mêmes problèmes que Jacques Cartier au XVI<sup>e</sup> siècle. Ils connaissaient mieux le pays par les récits qu'on en faisait et ils avaient des interprètes<sup>60</sup>. Champlain a pu se rendre jusqu'au bassin des Grands Lacs.

---

<sup>56</sup> Claude Reichler, « Littérature et anthropologie: De la représentation à l'interaction dans une Relation de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Homme*, 164, oct.-dec. 2002 p. 46-48.

<sup>57</sup> Jean de Brébeuf, *Écrits en Huronie*, G. Thérien (éd.), Montréal, BQ, 1996., p. 179-180.

<sup>58</sup> Samuel de Champlain, *op. cit.*, p. 340.

<sup>59</sup> Odoric Jouve, *op. cit.*, p. XIV.

<sup>60</sup> Bruce G. Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les blancs: Français et Amérindiens en Amérique du*



Les Amérindiens lui fournissaient de plus une idée du territoire qu'il ne pouvait explorer. L'auteur du *De regione* n'a probablement pas dû voyager. Il se serait basé, pour écrire à Québec, sur ses expériences et sur les récits des autres explorateurs de la Nouvelle-France et peut-être également sur ceux donnés par les Amérindiens.

Pour qui l'auteur a-t-il pris la peine de mettre par écrit ses connaissances? Sans s'avancer dans de pures spéculations, on peut déduire que son récit s'adressait à une seule personne : la deuxième personne du singulier est utilisée dans le texte, au début de la deuxième partie (*requiras*). Les Européens avaient, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une grande curiosité à propos des nouvelles régions exotiques<sup>61</sup>. Ami, membre de la famille ou autre proche, il est malheureusement impossible de déterminer qui exactement est le destinataire du *De regione*. Mais on peut écarter un religieux, puisque l'auteur critique les missionnaires au moins une fois, ainsi que l'hypothèse d'un mémoire personnel.

Enfin, une dernière question qui a toute son importance : la date du texte. On peut supposer qu'il aurait été écrit à l'été 1616. En effet, si on retient le lieu proposé, Québec, les premiers missionnaires qui y ont fait leur apostolat sont arrivés en 1615. De plus, Champlain, tout comme le P. Le Caron, a passé l'hiver suivant avec les Hurons, décrits à quelques endroits dans le *De regione*. Ils sont revenus à l'Habitation au printemps 1616 et l'auteur aurait pu alors mettre par écrit ses expériences et celles des autres. Champlain et deux Récollets sont rentrés en France cet été-là : ils ont très bien pu ramener avec eux le récit, si l'auteur lui-même n'est pas rentré en France avec eux. De plus, le livre édité par Jouvency

---

*Nord*, trad. de l'anglais par G. Khal, Montréal-Paris, Boréal-Seuil, 1990, 276.

<sup>61</sup> John Hopkins Kennedy, *op. cit.*, p. 91.

dans lequel *De regione* se retrouve se propose de relater l'histoire des Jésuites jusqu'en 1616. Les dates concordent.

## Rôle de Jouvency

### Portrait d'un latiniste

Si Joseph de Jouvency n'est pas l'auteur du texte, quel a été son rôle? Commençons par en dresser un portrait. Né à Paris le 14 septembre 1643, le P. de Jouvency est l'auteur de nombreux ouvrages, dont plusieurs manuels scolaires et traductions latines<sup>62</sup>. Il a notamment travaillé sur des éditions d'Horace, d'Ovide, de Juvénal ou encore de Térence. Il est surtout réputé pour son *De ratione discendi et docendi*, un ouvrage de pédagogie pour les études classiques qui a connu plusieurs publications et qui a fait l'objet de quelques études<sup>63</sup>. Entré dans la Société de Jésus dès l'âge de seize ans, Jouvency a été professeur de grammaire, des humanités et de rhétorique à Compiègne, puis de rhétorique seulement à Cæn, La Flèche et en 1677 à Paris, au Collège Louis-le-Grand<sup>64</sup>. Destiné à traduire des manuscrits grecs de la bibliothèque de Paris, il fut plutôt appelé à Rome en 1699 afin de continuer l'histoire, ou les annales<sup>65</sup>, de la Société de Jésus<sup>66</sup>. Il publia en 1710 un nouveau

---

<sup>62</sup> Georges Grente, *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard - Librairie générale française, 1995, p. 636.

<sup>63</sup> Notamment : François de Dainville et Marie-Madeleine Compère, *L'éducation des Jésuites (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, Victor Alet, « Un professeur d'autrefois: le P. de Jouvency », dans *Études*, 5, 1872.; Dolorès Pralon-Julia et Marie-Madeleine Compère, « Les exercices latins au collège de Louis-le-Grand vers 1720 », dans *Histoire de l'éducation*, 46, 1990.; Paulette Pinard, « La participation dans les Collèges des Jésuites du XVI au XVIII siècle, d'après la "Ratio studiorum" et le "De Ratione discendi et docendi" du P. Jouvency », dans *L'Information historique*, 41, 1979.

<sup>64</sup> Augustin et Alloys de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, Liège, L. Grandmont-Donders, 1853, p. 411.

<sup>65</sup> Puisque l'ouvrage rapporte les événements en suivant l'ordre chronologique.

<sup>66</sup> Carlos Sommervogel, Augustin de Backer, Auguste Carayon et Pierre Bliard, *op. cit.*, col. 830.

volume des *Historiæ Societatis Jesu*. Ce livre, comme nous l'avons vu, va rapidement être interdit. Ce n'était pas la première fois qu'une de ses œuvres était mise à l'Index :

« He had a masterly knowledge of classical Latin and procured the translation into Latin of many works in other languages, as [...] "Cleander et Eudoxius", a translation of the "Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe" of Father Daniel. This latter work is a refutation of the accusations brought against the Society of Jesus by its enemies; in 1703 it was put on the Index<sup>67</sup>. »

Jouvençy est mort à Rome le 29 mai 1719, sans jamais avoir quitté l'Europe. Malgré son succès littéraire — il est qualifié par Augustin et Alloys de Backer d'« un des plus célèbres littérateurs du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>68</sup>» —, peu d'études ont été réalisées sur lui<sup>69</sup>.

La maîtrise du latin par le P. de Jouvençy pour compiler les textes nécessaires aux *Historiæ Societatis Jesu* était assurément excellente. En effet, si l'on en croit les conseils qu'il donne dans *De ratione discendi et docendi* à propos de l'apprentissage du latin (incessants exercices de version, de thème et de style), conseils qu'il était probablement le premier à suivre, la longue liste des ouvrages qu'il a traduits du grec et du français au latin ou encore ses discours en latin, nul doute qu'il maîtrisait parfaitement cette langue dans toutes ses subtilités<sup>70</sup>. De plus, il n'écrivait qu'en latin ses livres et correspondances<sup>71</sup>.

---

<sup>67</sup> K. Hoeber. *op. cit.*

<sup>68</sup> Augustin et Alloys de Backer, *op. cit.*, p. 411.

<sup>69</sup> Les seules études à son sujet que donne le *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVII<sup>e</sup> siècle* est celle de Victor Alet, *loc. cit.* et Carlos Sommervogel, Augustin de Backer, Auguste Carayon et Pierre Bliard, *op. cit.* Si le texte de Jouvençy est cité dans divers travaux postérieurs, il n'est pas en soi l'objet d'étude, mais sert de source.

<sup>70</sup> Victor Alet, *loc. cit.*, p. 749.

<sup>71</sup> François de Dainville et Marie-Madeleine Compère, *op. cit.*, p. 216.

## **Les *Historiæ Societatis Jesu***

Trois Jésuites se sont succédé pour rédiger les différents tomes des *Historiæ Societatis Jesu* : Nicollo Orlandini (1615), Francesco Sacchini (1620, 1649, 1652, 1661) et Joseph de Jouvency (1710)<sup>72</sup>.

Comme ses confrères avant lui, Jouvency reprend les textes conservés par les Jésuites (rapports annuels et autres documents) pour en faire une compilation relatant l'essentiel de l'histoire de la Compagnie, dans son cas entre 1591 et 1616. Jouvency n'a donc pas fait un travail de littérature, mais d'archivistique, de lecture, de correction et d'édition. Ce dut être un travail colossal, puisqu'il a travaillé une dizaine d'années (1699-1710) à la compilation. Dans le cadre de ce travail, Jouvency a utilisé le *De regione*, non la version française, mais celle latine, et y a fait quelques retouches. Il est malheureusement impossible de connaître toutes les modifications et coupures qui ont été faites, mais on peut en relever quelques-unes qui sont de manière certaine du Jésuite, en plus de celles soulignées plus haut.

La première modification concerne la remarque à propos du caractère emporté des missionnaires lorsqu'ils essaient de convertir les Amérindiens. Jouvency a laissé passer, par inadvertance, une telle critique, mais il en a probablement censuré d'autres. Ensuite, si on accepte que le texte original ait été écrit vers 1615-1616, la première phrase du *De regione* ne fait pas de sens. En effet, le fleuve Mississippi était inconnu de l'auteur puisqu'il a été exploré par les Européens dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (Duluth, Jolliet, Marquette, La Salle). Jouvency aurait alors rajouté cette précision sur le Mississippi, apprise peut-être alors qu'il vivait encore en France ou plus probablement depuis qu'il se trouvait à Rome, où il

---

<sup>72</sup> CAMENA. *op. cit.*

correspondait avec les missionnaires<sup>73</sup>. Plus loin, dans la partie du texte traitant de la guerre et des tortures, on retrouve cette petite mention à propos des martyrs jésuites canadiens : « Il y a beaucoup de Pères de la Société qui ont supporté jusqu'au bout de telles tortures. (p. 49) » C'est aussi un ajout de Jouvençy, car le premier missionnaire mort en martyr est Isaac Jogues en 1646, après le donné René Goupil, assassiné en 1642. De plus, l'auteur ne fait pas souvent référence aux missionnaires dans son texte et cette note semble vraiment une addition entre deux phrases du texte original. Enfin, alors que l'auteur reste assez factuel et objectif dans sa description, la seule remarque que l'on retrouve à propos des mœurs sexuelles amérindiennes tient en une phrase (dans la version latine) :

« Combien d'excès impunis et de liberté se trouvent chez ceux qui ne sont pas soumis à la loi et libres de tous les freins, surtout chez les jeunes? Voilà ce qui se comprend facilement. Toutefois, avec l'âge ils circonscrivent la débauche dans certaines limites, ce qui vient avec l'apaisement des passions, tandis que même le comportement fautif des femmes ne reste pas impuni. (p. 62) »

Cette dernière est loin d'expliquer en détail le sujet, qui n'est qu'évoqué, et sans détails précis. Jouvençy a dû faire son travail d'éditeur en censurant cette partie trop explicite pour une œuvre jésuite.

Ainsi, le *De regione* est un texte plus difficile à cerner que ce qu'il appert au premier abord. En effet, plusieurs éléments indiquent qu'il aurait été rédigé non au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais vers 1616. Un laïc qui est venu en Nouvelle-France a mis par écrit ce qu'il connaissait du Canada et de ses habitants, au profit d'un destinataire inconnu. Le texte, à cause de sa valeur en tant que source d'information sur les « Sauvages » de la vallée du Saint-Laurent, a été repris et traduit par des Jésuites qui l'ont ensuite envoyé à Rome. Expulsés de l'Acadie en 1613, les missionnaires de la Compagnie de Jésus devaient en effet planifier un retour en

---

<sup>73</sup> En effet, Jouvençy recevait certaines lettres. Voir par exemple Reuben Gold Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents*. Vol. 66, Cleveland, Burrows Bros. Co., 1899, p. 174-181 et 182-217.

Nouvelle-France, et voulaient se préparer au mieux. Le *De regione* est resté dans les archives jésuites de Rome jusqu'à sa réutilisation par le P. de Jouvency. Il a depuis été ponctuellement édité et a été traduit une fois en anglais, mais jamais en français. Ce sera l'objet du prochain chapitre.

# Traduction et commentaire

## Notes préliminaires

Avant de commencer la transcription et la traduction, une question de méthode se pose. Comment disposer le texte : faut-il se fier à l'édition de Jouvency (1710), celle d'O'Callaghan (1871) ou encore celle de Thwaites (1897)? Nous avons décidé de revenir autant que possible au texte original. Ainsi, le texte n'est pas séparé en sections et ne comporte pas de notes marginales. Toutefois, nous avons fait référence en note de bas de page aux divisions faites par Jouvency, reprises dans les éditions ultérieures dans une table des matières. Aussi, avant de commencer, voici la « table des matières » selon les éditions du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, avec le numéro de page dans la présente édition (p.) et le numéro des notes marginales de Jouvency (n.). Si l'on relit les débuts et les fins de ces *sections*, on verra que ces divisions, marquées en marge par le P. de Jouvency, ne se retrouvaient manifestement pas dans l'original, qui était un texte suivi, d'une seule traite.

## Table des matières du *De regione*

### *De regione et moribus canadensium seu barbarorum Novæ Franciæ*

Flumina Novæ Franciæ; soli natura; feræ, pisces, aves, etc.	p. 25, n. 78
Canadensium domus et res familiaris; morbi; ægrorum cura et mortuorum.	p. 36, n. 91
Belli gerendi ratio; arma; crudelitas in captivos.	p. 46, n. 96
Indoles animi : corporis cultus; cibi, convivia; supellex : religio, et superstitiones.	p. 51, n. 100

## Traduction

*[De regione et moribus canadensium seu barbarorum Novæ Franciæ<sup>74</sup>]*

*Le pays et les mœurs des Canadiens, ou des Barbares de Nouvelle-France.*

Duo sunt in Nova Francia majores fluvii<sup>75</sup>. Unus ab indigenis Canada nominatus, et à quo tota regio nomen traxit, nunc fluvius Sancti Laurentii dicitur, et ab occasu in ortum amplissimo fluit alveo. Alter, cui nomen Missisipus, per vasta, et ignota magnam adhuc partem, terrarum spatia fertur a Septentrione in Meridiem. Habent hoc singulare hujus regionis fluvii, quòd certis in locis ex editiore solo præcipitant in humiliorem planitiem ingenti cum strepitu. Ea loca saltus vocant Franci. Catadupa recte dixeris, qualia in Nilo celebrantur. Aqua tota fluminis, in morem arcuati fornicis, ita sæpe cadit, ut infra suspensum altè

Il y a deux grands fleuves en Nouvelle-France. L'un, appelé Canada par les indigènes et duquel tout le pays a pris le nom, est maintenant nommé Saint-Laurent. Il coule d'ouest en est dans un très vaste lit. L'autre, qui a pour nom Mississipi, coule du nord au sud à travers de vastes étendues de terres en grande partie encore inconnues. Les fleuves de cette région ont une singularité, c'est qu'en des lieux précis, ils se précipitent avec un immense vacarme d'un sol très élevé à une plaine très basse. Les Français appellent ces endroits des « sauts ». Le terme propre serait « cataractes », comme celles qu'on rencontre en grand nombre sur le Nil. Toute

---

<sup>74</sup> Afin de rendre le texte plus facile à lire, nous avons changé les « j » en « s » et les « & » en « et ». Le texte de base est celui des *Historiæ Societatis Jesu* (1710) que reprend Thwaites. Les traducteurs du latin dans le premier volume des *Jesuit Relations and Allied Documents* sont William Frederic Giese et John Dorsey Wolcott.

<sup>75</sup> *Flumina Novæ Franciæ; soli natura; feræ, pisces, aves, etc.*  
*Les fleuves de Nouvelle-France; la nature du sol; les bêtes sauvages, les poissons, les oiseaux...*



amnem sicco vestigio transire liceat. l'eau du fleuve tombe souvent ainsi en forme  
 Barbari<sup>76</sup>, cum huc ventum est, suas d'un arc courbé, de sorte que l'on peut  
 naviculas, è levi compactas cortice, traverser les pieds au sec en dessous de  
 imponunt humeris, et in placidam l'eau qui reste suspendue en haut. Quand  
 fluminis, alveo depressiore fluentis, cela arrive ici, les Barbares placent sur leurs  
 partem eas deportant, cum sarcinulis. épaules leurs petits bateaux fabriqués d'une  
 Urbs novæ Franciæ primaria Kebecum écorce légère, avec leurs baluchons, et les  
 nuncupatur, S. Laurentii fluvio imposita<sup>77</sup>. transportent dans une partie calme du fleuve  
 Cœlo salubri tota regio utitur; at hyeme s'écoulant plus bas. La première ville de  
 frigida, et diuturna vexatur. Hanc efficit Nouvelle-France, nommée Québec, est  
 partim fluminum et lacuum crebritas; établie sur le fleuve Saint-Laurent. Toute la  
 partim opacitas et amplitudo nemorum, région jouit d'un climat sain, mais elle est  
 quæ vim solis calidam infringunt; denique tourmentée par un hiver long et froid. Cela  
 nivium copia, quibus terra tres quatuorve résulte en partie de l'abondance des fleuves  
 menses, in iis locis quæ ab Boream et des lacs, en partie de l'ombre et de la  
 propius accedunt, et eidem ac vetus grandeur des forêts qui brisent la force  
 Gallia parallelo subjacent, continenter ardente du soleil, et enfin, de l'abondance  
 inhorrescit<sup>78</sup>. Humus omnium arborum des neiges qui recouvrent continuellement la

<sup>76</sup> Bien qu'il soit impossible de savoir avec certitude si l'auteur a utilisé le mot « Barbare » ou « Sauvage » pour désigner les Amérindiens, nous avons choisi de traduire par le premier terme. Nous suivons en cela des traducteurs de l'époque, comme le jésuite Jacques Butex. Ce dernier a traduit en 1653 une lettre latine écrite par son confrère Isaac Jogues en 1652. Pour traduire *barbari*, il utilise « barbares ». Voir pour un exemple : Arthur Mélançon, *Mémoires touchant la mort & les vertus des Pères Isaac Jogues, Anne de Noüe, Anthoine Daniel, Jean de Brébeuf, Gabriel Lallement, Charles Garnier, Noel Chabanel & un séculier, René Goupil*, Montréal, Collège Sainte-Marie, [1936], p. 4-5.

<sup>77</sup> Jouvency ou le traducteur donne d'abord les noms amérindiens et européens des fleuves, mais par la suite il utilise l'appellation des Français seulement.

<sup>78</sup> Selon les connaissances de l'époque, la vallée du Saint-Laurent devrait bénéficier du même climat que La Rochelle, puisque tous deux se trouvaient à la même latitude. Les faits démentiront ce raisonnement. On dira alors que les forêts sont responsables de la variation du climat. Ainsi, dès que les forêts seront défrichées et les terres mises en culture, le climat aurait dû devenir semblable à celui

plantarumque feracissima, præsertim ubi terre pendant trois ou quatre mois dans les excisæ silvæ locum culturæ majorem endroits qui se rapprochent du nord et qui præbuerunt. Quadrupedes eædem, quæ sont placés sous le même parallèle que in Europa : nonnullæ regionis propriæ l'ancienne France. La terre est très fertile en sunt, ut alces<sup>79</sup>. Magnam belluam toutes sortes d'arbres et de plantes, surtout indigenæ appellant. Id nominis invenit à là où les forêts abattues offrent de vastes mole corporis : bovem enim æquat espaces de culture. Il y a les mêmes magnitudine<sup>80</sup>. Mulum capite refert; quadrupèdes qu'en Europe, mais quelques-cervum cornibus, pedibus, et cauda. Eam uns sont propres à la région, comme les canibus immissis barbari agitant; élans. Les indigènes l'appellent le « gros defatigatam conficiunt jaculis et animal ». On lui donne ce nom à cause de la missilibus. Si desunt venatici canes, ipsi grosseur de son corps : en effet, il égale un vicem illorum obeunt. Per medias quippe bœuf par sa grandeur. Il ressemble à un nives incredibili celeritate gradiuntur, ac mulet par sa tête et à un cerf par ses cornes, ne corporis pondus vestigia pedum altius ses pattes et sa queue. Les Barbares le in nivem deprimat, substernunt plantis, poursuivent avec des chiens lancés à ses inseruntque pedibus, lata reticula, illis trousses, et ils l'achèvent, lorsqu'il est simillima, quibus pilam lusores vulgò épaisé, avec des javelots et des armes de pulsant<sup>81</sup>. Hæc reticula, spatium nivis ac jet. S'ils manquent de chiens de chasse, ils soli satis magnum amplexa, currentes s'acquittent eux-mêmes de la tâche. De fait,

---

de la France. Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 161.

<sup>79</sup> Pas « original », car le mot latin *orignacij* existait déjà en latin. Voir : Reuben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. 1, Cleveland, Burrows Bros. Co., 1897, p.262,

<sup>80</sup> Première de toute une série de comparaisons entre une réalité de Nouvelle-France et un équivalent français. Peut-être pour que les lecteurs puissent comprendre le mieux possible ce qu'ils n'ont pas vu? L'auteur décrit plus loin le castor comme un animal de la couleur d'une châtaigne et de la grosseur d'un mouton. Le mouvement des bras dans la danse amérindienne est comparé à celui d'un boulanger...

<sup>81</sup> Probablement les raquettes du jeu de paume, sport très populaire.

facile sustinent. Alces vero crura exilia defigens alte in nivem, ægrè se expedit. Illius carnibus vescuntur, teguntur pelle, ungula posterioris sinistri pedis sanantur<sup>82</sup>. Huic unguæ mira quædam et multiplex virtus inest, medicorum celeberrimorum testimonio commendata. Valet in primis adversus morbum comitalem, sive admoveatur pectori, qua parte cor micat; sive indatur palæ annuli, quem digitus lævæ minimo proximus gestet; sive demum teneatur in ejusdem sinistræ vola, in pugnum contracta. Nec minorem vim habet ad sanandam pleuritidem, capitis vertigines, et sexcentos alios, si credimus expertis, morbos<sup>83</sup>.

ils marchent au milieu des neiges avec une incroyable agilité, et, pour que le poids de leur corps n'enfoncé pas trop profondément leurs pas, ils étendent et attachent sous leurs pieds de larges filets, très semblables à ceux avec lesquels les joueurs frappent couramment une balle. Ces filets, entourant un assez grand espace de neige et de sol, soutiennent facilement ceux qui courent. Mais un élan enfoncé profondément dans la neige à cause de ses jambes minces se dégage difficilement. Les Barbares se nourrissent de la chair de cet animal, ils sont couverts de sa peau et sont guéris par le sabot de la patte postérieure gauche. Une certaine puissance merveilleuse et variée réside dans ce sabot, recommandé par le témoignage de très célèbres médecins. Avant tout, il est bon contre l'épilepsie, s'il est appliqué sur la poitrine dans la partie où le cœur palpite ou s'il est introduit dans le

---

<sup>82</sup> On vendait encore en 1820 des sabots d'original pour guérir. Voir : Nicolas-Jean-Baptiste-Gaston Guibourt, *Histoire abrégée des drogues simples*, Paris, L. Colas, 1820, p. 378.

<sup>83</sup> « Sescenti, æ, a » est un adjectif pouvant signifier soit « six cents », ou « un très grand nombre ». La même expression se retrouve plus loin. Le P. Du Creux fait une description des propriétés médicales du sabot en 1664, mais il faudrait vérifier qui en a parlé avant lui. Voir : François Du Creux, *Historiæ Canadensis, seu Novæ-Franciæ libri decem, ad anum usque Christi MDCLVI*, Paris, Sebastien Cramoisy, 1664, p. 54-55.

chaton d'une bague, portée au doigt le plus proche du plus petit doigt de la main gauche, ou enfin s'il est tenu dans la paume de la même main gauche, serré dans le poing. Et il a quelques petites forces de guérison de la pleurésie, des vertiges de la tête et de six cents autres maladies, si nous croyons ceux qui en ont fait l'essai.

Alterum animantis genus illic Le castor est un autre type d'animal très notissimum et frequentissimum est fiber, connu et fréquent à cet endroit. Sur sa peau, cujus pelle, cum Europæis mercibus qui est échangée contre des marchandises mutanda, commercii Canadensis ratio européennes, repose presque tout le fere tota constat<sup>84</sup>. Color castaneæ commerce canadien. Sa couleur est colorem imitatur; modus cor[po]ris idem, semblable à celle d'une châtaigne; la largeur qui exigui vervecis : curti pedes et ad de son corps est la même qu'un petit natandum compositi, nam in aquis mouton; ses pieds sont courts et faits pour perinde ac in terra degit; cauda glabra, nager (car il passe sa vie dans les eaux et sur la terre); sa queue est glabre, épaisse et crassa et plana, quæ natanti pro plate et sert de gouvernail quand il nage; gubernaculo sit : dentes duo, majores deux dents, plus grandes que les autres, ceteris, ex ore utrimque prominent : iis sont proéminentes des deux côtés de sa tanquam gladio et ferra<sup>85</sup> utuntur fibri ad

---

<sup>84</sup> Castor (fiber, en latin) n'est pas un néologisme, puisqu'il existait aussi des castors en Europe. Ainsi, chez Pline l'Ancien, VIII, 109 : « Easdem partes sibi ipsi Pontici amputant fibri periculo urgente, ob hoc se peti gnari; castoreum id uocant medici. »

<sup>85</sup> Traduit par : « a sword and a saw » dans Reuben Gold Thwaites, *op. cit.*, 249.

arbores excindendas, cum domos extruunt; in iis enim fabricandis mirae pollent industria. Eas ponunt ad lacuum fluviorumve ripas : muros è stipitibus componunt, interjecto cespite uliginoso ac tenaci, calcis instar; vix ut multa vi effringi opus et convelli possit. Tota casæ fabrica variis contignationibus distinguitur : infima è transversis lignis crassioribus constat, instratis desuper ramis, ac relicto foramine et ostiolo, per quod in fluvium subire, cum videtur, possint. Hæc modice supra fluminis aquam exstat, aliæ assurgunt altius, in easque, si fluvius intumescens in unum tabulatum vicerit, se receptant. In una è superioribus contignationibus cubant; præbet molle stratum alga siccor, et arborum muscus, quo se tutantur a frigore; in altera penum habent, et provisam in hyemem cibaria. Ædificium fornicato tecto clauditur. Sic hyemem exigunt : nam æstate, opacum in ripis frigus captant, aut undis immersi calores æstivos fugiunt. In una sæpe domo ingens, et multorum capitum familia

gueule. Les castors les utilisent comme un instrument de fer pour briser les arbres quand ils construisent leurs abris. En effet, dans ces fabrications, ils sont très efficaces et d'une admirable activité. Ils établissent leurs abris près des rives des lacs et des fleuves : ils aménagent les murs avec des troncs et avec des mottes de gazon humides et adhérentes interposées entre ces derniers comme de la chaux, de telle sorte qu'on pourrait à peine, avec beaucoup de force, rompre leur travail et le détruire. Toute la construction de la cabane est séparée en différents étages : le plus bas est constitué de bois transversaux très épais, recouverts de branches et ils laissent une ouverture ou petite porte par laquelle ils peuvent aller sous le fleuve quand cela leur semble bon. Tranquillement, l'étage dépasse l'eau de la rivière et les autres s'élèvent plus haut, dans lesquels ils se retirent si le fleuve, en se gonflant, submerge du bas. Ils dorment dans l'un de ces étages supérieurs, une algue très sèche et la mousse des arbres leur fournissant une couche moelleuse avec

stabulatur. Quod si loci premuntur angustiis, discedunt juniores ultro, et sua sibi domicilia moliuntur. In eam curam incumbunt sub prima autumnii frigora, et mutuas sibi invicem operas commodant, tum ad secunda ligna, tum ad comportanda, ita ut plures uni eidemque succedant oneri, et ingentia ramalia, nemorisque stragem, devehant. Si quem fluvium nanciscuntur ad suos accommodatum usus, non tamen satis alto gurgite, struunt aggerem coercendis aquis, donec ad idoneam altitudinem assurgant. Ac primo quidem arbores grandiores arrodendo dejiciunt: deinde transversas ab una ripa ducunt ad alteram. Duplicem versum et ordinem arborum faciunt; relicto inter illas oblique sic positas spatio sex fere pedum, quod referciunt cæmentis, argilla, ramis, tam solerter, nihil ut perfectius a summo architecto expectes. Operis longitudo major minorve est, pro fluvii, quem coercere volunt, modo. Ducenûm aliquando passuum ejusmodi aggeres

laquelle ils se protègent du froid. Dans un autre étage, ils ont un garde-manger qui pourvoit à la nourriture en hiver. L'édifice est fermé par un toit voûté. Ils passent l'hiver ainsi, car en été, ils cherchent la fraîcheur ombragée sur les rives, ou encore ils fuient les chaleurs estivales immergés dans les flots. Souvent une immense famille de plusieurs individus habite dans une cabane. Or, s'ils sont serrés par l'étroitesse du lieu, les plus jeunes s'en vont plus loin et bâtissent leur propre demeure. Ils s'appliquent à ce travail à l'approche des premiers froids de l'automne et se rendent service à tour de rôle pour les tâches mutuelles, tantôt pour couper le bois, tantôt pour l'amasser, de sorte que plusieurs succèdent à un seul pour une même charge et qu'ils peuvent transporter d'immenses fagots et des débris de la forêt. S'ils trouvent un fleuve commode pour leurs besoins, mais sans une assez grosse masse d'eau, ils construisent un amoncellement entourant totalement l'eau, jusqu'à ce qu'elle s'élève à la hauteur appropriée. D'abord, ils abattent

reperiti. At, si amnis plus justo intumescit, diffingunt aliquam molis partem, ac tantum emittunt aquæ, quantum satis videtur.

de très grands arbres en les rongant, ensuite ils tirent les arbres transversaux d'une rive à l'autre. Ils font une double ligne et rangée d'arbres, un espace de six pieds environ est laissé entre ces derniers posés obliquement, espace qu'ils comblent avec des moellons, de l'argile et des rameaux, si habilement qu'on ne peut attendre rien de mieux du plus grand architecte. La longueur de l'ouvrage est très grande ou très petite, selon l'étendue du fleuve qu'ils veulent contenir. On trouve parfois des digues de cette sorte qui ont 200 pas chacune. Et, si le fleuve se gonfle plus que de raison, ils ouvrent quelque partie de la digue et ils envoient dehors autant d'eau que nécessaire.

Ut feris silvæ, sic piscibus abundant flumina. Unus est in Iroquæorum lacu<sup>86</sup>, de quo nihil à priscis legitur proditum scriptoribus. Causarus ab indigenis vocatur : octo pedes longus, aliquando decem<sup>87</sup>. Crassitudo, humani femoris;

Les forêts sont riches en animaux, et les rivières en poissons. Un de ces derniers se trouve dans le lac des Iroquois, au sujet duquel on ne trouve aucune mention chez les auteurs antiques. Il est appelé « causar » par les indigènes. Il mesure huit pieds de

<sup>86</sup> Le lac Champlain, selon R. G. Thwaites. *Ibid.*, p. 319.

<sup>87</sup> Le *Lepidosteus osseus*, selon R. G. Thwaites. *Ibid.*, p. 319. L'orphie d'eau douce selon R. Ouellet et

color leucophæus, candido tamen propior; squamis totus horret tam duris, tamque validè consertis, ut aciem pugionis, et hastilium, excludant. Caput amplum, et cranio præduro, tanquam casside, munitum. Hinc piscis armati nomen illi a Gallis inditum<sup>88</sup>. Et vero perpetua cum aliis piscibus bella gerit, quorum exitio pascitur. Pro telo rostrum immane gerit, humani brachii longitudine, gemino dentium ordine instructum. Hoc venabulo non solum reliquos mactat pisces, verum etiam avibus, cum mutare dapes cupit, insidiatur et illudit. Eam ob rem occulat se inter carecta : rostrum exertat aquis, ac paulisper diducit. Sic perstat immotus donec accedant volucres, et incautæ rostro insideant, arundinem aut virgultum ratae : continuo perfidus insidiator, misellarum pedes contracto rostro stringit, et in gurgitem demersas vorat.

long, parfois dix. Il a l'épaisseur d'une cuisse humaine, il est de couleur gris cendré, mais plus proche du blanc; il est tout hérissé d'écaillés si dures et si justement jointes qu'elles repoussent l'acier d'un poignard et des javelots. Sa tête imposante est protégée par un crâne très dur, comme un casque. Le nom de « poisson armé » lui a été donné par les Français d'ici. Il fait des guerres continuelles aux autres poissons, dont il se repaît. Pour arme, il est pourvu d'un museau prodigieux de la longueur d'un bras humain, muni d'une double rangée de dents. Avec cet épieu, non seulement il met à mort les autres poissons, mais aussi, quand il désire changer de nourriture, il est à l'affût et se joue des oiseaux. Pour ce faire, il se cache dans des lieux remplis de carex, sort son museau hors des eaux et l'ouvre un peu. Il demeure ainsi immobile jusqu'à ce que les oiseaux s'approchent et que les imprudents se posent sur son museau, croyant que c'est un roseau ou des broussailles.

---

J. Warwick. Gabriel Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, R. Ouellet, et J. Warwick (éd.), Québec, Bibliothèque québécoise, 2007.

<sup>88</sup> Autre indice sur le fait que l'auteur est bien lui-même en Nouvelle-France.



Immédiatement, le perfide guetteur serre les pattes des malheureux en fermant sa gueule et les avale en plongeant dans l'eau.

Non minor volucrum est copia, quàm piscium. Certis mensibus palumbes è silvis prorumpunt in agros tanto numero, ut arborum ramos prægravent; quibus postquam insederunt noctu, facile capiuntur, et barbaras mensas regali ferculo cumulant. Præterea in vastissimo sinu, in quem evolvit : se flumen sancti Laurentii, cernitur exigua insula, seu potius biceps scopulus : insulam volucrum dicunt. Tot enim eò convolant è finitimo pelago, ut inire numerum nequeas. Indigenæ fustibus prædam non difficilem comminuunt, aut pedibus conculcant; cymbasque lautis dapibus, et inemptis plenas referunt. Ludunt in aquis passim anseres; anates, ardeæ, grues, olores, fulicæ; et aves aliæ, victum ex undis petere solitæ. Peculiare quiddam habet una, gallinæ similis, si molem spectes; pennis in tergo nigricantibus,

Il n'y a pas moins d'oiseaux que de poissons. Certains mois, des pigeons s'élancent en si grand nombre des forêts vers les champs qu'ils surchargent les branches des arbres isolés. Après qu'ils se soient posés sur ces arbres, la nuit, ils sont pris facilement et ils garnissent les tables comme met royal. En outre, dans le très vaste golfe, dans lequel se jette le fleuve Saint-Laurent, on discerne une île exiguë, ou plutôt un rocher double : les Barbares disent que c'est l'Île des Oiseaux. En effet, ils y accourent en si grand nombre de la haute mer voisine que l'on ne peut commencer à les compter. Les indigènes capturent ces proies faciles avec des bâtons ou en les foulant avec leurs pieds. Ils rapportent à bon compte des canots pleins de ce mets somptueux. Les oiseaux jouent de toutes parts dans les eaux : canards, grues, cygnes, foulques et les autres volatiles ayant

sub alvo candidis. Pedum alter unguibus  
aduncis armatur; alter digitos levi et  
continua pelle junctos habet, qualis est  
anatum; hoc natat, illo pisces trahit et  
eviscerat.

l'habitude de tirer leur nourriture des ondes.  
Une espèce, semblable à une poule en  
regard de la masse, a quelque chose de  
particulier : ses ailes deviennent noires dans  
le dos, mais blanches sous le ventre. Un de  
ses deux pieds est armé de serres crochues,  
l'autre a les doigts joints par une peau lisse  
et continue, comme celle des canards. Il  
nage avec celui-ci, tandis qu'il prend et  
éventre les poissons avec l'autre.

Jam, si mores et indolem gentis  
requiras, partim vagi degunt, in silvis per  
hyemem, quò venationis uberioris vocat  
spes; æstate, ad amnium ripas, ubi  
præbet facilem annonam piscatus : aliqui  
pagos incolunt<sup>89</sup>. Casas fabricantur infixis  
humi perticis : latera corticibus intexunt;  
pellibus, musco, ramis operiunt fastigia.  
In media casa focus : in summo tecto

Maintenant, si tu t'enquiers sur les  
coutumes et sur les caractères de ces  
peuples, les uns passent leur temps à errer  
pendant l'hiver dans les forêts, où les appelle  
l'espérance d'une bonne chasse, et l'été,  
vers les rives des rivières, où la pêche leur  
fournit une denrée facile. Quelques-uns  
habitent des villages. Ils construisent des  
cabanes avec des perches fichées au sol :

---

<sup>89</sup> *Canadensium domus et res familiaris; morbi; ægrorum cura et mortuorum.*  
*La demeure des Canadiens et les choses domestiques; les maladies; le soin des malades et des*  
*morts.*

L'auteur ne parle nulle part de l'agriculture, alors que « les Amérindiens de la famille huronne-iroquoise, tout comme certaine de la famille algique [...] pratiquent l'agriculture plus ou moins intensivement. » Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 107.

foramen, emissarium fumi. Is ægre eluctatus totam, ut plurimum, casam si opplet, ut coactis habitare in hoc fumo advenis sæpe oculorum acies obtundatur, et hebescat : barbari, durum genus et his assuetum incommodis, rident. Domesticæ rei cura, et quidquid in familia laboris est, imponitur feminis. Illæ domos figunt, ac refigunt; aquam, et ligna devehunt, cibos apparant : vicem et locum mancipiorum, opificum, et jumentorum, implent. Venationis et belli cura, virorum est. Hinc gentis solitudo, et paucitas. Mulieres enim, ceteroquin haud infecundæ, his districtæ laboribus, neque maturos edere queunt fetus, neque alere jam editos : itaque aut abortum patiuntur, aut partus recentes destituunt, aquationi, lignationi, ceterisque operibus intentæ; vix ut trigesimus quisque infans adolescat. Accedit rei medicæ inscitia, cujus ignoratio facit ut è morbis paulo gravioribus raro emergant.

ils entrelacent les côtés avec de l'écorce, ils recouvrent le faite avec du cuir, de la mousse et des rameaux. Le foyer est au milieu de la cabane : il y a un trou au sommet de l'abri laissant échapper la fumée. Celle-ci sort péniblement si elle ne remplit pas toute la cabane en grande quantité, à tel point que souvent, les étrangers étant forcés de rester dans cette fumée, leur vision se fatigue et s'émousse. Les Barbares, race dure et habituée à ces incommodités, en rient. Le soin domestique, et n'importe quel travail familial, est imposé aux femmes. Elles fixent les habitations et les défont, elles transportent le bois et l'eau, préparent les repas : elles remplissent la fonction et la situation d'esclaves, travailleuses et bêtes de somme. Le soin de la chasse et de la guerre est celui des hommes. De là vient leur isolement et leur petit nombre. En effet, les femmes, d'ailleurs non stériles, empêchées par ces travaux, ne sont ni en état de mettre au jour des enfants matures, ni de les nourrir une fois nés. C'est pourquoi ou elles se font avorter, ou elles abandonnent leurs jeunes

enfants, appliquées qu'elles sont à faire des provisions d'eau, de bois et aux autres tâches, de sorte qu'à peine un enfant sur trente survit. À cela s'ajoute leur inexpérience de la médecine, dont l'ignorance fait en sorte qu'ils survivent rarement à des maladies le moins graves.

Duos maximè fontes morborum statuunt : unum ex ipsa ægrotantis mente ortum, quæ desideret quidpiam, ac tandiu corpus ægrum vexet, dum re desiderata potiatur<sup>90</sup>. Putant enim inesse in hominum unoquoque innata quædam desideria, sæpe ipsis ignota, quibus singulorum felicitas contineatur. Ad ejusmodi desideria et innatas appetitiones cognoscendas adhibent hariolos, quibus hanc divinitus concessam facultatem arbitrantur, ut animorum intimos recessus pervideant. Illi, quodcumque primum occurrit, aut ex Ils jugent que les maladies ont surtout deux causes. L'une naît de la pensée du malade, qui aspire à quelque chose, ce qui tourmente longuement le corps mal portant, jusqu'au moment où le malade trouve l'objet désiré. En effet, ils pensent qu'il y a dans chaque homme certains désirs innés, souvent ignorés par eux, qui causent la dégradation de leur bonheur. Ils emploient donc des devins pour chercher à connaître les désirs et les convoitises innés, croyant que les dieux leur accordent cette faculté pour qu'ils examinent les recoins intimes des âmes. Ces devins, selon ce qui leur vient

---

<sup>90</sup> L'auteur ne mentionne pas les causes naturelles. Selon B. G. Trigger, les Amérindiens considèrent que la maladie est causée par le désir de l'âme ou la sorcellerie, mais une fois que l'explication naturelle est écartée. Voir : Bruce G. Trigger, *op. cit.*, p. 340.

quo fieri quæstum aliquem posse d'abord à l'esprit, ou dont ils soupçonnent suspicantur, ab ægro desiderari pouvoir tirer quelque bénéfice, déterminent pronunciant. Nec dubitant parentes, ce qui est désiré par le malade. Alors, les amici, et consanguinei ægrotantis, parents, les amis et les frères du malade quidquid illud sit, quantivis pretii, n'hésitent pas, quels que soient l'objet et sa comparare ac largiri ægro, nunquam valeur, à le présenter et le donner postea repositum. Ille dono fruitur, et généreusement, ne le réclamant jamais par lucri partem hariolis aspergit; ac sæpe la suite. Le malade jouit du cadeau et postridie vita cedit. Vulgo tamen redonne une partie du gain aux devins. relevantur ægroti, quippe levibus tentati Souvent, il meurt le lendemain. morbis : nam in gravioribus timidiore Habituellement, cependant, les malades sont sunt isti præstigiatores, negantque soulagés, sûrement parce qu'ils sont inveniri posse quid ægrotus desideret : attaqués par des maladies légères. En effet, tunc eum depositum conclamant, dans les cas plus graves, ces charlatans auctoresque sunt consanguineis ut sont plus réservés et ils affirment que ce que hominem tollant è medio<sup>91</sup>. Ita longiore le malade désire ne peut être trouvé. Alors, morbo vexatos necant, aut senio fessos; ils proclament cette condamnation et ils eamque caritatem summam conseillent de mettre le malade à l'écart. On interpretantur, quia mors ærumnis tue ainsi ceux qui sont affligés par une très languentium finem ponit. Eandem longue maladie ou épuisés par leur grand benevolentiam adhibent erga pueros âge, et on interprète cela comme la plus parentibus orbatos, quos nullo esse grande affection, car la mort met fin aux

---

<sup>91</sup> Les missionnaires insistaient beaucoup sur l'inaptitude des sorciers à guérir pour prendre leur place. Ils tentaient donc de guérir les malades déclarés incurables par les sorciers, parfois avec succès. Mais souvent les malades mourraient, ce qui a alimenté des rumeurs à propos du fait que les Jésuites étaient eux-mêmes sorciers. Voir : Dominique Deslandres, *op. cit.*, p. 222.; Bruce G. Trigger, *op. cit.*, p. 343.

malunt, quam miseros. Alterum fontem morborum esse censent veneficorum occultas artes, et præstigias, quas ridiculis cærimoniis conantur averruncare. Sæpe noxios humores ejiciunt sudando. Certum casæ locum corticibus includunt, ac tegunt pellibus, ne qua possit ær aspirare. Intro congerunt lapides deustos et igne multo saturos. Subeunt nudi et brachia cantitantes jactant. Sed, quod mireris, ab his thermis egressi et sudore diffuentes, hyeme perfrigida, in lacum aut amnem se conjiciunt, de pleuritide securi<sup>92</sup>.

misères des faibles. Les Barbares appliquent le même dévouement envers les enfants privés de parents, qu'ils préfèrent voir morts plutôt que malheureux. Ils pensent que l'autre source des maladies sont les pratiques secrètes et magiques de ces empoisonneurs, qu'ils tentent de détourner par des cérémonies ridicules. Souvent, ils éliminent les humeurs nuisibles en suant. Ils ferment par de l'écorce un lieu déterminé de leur cabane et le recouvrent par des peaux, pour ne pas que l'air puisse circuler. À l'intérieur, ils entassent des pierres brûlantes et chargées de beaucoup de chaleur. Ils y vont nus et balancent les bras en chantant. Et, chose étonnante, après être sortis de ces thermes ruisselants de sueur, alors que l'hiver est très froid, ils se jettent dans un lac ou une rivière, sans craindre la pleurésie.

Mortuorum cadavera nunquam efferunt per casæ januam, sed per eam partem, in

Ils ne sortent jamais les cadavres des morts par la porte de la cabane, mais par la

---

<sup>92</sup> En général, les Européens du XVI-XVII<sup>e</sup> siècles étaient d'avis que la baignade pouvait être suivie de différents maux (coliques, fièvres, etc.) et préféraient consulter un médecin avant de s'adonner à cette activité, car c'était plus un plaisir qu'une mesure sanitaire. Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 86.

quam conversus eger exspiravit. Animam putant evolare per camini spiraculum; ac ne moras trahat, casæ pristinæ desiderio, neu puerulorum aliquem discedens afflet, hoc afflatu videlicet moriturum, ut putant; crebro fuste tundunt parietes tugurii, ut eam citius exire compellant. Immortalem esse arbitrantur. Ne porro emoriatur fame, magnam vim ciborum infodiunt cum corpore; vestes, item, ollas, variamque suppellectilem, magno sumptu, et multorum annorum labore conquisitam, ut iis utatur, inquiunt, ac decentius versetur in regno mortuorum. Sepulcra nobilium exstant paulum ab humo : iis perticas in morem pyramidis compactas imponunt : arcum addunt, sagittas, clypeum, et alia militiæ decora : feminarum vero tumulis, torques et monilia. Infantium corpora sepeliunt propter viam, ut eorum anima, quam ab ipsorum corporibus abire longius non putant, illabatur in prætereuntis alicujus feminæ sinum, et adhuc informem animare fetum possit. In luctu vultum inficiunt fuligine. Moniti de

partie vers laquelle le malade était tourné quand il est mort. Ils pensent que l'âme s'envole à travers l'ouverture du foyer. Pour qu'elle ne prenne pas de retard à cause du regret de leur dernière demeure, et pour qu'elle ne souffle pas en partant sur n'importe lequel des jeunes enfants, qui mourrait évidemment à cause de ce souffle, comme ils le croient, ils frappent fréquemment les murs de la cabane avec un bâton pour pousser l'âme à sortir plus rapidement. Ils jugent l'âme immortelle. En outre, pour qu'elle ne souffre pas de la faim, ils enterrent avec le corps une grande quantité d'aliments, avec des vêtements, de même que des pots et divers ustensiles de grande valeur obtenus par plusieurs années de labeur, pour qu'elle s'en serve et soit plus à l'aise, disent-ils, dans le royaume des morts. Les tombes des nobles s'élèvent quelque peu au-dessus au sol : ils placent pour eux des perches bien assemblées dans le style d'une pyramide; ils ajoutent un arc, des flèches, un bouclier et d'autres insignes du métier de soldat, mais, pour les tombes

funere affines, vicini, et amici concurrunt in funestrum tugurium. Unus aliquis, si mortui conditio ferat, verba facit, neque rationem ullam ex iis prætermittit, quæ ad leniendam ægritudinem à dicendi magistris afferri solent. Excurrit in demortui laudes : hominem eum natum fuisse admonet, atque adeo morti obnoxium : qui casus emendari nequeant, fieri patientia leviores; alia id genus in eandem sententiam edisserit. Tertio die funus ducitur. Epulum funebre apponitur toti pago, singulis suam symbolam, nec malignè, conferentibus. Hujus epuli causas afferunt maximè tres : primam, ut communem mærorem leniant : alteram, ut qui amici peregrè ad funus veniunt, accipiantur honestius : tertiam, ut gratificentur extincti Manibus, quem ea liberalitate delectari existimant, et appositis etiam dapibus pasci<sup>93</sup>. Peracto convivio præfectus funeris, quem in singulis familiis clarioribus, certum

des femmes, ils placent des guirlandes et des colliers féminins. Ils ensevelissent les corps des enfants près d'une route, pour que leur âme, qu'ils ne pensent pas aller très loin de leur corps, pénètre dans le sein d'une femme qui passe, et puisse encore animer un foetus non développé. Dans le chagrin, ils imprègnent leur visage de suie. Avertis au sujet des funérailles, les parents, les voisins et les amis accourent dans la cabane funéraire. Si la condition du mort le permet, quelqu'un prend la parole et il ne néglige dans son discours aucun procédé habituellement utilisé par les maîtres pour adoucir le chagrin. De là, il passe aux louanges du mort : il rappelle que ce dernier est né homme et surtout, qu'il est sujet à la mort. Ces malheurs ne peuvent pas être effacés, mais ils deviennent plus légers par la patience. L'orateur raconte d'autres choses semblables qui vont dans le même sens. Le troisième jour, on organise des funérailles. Un repas funèbre est servi à tout

---

<sup>93</sup> Mânes (*Manes*) est un terme gréco-latin, mais il est employé aussi par les Jésuites, par exemple le P. Biard dans sa lettre de 1612.



atque insignem habent, adesse tempus exequiarum proclamat. Omnes continuo lamentari, et ululare. Effertur cadaver propinquorum humeris, intectum fibrinis pellibus, et in feretro, è corticibus juncisve confecto compositum, collectis in glomum artubus, ut eo modo terræ mandetur, inquiunt, quo in alvo materna olim jacuit. Deponitur feretrum in constituto loco, munera quæ quisque offert mortuo, præfiguntur perticis : et appellantur illorum auctores à funeris præfecto : instauratur planctus; denique juvenes ludicro certamine inter se dimicant.

le village, chacun apportant son écot, et pas chichement. Ils fournissent principalement trois motifs à ce repas. D'abord, pour qu'il adoucisse la tristesse commune, ensuite, pour que les amis qui viennent aux funérailles de loin soient reçus très honorablement et, enfin, pour se rendre agréables aux mânes du mort, qu'ils estiment être ravis par cette libéralité et aussi nourri par les mets servis. Le festin accompli, le responsable des funérailles (celui qu'on trouve fidèle et imposant, dans chaque famille importante) proclame que c'est le temps du cortège funèbre. À l'instant, tous pleurent et hurlent. Le cadavre est emporté sur les épaules des proches, recouvert de peaux de castor, disposé sur un brancard fait intégralement d'écorces et de joncs, les membres ramassés dans une pelote pour qu'il soit confié à la terre de cette manière, disent-ils, par laquelle il a jadis été placé dans le ventre maternel. Le brancard est disposé à terre dans un lieu établi, les présents que chacun offre au mort sont fichés sur des perches et les donateurs sont

nommés par le chef des funérailles. Les gémissements sont renouvelés et enfin les jeunes se mesurent entre eux dans une joute récréative.

Majori sepeliuntur apparatu et luctu, qui aquis obruti perierunt. Nam eorum cadavera laniantur : carni pars cum visceribus in ignem projicitur. Id sacrificii quoddam genus est, quo placare cœlum contendunt. Iratum enim esse genti non dubitant, cum in undis quispiam extinguitur : ac si quid rite atque ordine peractum in istis funeribus non fuerit, huic piaculo calamitates omnes, quibus postea conflictantur, acceptas ferunt. Indulgent luctui per annum integrum. Primis diebus decem jacent humi, diu noctuque in ventrem proni : nefas tunc vocem ullam, nisi quæ dolorem significet, mittere; aut accedere ad ignem, aut conviviis interesse. Anno reliquo luctus continuatur, at levius. Omittuntur omnia urbanitatis officia, colloquia cum vicinis, congressus amicorum; ac si conjugem

Ceux qui ont péri noyés sont enterrés avec beaucoup d'apparat et de douleur. En effet, leur cadavre est mis en pièces, une partie des chairs est projetée dans le feu avec les viscères. C'est une sorte de sacrifice, par lequel ils prétendent apaiser le ciel. En effet, ils ne doutent pas que ce dernier soit en colère contre leur race quand quelqu'un est mort noyé et, si quelque chose n'a pas été accompli dûment et régulièrement dans ces funérailles, ils supportent toutes les calamités reçues par lesquelles ils sont maltraités ensuite, à cause de leur sacrilège. Ils s'abandonnent au deuil pendant une année entière. Les dix premiers jours, ils sont étendus au sol sur le ventre, jour et nuit, et il est alors sacrilège d'émettre quelque parole (excepté celle qui exprime la douleur), d'approcher du feu ou d'assister à un festin. Le reste de l'année, le deuil continu, mais

amiserint; cœlibes, donec annus fluxerit, perstant. Post octavum aut decimum quemque annum Hurones, quæ natio latè patet, omnia cadavera certum in locum ex omnibus pagis deportant, et in foveam prægrandem conjiciunt. Eum diem Mortuorum vocant. Is ubi de procerum sententia constitutus est, eruunt corpora sepulcris; alia jam consumpta, et ossibus vix hærentia; alia putri carne leviter amicta : alia scatentia fœdis vermibus, et graviter olentia. Ossa dissoluta in saccos abduunt : cadavera nondum dissuta componunt in sarcophagis, et supplicantium ritu deferunt in destinatum locum, alto silentio, et composito gradu procedentes, non sine suspiriis, et lamentabili eiulatu. Ne vero memoria nobilium, et arte præsertim bellica insignium, qui prole carent, intercidat, eligunt aliquem ætate ac robore florentem, cui demortui nomen imponunt. Ille militum statim delectum habet, ac bellum capessit, ut præclaro quopiam edito facinore, probet se non tantum

plus légèrement. Tous les devoirs du savoir-vivre sont laissés de côté, les entretiens avec les voisins, les rencontres entre amis; et s'ils ont perdu leur partenaire de vie, ils demeurent célibataires jusqu'au moment où l'année s'est écoulée. Tous les huit ou dix ans, les Hurons, vaste nation, transportent tous les cadavres de chaque village dans un lieu précis et ils les mettent ensemble dans une immense fosse. Ils appellent cela le « Jour des Morts ». Quand ce jour a été décidé de l'avis des nobles, ils exhument les corps des sépulcres, les uns décomposés et étant à peine fixés par les os, les autres légèrement enveloppés par la chair en décomposition, les autres encore fourmillants de vers hideux et sentant désagréablement. Ils mettent de côté les os détachés dans des sacs, ils placent ensemble les cadavres encore entiers dans des sarcophages et les emportent à la manière des suppliants dans le lieu fixé, en un profond silence, avançant d'un pas mesuré, non sans soupirs et lamentations plaintives. De peur que, privés de lignée, la

nominis, sed etiam virtutis ejus, cui substituitur, heredem esse. Inferioris notæ nomina æterno silentio damnant. Itaque simul ac in pago quispiam è vita cessit, ejus nomen alta voce pronunciatur per omnes casas, ne quis illud temere usurpet. Quod si mortuum tamen appellare necesse fuerit, utuntur verborum circuitione, et præfantur quidpiam, quo mortis ominosa memoria leniatur. Idque si omittatur, accipiunt in gravem contumeliam : neque atrociori maledicto vulnerari filium aut parentem posse putant, quam si huic filius, illi parens, mortuus exprobetur.

mémoire des nobles et de ceux qui étaient remarquables, entre autres par l'art de la guerre, ne périsse, ils élisent quelqu'un florissant par son âge et sa vigueur et ils lui donnent le nom du mort. Celui-ci choisit aussitôt des guerriers et entreprend une guerre dans le but de prouver par quelque illustre haut fait qu'il est l'héritier non seulement du nom, mais aussi du courage de celui à qui il est substitué. Ils condamnent à un silence éternel les noms de ceux qui sont inférieurs. C'est pourquoi aussitôt que quelqu'un meurt dans le village, son nom est prononcé à haute voix à travers toutes les cabanes, de peur que quelqu'un ne s'en serve par hasard. Parce que, s'il est nécessaire de nommer quand même le mort, ils utilisent une périphrase et disent avant quelque chose par laquelle la mémoire malheureuse du mort est adoucie. Et si cela n'est pas fait, ils voient là un grave affront et ils ne pensent pas qu'un fils ou un parent peut être frappé d'une plus grave injure que si un membre mort de leur famille est blâmé.

Bella temere ac ferociter suscipiunt, nulla sæpe, aut perlevi de causa<sup>94</sup>. Duces communi suffragio legunt, eosque vel familiarum præcipuarum natu maximos, vel quorum virtus bellica, aut etiam eloquentia perspecta sit. Civili bello nunquam inter se concurrunt; arma in finitimos tantum movent; neque imperii ac ditionis proferendæ causa, sed ferè ut illatam sibi, vel fœderatis, injuriam ulciscantur. Gladios, et gravidas nitrato pulvere fistulas, à Batavis et Anglis accepere, quibus armis freti, certiùs et audacius in hostium, atque adeò Europæorum perniciem conspirant<sup>95</sup>. Interdum bella singulari certamine finiunt. Agmina duo, hinc Montanorum, quos vocant, inde Iroquæorum constiterant ante aliquot annos, velut in procinctu. Duces antegressi jam designabant locum ad aciem explicandam, cum unus alterum sic allocutus fertur : Parcamus nostrorum sanguini, imo nostro : manibus nudis rem

Ils entreprennent des guerres à la légère et hardiment, souvent pour rien ou pour une raison superficielle. Ils choisissent leurs chefs par un suffrage commun, chez les plus âgés des principales familles ou ceux dont le courage guerrier ou encore l'éloquence ont été reconnus. Jamais ils ne s'affrontent entre eux dans des querelles intestines, ils font la guerre seulement contre leurs voisins et non pas pour étendre leur hégémonie ou leur autorité, mais presque toujours pour venger une injure faite contre eux ou leurs alliés. Ils ont reçu des épées et des fusils par les Hollandais et les Anglais. Comptant sur ces armes, ils complotent plus résolument et plus hardiment la perte de leurs ennemis, mais surtout des Européens. Parfois, les guerres se terminent en une seule bataille. Deux armées, d'une part, celle de ceux qu'ils appellent Montagnais, d'autre part celle des Iroquois, s'étaient arrêtées quelques années auparavant, comme dans un combat. Les chefs les ayant précédés, ils désignaient

---

<sup>94</sup> *Belli gerendi ratio; arma; crudelitas in captivos.*

*La manière de faire la guerre; les armes; la cruauté envers les captifs.*

<sup>95</sup> Ce sont probablement les Iroquois qui ont les armes.

agamus. Uter alterum dejecerit, is vincat. Placuit conditio. Manus ambo conserunt. Montanus Iroquæum ita delassavit, dolum artemque virtuti miscens, ut humi denique prostratum ligaverit, impositumque humeris ad suum agmen victor detulerit<sup>96</sup>. Clypeos conficiunt è ligno dolato, plerumque cedrino; paulum ad oras incurvos : leves, prælongos et peramplos, ita ut totum corpus protegant. Jam, ne jaculis aut securibus perrumpantur omnino ac dissiliant, eos intus consuunt restibus ex animalium corio contextis, quæ totam clypei molem continent connectuntque. Non gestant è brachio suspensos, sed funem ex quo pendent, rejiciunt in humerum dextrum : adeo ut latus corporis sinistrum clypeo protegatur; mox ubi jaculum emiserunt, aut ferream dispoferunt fistulam, paulum retrahunt dextrum latus, ac sinistrum clypeo tectum obvertunt hosti.

déjà le lieu pour déployer leur armée en ligne de bataille, quand, rapporte-t-on, l'un a harangué l'autre ainsi : « Épargnons le sang des nôtres, et même le nôtre : réglons plutôt cela à mains nues. Que celui qui aura battu l'autre soit le vainqueur. » L'arrangement a plu : les deux chefs en viennent aux mains en viennent aux mains. Le Montagnais, mélangeant la fourberie et le talent au courage, vient ainsi à bout de l'Iroquois jeté à terre, pour enfin l'attacher et l'emporter à son armée, chargé sur ses épaules. Les Barbares fabriquent des boucliers de bois dégrossi, généralement en cèdre, un peu incurvés sur les bords : ils sont légers, très longs et très grands pour protéger tout le corps. Enfin, pour qu'ils ne soient pas totalement transpercés et qu'ils n'éclatent en morceaux à cause de javelots ou de haches, ils les cousent à l'intérieur avec des cordes entrelacées faites de cuir d'animaux, cordes qui maintiennent le bouclier et répartit son poids. Ils ne les portent pas suspendus au

---

<sup>96</sup> L'exemple choisi, où l'Iroquois est le perdant, est peut-être dû au fait que cette dernière nation était en guerre avec les alliés des Français. Champlain a dû, par exemple, faire la guerre aux Iroquois à cause de son alliance avec d'autres nations.

bras, mais ils jettent une corde sur leur épaule droite sur laquelle les boucliers pendent pour protéger le côté gauche. Ensuite, quand ils ont lancé un javelot ou qu'ils ont armé leur fusil, ils retirent un peu leur flanc droit et ils tournent vers l'ennemi leur flanc gauche caché par le bouclier.

In praelio id maximè student, vivos ut hostes capiant. Captis et in suos abductis pagos primum vestes detrahunt; deinde ungues crudis dentibus singillatim avellunt : tum palo alligatos verberant ad satietatem. Mox vinculis solutos cogunt ire, ac redire, geminum inter ordinem armatorum spinis, fustibus, et ferramentis. Denique, accenso circum foco, lentis ignibus miseros torrent. Interim torosas carnes fodicant candentibus laminis, et verubus, aut recisas ac semiustulatas, sanie fluentes et sanguine, vorant. Nunc tædis ardentibus totum corpus, ac præsertim hiatus vulnerum, pertentant : nunc detracta capitis cute inspergunt nudæ

Dans la bataille, ils essaient surtout de prendre leurs ennemis vivants. D'abord, ils retirent leurs vêtements aux captifs conduits dans leur village. Ensuite, ils leur arrachent à belles dents, cruellement, les ongles un à un. Alors, ils les frappent à satiété, enchaînés à un poteau. Bientôt, ils forcent le captif dégagé de ses liens à passer et repasser entre deux rangées de gens armés d'épines, de bâtons et d'outils en fer. Enfin, autour d'un foyer, ils brûlent les malheureux à petit feu. Entre temps, ils percent les muscles avec des lames ardentes et des broches, ou ils dévorent les chairs tranchées et à demi brûlées, coulantes de pus et de sang. Tantôt, au moyen de torches brûlantes, ils éprouvent tout le corps, surtout les fentes des plaies,

calvæ favillam, et fervidos cineres : nunc tantôt, la peau de la tête enlevée, ils  
brachiorum nervos ac pedum vellunt, étendent de la cendre chaude et des braises  
lancinant, aut hebeti secant lente ferro, sur le crâne nu, tantôt encore ils arrachent et  
derepta parumper cute, in pedis malleolo, déchiquettent les nerfs des bras et des  
et manus carpo. Sæpe cogunt captivum pieds, ou les coupent lentement avec un fer  
infelicem ingredi per subjectos ignes : aut émoussé, la peau rapidement arrachée,  
frustra suæ carnis mandere, ac vivo dans la malléole du pied et la paume de la  
sepulcro condere. Hujusmodi carnificinam main. Souvent, ils forcent l'infortuné captif à  
non pauci è Patribus Societatis pertulere. marcher au travers des feux à proximité, ou  
Hanc porro extrahunt in multos dies; manger des morceaux de ses propres  
utque novis cruciatibus tristis victima chairs, les ensevelissant ainsi dans un  
suppetat, intermittunt eosdem aliquandiu, tombeau vivant. Il y a beaucoup de Pères de  
donec ad extremum fatiscant corpora, et la Société qui ont supporté jusqu'au bout de  
concidant<sup>97</sup>. Tunc è pectore cor avellunt, telles tortures. En outre, Les Barbares  
torrent subjectis prunis; et cruore prolongent celle-ci sur plusieurs jours; et  
conditum juvenibus avidè comedendum pour que la pauvre victime soit en condition  
objiciunt, si captivus suppliciorum pour de nouveaux supplices, ils les  
acerbitatem generosè fuerit perpressus; ut interrompent quelque temps, jusqu'à ce  
viri fortis, inquit, masculum robur qu'enfin les corps s'épuisent et s'effondrent.  
juventus bellatrix combibat. Laudatur qui Alors, ils arrachent le cœur de la poitrine, le  
rogum, cultros, vulnera, irretorto vultu brûlent avec des braises et, assaisonné de  
aspexerit, et exceperit : qui non sang, ils le jettent aux jeunes pour être

---

<sup>97</sup> Les supplices infligés par les Amériidiens sont parfois surpassés par la torture des Européens. Ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle par exemple, les faussaires étaient bouillis dans l'huile en y étant plongés lentement. Mais le cannibalisme était considéré comme « très cruel ». Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 86 et 245.



ingemuerit, qui risu cantuque tortoribus  
illuserit: nam canere tot inter mortas,  
amplum ac magnificum esse putant.  
Itaque cantilenas ipsi multo ante  
componunt, quas capti, si sors ferat,  
recitent. Reliqua multitudo cadaver  
absumit in ferali convivio. Dux reservat  
sibi verticis pellem cum coma,  
monumentum victoriæ, trophæum  
crudelitatis.

mangé avidement, si le captif a supporté  
jusqu'au bout, noblement, la dureté des  
supplices, afin que, disent-ils, la jeunesse  
guerrière absorbe la force virile de l'homme  
courageux. Est loué celui qui a regardé en  
face et a supporté le bûcher, les couteaux et  
les blessures sans détourner le visage, celui  
qui n'a pas gémi, qui s'est moqué de ses  
bourreaux en riant et en chantant. Car ils  
pensent que chanter entre tant de maux est  
beau et noble. C'est pourquoi eux-mêmes  
composent à l'avance beaucoup de  
chansons qu'ils chanteront si jamais ils sont  
capturés. Le reste de la foule consomme le  
corps dans un festin funèbre. Le chef se  
réserve la chevelure, monument de sa  
victoire, trophée de sa cruauté.

Sic hostes accipiunt: at domi colunt  
pacem, rixasque diligenter cavent, nisi  
quas ebrietatis impotentia excitavit<sup>98</sup>.  
Fortunati, si nunquam illis hanc pestem

Telle est la manière dont ils traitent leurs  
ennemis, mais chez eux, ils cultivent la paix  
et évitent soigneusement les conflits, sauf  
ceux que la faiblesse de l'ébriété a amenés.

---

<sup>98</sup> *Indoles animi: corporis cultus; cibi, convivia; supellex: religio, et superstitiones.*  
*Les dispositions de l'âme: le soin du corps; les aliments, les repas; la vaisselle; la religion et les*  
*superstitions.*

Europa importasset! Irasci ne norunt quidem, ac vehementer initio mirabantur, cum inveherentur Patres in vitia pro concione, eosque furere existimabant, qui pacatos inter auditores, et amicos, tanta contentione se jactarent. Liberalitatis et munificentiae famam aucupantur : sua largiuntur ultro; ablata vix repetunt : nec fures aliter, quam risu et sannis ulciscuntur. Si quem oborta simultate, nefarie aliquid moliri suspicantur, non minis deterrent hominem, sed donis. Ex eodem concordiae studio fit ut assentiantur ultro, quidquid doceas; nihilo tamen secius tenent mordicus insitam opinionem aut superstitionem : eoque difficilium erudiuntur. Quid enim agas cum annuentibus verbo et concedentibus omnia; re nihil praestantibus<sup>99</sup>? Miserorum egestatem benignè sublevant; viduarum ac senum sustentant orbitatem, nisi cum senio aetas victa marcet, vel morbus gravior incidit : tunc enim abrumpere infelicem vitam satius

Heureux auraient-ils été si l'Europe ne leur avait jamais apporté ce fléau! Ils ne savent même pas être en colère, et ils étaient fortement surpris au début, comme les Pères attaquaient leurs défauts devant l'assemblée. Ils croyaient que ces derniers déliraient, en se démenant avec autant d'effort parmi des auditeurs paisibles et des amis. Ils recherchent la réputation de bonté et de générosité : ils donnent généreusement leurs biens et réclament difficilement ceux qu'ils n'ont plus. Ils ne se vengent pas des voleurs autrement qu'avec des rires et des grimaces. S'ils soupçonnent quelqu'un d'ourdir un mauvais coup à cause d'une subite inimitié, ils ne l'en détournent pas par des menaces, mais par des cadeaux. De ce goût pour l'harmonie, il arrive qu'ils acquiescent à tout ce qu'on leur enseigne. Cependant, ce qui est moins bien, ils tiennent obstinément à leur idée naturelle ou à leur superstition et, à cause de cela, ils se font instruire difficilement. En effet, que faire avec ceux qui consentent et concèdent

---

<sup>99</sup> Cette question trouve sa réponse au dernier paragraphe du texte : en faisant une démonstration.

arbitrantur, quàm alere ac producere. Quaecumque calamitas ingruat, nunquam se dimoveri de animi tranquillitate patiuntur, qua felicitatem potissimum definiunt. Inediam multorum dierum, morbos, et æurnas lenissime et constantissimè perferunt. Ipsos partus dolores, licet acerbissimos, ita dissimulant feminæ vel superant, ut ne ingemiscant quidem : ac si cui lacryma vel gemitus excideret, æterna flagraret ignominia, neque virum, à quo duceretur, præterea inveniret<sup>100</sup>, Nihil unquam amicus cum amico, uxor cum viro, cum uxore vir, queritur et expostulat. Liberos mira caritate complectuntur : sed modum non tenent; in eos enim neque animadvertunt ipsi, neque ab aliis animadverti sinunt. Hinc petulantia puerorum et ferocitas, quæ, postquàm se corroboravit ætate, in omne scelus erumpit. Quam autem erga liberos et familiares comitatem præ se ferunt,

toutes choses en parole, mais n'exécutent rien dans les faits? Ils soulagent avec bonté la pauvreté des malheureux, supportent les veuves et les vieillards dans leur perte, sauf ceux affaiblis par l'âge ou affectés par une maladie particulièrement grave, car alors ils jugent préférable d'interrompre la vie malheureuse plutôt que de l'entretenir et de la prolonger. Si quelque malheur arrive, jamais ils ne se permettent de perdre leur tranquillité d'esprit, sur laquelle ils établissent essentiellement leur bonheur. Ils supportent jusqu'au bout très calmement et fermement un jeûne de plusieurs jours, les maladies et les misères. Les douleurs des accouchements eux-mêmes, bien que des plus pénibles, les femmes les dissimulent de même, si bien qu'elles ne gémissent même pas. Et si une larme ou un gémissement échappe involontairement à une femme, elle est couverte d'une infamie éternelle et ne trouve, en outre, pas d'homme qui l'épousera. Jamais un ami avec un ami, une

---

<sup>100</sup> L'accouchement visiblement non pénible chez les femmes du Nouveau Monde a été une question biblique débattue. En effet, cela était contraire aux douleurs infligées à Ève et ses descendantes. Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 56.

eandem cum ceteris civibus suis, ac popularibus, usurpant. Si quis amariore joco quempiam momordit, (nam dicaces vulgo sunt, et in jocos effusi) belle dissimulant, aut vicem reponunt, et absentes remordent; nam præsentes cavillari, aut coram dictis incessere, religio est. Non aliud libentius convicium regerunt laccessiti, quàm si hominem ingenio carere dicant. Scilicet ingenii laudem vindicant sibi; nec temere<sup>101</sup>. Nemo inter illos hebes, ac tardus; quod nativa illorum in deliberando prudentia, et in dicendo facundia declarat. Auditi quidem sæpe sunt tam appositè ad persuadendum perorare, idque ex tempore, ut admirationem exercitatissimis in dicendi palæstra moverent.

femme avec un mari ou un mari avec sa femme ne se plaint ni ne lui adresse des réclamations. Ils entourent les enfants d'une étonnante affection, mais ils ne les astreignent à aucune limite, car eux-mêmes ne les châtient pas et ne les laissent pas châtier par d'autres. De là l'effronterie et l'insolence des enfants qui, après avoir été renforcés avec l'âge, se jettent dans tous les crimes. Et cette libéralité qu'ils affichent envers les enfants et les familiers, ils l'affichent de même avec tous leurs citoyens et compatriotes. Si une personne en a chagriné une autre par une plaisanterie amère (car ils sont communément railleurs et se répandent en plaisanteries), ils n'y font pas attention ou rendent la pareille et mordent à leur tour, car c'est leur religion qui veut qu'on se moque des absents ou qu'on les attaque publiquement en paroles. Ceux qui sont visés ne répliquent pas plus vertement aux railleries qu'en disant que le calomniateur est privé d'esprit. Évidemment,

---

<sup>101</sup> Intelligence qui pouvait être un obstacle à la conversion. « En Huronie, les Jésuites avaient observé que les personnes les plus difficiles à convaincre de la validité de la doctrine chrétienne étaient aussi les plus intelligentes. » Voir : Bruce G. Trigger, *op. cit.*, p. 405.

ils revendiquent pour eux le mérite de l'esprit, et non sans bonnes raisons. Aucun d'eux ne manque de vivacité et n'est lourd, ce que fait voir clairement leur sagesse naturelle dans leurs décisions et leur éloquence dans leurs propos. D'ailleurs, on les a souvent entendus plaider parfaitement pour persuader de manière tout à fait appropriée, et cela, à l'improviste, qu'ils provoquent l'admiration des plus exercés dans l'art de discourir.

Respondet ingenio corpus, aptum membris, proceritate formosum, robore validum. Idem, qui Gallis, color <sup>102</sup> ; tametsi corrumpunt illum unguine, et oleo putri, quo se perungunt; necnon pigmentis variis, quibus sibi pulcri, nobis ridiculi videntur. Alios cernas naso cæruleo, genis vero et superciliis atratis: alii	Leur corps correspond à leur esprit, bien proportionné, beau à cause de sa haute taille, vigoureux à cause de sa force. Sa couleur est la même que celle des Français, bien qu'ils l'altèrent avec de la graisse et de l'huile rance, dont ils s'enduisent. Ils se peignent aussi de couleurs variées avec lesquelles ils se trouvent beaux, alors qu'ils
---	---

---

<sup>102</sup> On croyait que le climat avait des effets sur la couleur de la peau. La couleur blanche était sensée être celle qui plaisait le plus à Dieu, d'où la crainte de changer de couleur en allant s'établir dans le Nouveau Monde. Mais le climat de Nouvelle-France étant censé être sensiblement le même qu'en France, on ne comprend pas alors pourquoi la couleur changerait. Ainsi, soit les Amérindiens sont blancs, soit la couleur provient non pas du climat, mais des us et coutumes. Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 162-163.

frontem, nasum, et genas, lineis versicoloribus discriminant : totidem larvas intueri te putes. Ejusmodi coloribus credunt se hostibus esse terribiles; suum pariter in acie metum, quasi velo, tegi : demum pellem ipsam corporis indurari, ad vim hiberni frigoris facilius tolerandam. Præter istos colores induci pro cujusque libidine ac deleri solitos, non pauci stabiles ac perpetuas avium aut animalium, putà serpentis, aquilæ, bufonis, imagines imprimunt cuti, hunc in modum. Subulis, cuspidibus, aut spinis collum, pectus, genasve ita pungunt, ut rudia rerum istarum lineamenta effingant : mox in punctam et cruentam cutem immittunt atrum è carbone comminuto pulverem, qui cum sanguine concretus impressas effigies ita inurit vivæ carni, ut eas nulla temporis diuturnitas expungat. Totæ quædam nationes, ea præsertim quæ a Tabaco nomen habet, itemque alia quæ Neutra dicitur, id constanti more ac lege usurpat, nec sine periculo interdum; maxime si est tempestas frigidior, aut

sont ridicules à nos yeux. On voit les uns avec le nez bleu, mais les joues et les sourcils noirs, les autres séparent leur front, leur nez et leurs joues par des traits bigarrés. On pense voir autant de fantômes. Ils croient que par de telles couleurs ils effraient leurs ennemis; ils croient également qu'ils cachent leur peur sur le champ de bataille comme avec un voile; enfin, ils croient qu'ainsi leur peau même durcit, pour endurer plus facilement la violence du froid hivernal. Outre ces couleurs appliquées selon le caprice de chacun et souvent effacées, un grand nombre d'entre eux impriment sur leur peau des images durables et indélébiles d'oiseaux et d'animaux, par exemple un serpent, un aigle ou un crapaud, par le moyen suivant : ils piquent le cou, la poitrine ou les joues avec des alênes, des pointes ou des épines, pour que ces lignes grossières imitent ces images. Puis, dans la peau piquée et sanglante, ils mettent de la poussière de charbon broyée qui, épaissie avec du sang, brûle les images imprimées à vif dans la peau, de sorte qu'elles ne s'effacent pas

debilior corporis constitutio. Tunc enim dolore victi, licet eum ne gemitu quidem significant, linquntur animo, et exanimes aliquando concidunt. Laudant oculos exiles, labra repanda et prominentia : pars radunt comam, pars alunt : his nudum sinciput, illis occiput : aliis coma totà surrigitur in vertice, aliis parcè ad tempora utrimque propondet. Barbam, instar monstri, execrantur; ac si quis in mento succrescat pilus, statim vellunt<sup>103</sup>. Viri æque ac feminæ imas auriculas pertundunt : et iis in aures è vitro, testisve piscium, inserunt. Quo foramen amplius est, eo censent formosius. Nunquam unguis resecant. Europæos rident, qui defluentem è naribus humorem candidis sudariis excipiant, et, Quo, inquiunt, rem adeo sordidam reservant isti? Saltantes curvant arcuatim corpus prono capite, et brachia sic agitant, ut qui farinam manibus subigunt, raucum identidem grunnientes. Alvum infimam succingunt

avec le temps. Certaines tribus tout entières, entre autres celle qui a pour nom Tabac, de même qu'une autre qui est appelée Neutre, emploient cela par une coutume inébranlable et une règle, et parfois non sans danger, surtout si la température est très froide ou que la condition du corps est particulièrement faible. Car alors, vaincus par la douleur, et il n'est même pas permis qu'ils l'expriment par un gémissement : ils s'évanouissent et, enfin, ils s'écroulent sans vie. Ils admirent les yeux minces, la lèvre retroussée et saillante. Les uns rasent leur chevelure, les autres l'entretiennent; ceux-ci ont la demi-tête nue, ceux-là l'occiput; pour les autres, la chevelure est redressée au sommet de la tête, pour d'autres encore elle pend sobrement de part et d'autre des tempes. Ils haïssent la barbe comme une monstruosité et si quelque poil pousse au menton, ils l'arrachent aussitôt. Les hommes et les femmes se perforent également le bas de l'oreille et ils y insèrent des boucles

---

<sup>103</sup> Plusieurs missionnaires, comme le récollet Sagard, ont fait remarquer que les Américains n'étaient pas poilus, contrairement à une croyance tenace. Voir : *Ibid.*

lato cortice, vel animantis pelle, aut versicolore panno, cetera nudi. Feminæ pelles ex humeris et collo promittunt ad genua. Zonas atque armillas, è concha veneria, quam vulgo porcellanam appellamus, aut seta hystricis non inscite contextas, gestant : torques hunc in modum confectos magno habent in pretio. Storeas è marisco (junci marini genus est) satis eleganter elaborant : iis pavimentum sternunt, in iisdem carpunt somnos, aut in vitulorum marinorum, fibrorumve mollibus exuviis. Dormiunt circa focum in mapali medio semper ardentem, si frigus est : sub dio, si æstas.

d'oreilles de verre ou des coquilles de poissons. Plus le trou est ample, plus ils le trouvent beau. Jamais ils ne coupent leurs ongles. Ils se moquent des Européens qui recueillent l'humeur s'écoulant de leurs narines avec des mouchoirs blancs et pourquoi donc, demandent-ils, voudrait-on conserver quelque chose d'aussi répugnant? Ils fléchissent le corps en forme d'arc en dansant, la tête inclinée, et ils agitent les bras comme ceux qui pétrissent la farine avec les mains, en poussant sans cesse des grognements d'une voix rauque. Ils ceignent leur bas-ventre avec une large écorce, une peau d'animal ou un morceau d'étoffe multicolore, mais ils sont nus pour le reste. Les femmes portent des peaux qui descendent des épaules et du cou jusqu'aux genoux. Ils portent des ceintures et des bracelets faits de coquilles de Vénus, que nous appelons couramment porcelaine, ou de poils de porc-épic joliment entrelacés. Ils tiennent les colliers réalisés par ce moyen en grande estime. Ils élaborent avec assez de goût des nattes de grand jonc (c'est une



famille de jonc marin) : ils les étendent sur le sol, dorment dessus ou dans de douces peaux de veaux marins ou de castors. Ils dorment autour du foyer qui brûle toujours dans le milieu de la cabane s'il fait froid; en plein air si c'est l'été.

Mensam, aut cathedram, in casa tota videas nullam; in clunes subsidunt, simiarum instar : is vescentium, is deliberantium, et confabulantium habitus est. Adeuntes amicos salutant inepto risu; sæpius *ho, hho, hoho*, conclamantes. Cum vescuntur, potum dapibus non intermiscent, neque identidem bibunt; sed semel tantum, sumpto cibo. Qui amicos convivio accipit, cum iis neque accumbit, nec ciborum partem ullam attingit, sed epulantibus dividit : aut, si quem adhibet structorem, sedet seorsum jejunus, et spectat. Inter edendum silent : salem aversantur, et condimenta : ossa canibus projicere piaculum arbitrantur : igni cremant, vel terræ infodiunt. Si enim, inquiunt, ursi, fibri, et aliæ, quas venando

Il n'y a aucune table, aucune chaise à dossier dans toute la cabane. Ils s'accroupissent sur leurs fesses à l'instar des singes : c'est ainsi qu'ils mangent, réfléchissent et conversent. Ils saluent leurs amis en les abordant par un rire impertinent, le plus souvent ils crient *ho hho hoho*. Quand ils mangent, ils ne mêlent pas la boisson aux mets et, une fois le repas fini, ils ne boivent pas plus d'une fois, mais une seule. Celui qui reçoit ses amis ne prend pas place avec ces derniers et ne touche à aucune portion des aliments, mais il les distribue aux assistants du festin ou, s'il emploie quelqu'un comme serveur, il s'assoit à part, à jeun, et regarde. Ils se taisent en mangeant; ils dédaignent le sel et les condiments. Ils croient que c'est sacrilège de jeter les os aux chiens : ils les

captamus, feræ ossa sua permitti canibus, et comminui, rescirent; non tam facile capi se paterentur. Adipem è pinguibus collectum cibis, abstergunt coma; genis interdum brachiisve allinunt, elegantia, ut aiunt, causa, et valetudinis : nam adipe non solum nitere cutem, sed corroborari membra existimant. Non alio cibo vescuntur libentius quàm Sagamita. Pulmentum est è farina, præsertim Indici tritici, confectum : admisto, quod illis condimentum præcipuè sapit, oleo. Itaque in conviviis pars dapum prima oleum, aut adeps, in quem concretum et spissum ita dentes infigunt, ut nos in panem aut pomum. Antequam illis lebetes, cortinæ, aliaque id genus vasa ærea deferrentur è Gallia, utebantur cacabis è cortice compactis; verùm quia imponi flammis non poterant impunè, hanc ad coquendas carnes artem excogitaverant. Silices plurimos conjiciebant in focum, donec penitus ignem combibissent. Candentes in ollam frigida plenam et carnibus alios atque

brûlent dans le feu ou les enfouissent en terre. « Car, disent-ils, si les ours, les castors et les autres bêtes sauvages que nous cherchons à attraper en chassant savaient que leurs os étaient lancés aux chiens et broyés, ils ne permettraient plus d'être capturés aussi facilement. » Ils essuient sur leur chevelure la graisse venant des plats gras; ils en étendent quelquefois sur leurs joues et leurs bras pour l'élégance et la santé comme ils l'affirment, car ils estiment que la graisse fait non seulement reluire la peau, mais fortifie également les membres. Ils n'aiment rien de mieux que la sagamité. C'est un ragoût élaboré avec de la farine, surtout du blé d'Inde, mélangé à la graisse, parce que ce condiment a un goût supérieur pour eux. C'est pourquoi, dans les repas, la première partie des mets est l'huile ou la graisse dans laquelle, épaissie et dense, ils enfoncent les dents ainsi que nous dans du pain ou un fruit. Avant que les marmites, les chaudrons et les autres pots d'airain de ce genre leur soient apportés de France, ils utilisaient des marmites fabriquées en

alios subinde immittebant. Ad hunc modum aqua calefacta carnes citius opinione faciliusque percoquit. Ad tergendas manus utuntur piloso canum tergo, cui illas affricant; item scobe ligni putris. Hæc matribus vice panniculorum est, ad purgandas infantium sordes; hæc instar culcitæ languidis corporibus substernitur. Vasa coquinaria non extergunt. Quo sunt crasso pingui magis oblita, eo melius, illorum iudicio, nitent. Turpe ducunt et superbum inambulare inter colloquendum. Odorem mosci graviter ferunt, et meram esse mephitim putant, præ carnis rancidæ, aut adipis mucidi frusto.

assemblant de l'écorce, mais, parce qu'elles ne pouvaient pas être déposées sans danger dans les flammes, ils avaient inventé ce savoir-faire pour cuire les viandes : ils jetaient un très grand nombre de cailloux dans le foyer jusqu'à ce qu'ils soient brûlants. Ils lançaient immédiatement les uns et les autres, ardents, dans le pot plein d'eau froide et de viandes. De cette manière, l'eau échauffée faisait cuire les viandes plus rapidement et plus facilement qu'on ne pourrait penser. Pour s'essuyer les mains, ils les frottent aux poils du dos de leurs chiens ou utilisent de la sciure de bois desséchée. Celle-ci sert pour les mères de chiffons, pour nettoyer les saletés des enfants et, à l'instar du matelas, elle est répandue sous les corps fatigués. Ils n'essuient pas les vases de cuisine. Plus ils ont été enduits de graisse épaisse, mieux c'est : à leur avis, c'est ainsi qu'ils reluisent. Ils estiment honteux et insolent de parler en marchant. Ils supportent difficilement l'odeur du musc et ils pensent qu'elle est une exhalaison méphitique comparable à de la chair

putréfiée ou un morceau de graisse moisie.

Sexcenta sunt ejus generis, in quibus longissimè recedunt ab Europæorum institutis : sed ab illorum vitiis propius absunt, eaque vel æquant, vel superant. Gulæ irritamenta, et inimicas bonæ ac sanæ menti potiones<sup>104</sup>, ab Europæis mercatoribus acceperunt, quibus lucri bonus est odor, etiam ex flagitio, et scelerata nundinatione. Tandiu esse pergunt, dum adest quod edant : nihil in crastinum, aut hyemem, reponunt : nec famem valde reformidant, quia se ferre diuturnam posse confidunt. Conviviis ea lex posita consensu moribusque gentis est, ut omnia fercula consumantur. Si quis edit parcius, et excusat valetudinem, plectitur, aut ejicitur, ut insulsus, quasi qui vivendi artem nesciat. Primaria suppellectilis domesticæ pars, olla est, sive ahenum, in quo carnes coquantur. Opes lebetum numero metiuntur : nec regem

Il y a des milliers de choses de ce genre par lesquelles ils s'éloignent des usages des Européens. Mais ils s'éloignent moins de leurs défauts, qu'ils égalent ou surpassent. Ils ont reçu des boissons qui irritent la gorge et qui s'opposent à une bonne et saine disposition d'esprit par les marchands européens, à qui le parfum du gain est bon, même acquis par des bassesses et du commerce criminel. Ils mangent aussi longtemps qu'ils trouvent quelque nourriture : ils ne mettent rien en réserve pour le lendemain ou pour l'hiver et ils ne redoutent pas beaucoup la faim, parce qu'ils ont confiance de pouvoir la supporter longtemps. Cette loi a été établie pour les repas par un jugement unanime et selon les mœurs de la nation, pour que tous les plats soient consommés. Si quelqu'un mange plus modérément et allègue son état de santé, il est puni ou banni comme un sot, comme s'il

---

<sup>104</sup> L'auteur n'est pas clair à propos de ces boissons irritantes. Il parle peut-être encore ici de l'alcool, mais ce pourrait être autre chose.

Galliæ aliam ob causam initio magni æstimabant; quàm quòd plures habere ollas dicebatur. Quanta sit apud exleges, et omni freno solutos, intemperantiæ impunitas et licentia, præsertim in adolescentibus, promptum est intelligere : nam grandiores natu libidinem certis finibus circumscribunt, cùm æstus cupiditatum deferbuit : nec impune est peccanti feminæ.

était ignorant de l'art de vivre. La plus importante des vaisselles domestiques est la marmite, ou plutôt le chaudron, dans lequel ils cuisent les viandes. Ils évaluent la puissance d'une personne par le nombre de marmites, et au début, ils attachaient beaucoup d'importance au roi de France parce qu'on disait qu'il avait le plus de marmites. Combien d'excès impunis et de liberté se trouvent chez ceux qui ne sont pas soumis à la loi et libres de tous les freins, surtout chez les jeunes; voilà ce qui se comprend facilement. Toutefois, avec l'âge ils circonscrivent la débauche dans certaines limites, ce qui vient avec l'apaisement des passions, tandis que même le comportement fautif des femmes ne reste pas impuni.

Religionis apud illos neque lex ulla, neque cura. Nullo stato et certo cultu Numen prosequantur<sup>105</sup>. Esse tamen

Ils n'ont ni loi religieuse, ni culte. Ils ne consacrent au divin aucune pratique religieuse établie et précise. Ils voient que

---

<sup>105</sup> C'est ce que croyaient les explorateurs et les missionnaires jésuites avant 1640. Ils se rendent compte par la suite que les Amérindiens avaient un système de croyances et que les domaines religieux et séculiers ne sont pas séparés. En effet, leurs croyances s'expriment dans presque tous les aspects de la vie quotidienne. Est-ce que l'auteur parle de leur manque de religion à cause d'un manque de compréhension de la spiritualité amérindienne, ou pour mieux insister sur le fait qu'il serait facile de leur inculquer la religion chrétienne? Voir : Bruce G. Trigger, *op. cit.*, p. 349-359.

aliquod, velut in sublustri nocte, vident. Quod quisque puer aspicit in somnis, cum lucescere ratio incipit, hoc illi deinceps numen est, canis, ursus, avis. Vivendi normam et agendi plerumque ducunt è somniis; ut si quem interficiendum, exempli causa, somniaverint, non conquiescant donec hominem insidiis exceptum necaverint. Piget fabulas referre, quas de mundi opificio comminiscuntur. His implent otiosas et avidas plebis aures harioli, et circulatores nequissimi, impietate quæstuosa. Malorum auctorem genium nescio quem vocant Manitou, ac vehementissime perhorrescunt<sup>106</sup>. Hostem procul dubio generis humani, qui a nonnullis divinos honores et sacrificia quædam extorquet. Circa naturam animarum non levius delirant. Simulacra figunt corporea, cibi et potionis egentia. Destinatum animabus versus occidentem solem, pagum credunt, in quem obita morte se

quelque chose existe malgré tout, comme dans une nuit à peine éclairée. Ce que chaque enfant aperçoit dans son sommeil, quand il atteint l'âge de la raison, chien, ours, oiseau, cela est pour lui par la suite une divinité. Ils tirent des rêves la plus grande partie de leur règle pour vivre et agir. S'ils rêvent que quelqu'un doit être massacré, par exemple, ils ne se reposent pas jusqu'au moment où ils ont tué l'homme pris dans un guet-apens. Il en coûte de rapporter les histoires qu'ils imaginent au sujet de la création du monde. Des devins et vils charlatans en remplissent les oreilles oisives et insatiables de la plèbe, impiété lucrative. Ils nomment un je-ne-sais quel génie autour des choses mauvaises « Manitou » et ils le redoutent très vivement. C'est sans doute l'ennemi du genre humain qui extorque de quelques-uns des honneurs divins et quelques sacrifices. Autour de la nature des esprits, ils ne délirent pas moins : ils plantent des effigies matérielles nécessitant

---

<sup>106</sup> L'auteur ne fait pas de nuance entre bon et mauvais Manitou, comme le fera par exemple Lejeune. Guy Lafèche, *Le missionnaire, l'apostat, le sorcier; relation de 1634 de Paul Lejeune*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973, p. 39.

recipiant : et ubi epulis, venationi, et choreis indulgeant. Hæc enim apud illos summa<sup>107</sup>.

nourriture et boisson. Ils croient qu'un village, vers le soleil couchant, est fixé pour les âmes, dans lequel, une fois morts, ils se retirent et où ils s'abandonnent aux repas, à la chasse et à la danse. Car ces choses sont essentielles pour eux.

Cum primum de sempiternis ignibus, et incendiis sceleri destinatis audierunt, immane quantum obstupere : fidem tamen pertinaciter abrogabant, quod dicerent ibi esse ignem non posse, ubi nihil ligni sit : tum, quænam silvæ alere tot ignes, tam diuturnos, possent? Hæc ratio ineptissima tantam vim apud barbaras mentes habebat, ut iis persuaderi veritas evangelica non posset. Quippe in homine carnali, ut ait e SS. PP.<sup>108</sup> nonnemo, tota ratio intelligendi est consuetudo cernendi. Expugnavit nihilominus pertinaciam sacerdos acer et ingeniosus<sup>109</sup>. Fidenter affirmavit

Aussitôt qu'ils ont entendu parler des feux éternels et des flammes destinés aux pêcheurs, ils ont été extraordinairement frappés de stupeur. Toutefois, ils n'accordaient obstinément à cela aucun crédit parce qu'ils disaient qu'il n'était pas possible d'avoir des feux là où il n'y a pas de bois : alors quelles forêts peuvent alimenter autant de feux aussi durables? Ce raisonnement absurde avait tellement de force dans les esprits barbares qu'ils ne pouvaient pas être convaincus par la vérité des Évangiles. Bien sûr, dans l'homme charnel, comme on le dit de saint Pierre et saint Paul, toute la raison de comprendre est

---

<sup>107</sup> Après avoir parlé brièvement de l'ineptie des croyances amérindiennes, on passe à une conversion à la vraie Foi.

<sup>108</sup> Nous avons repris la traduction de Thwaites, à savoir que SS. PP. fait référence à saint Pierre et saint Paul. Toutefois, nous n'avons pas d'autres sources pour confirmer cela.

<sup>109</sup> En effet, pour convaincre les peuples amérindiens de l'inanité de leurs croyances, les

inferorum terram vices obire ligni, et ipsam ardere perse se. Risu barbaræ multitudinis exceptus est<sup>110</sup>. Imo, inquit, hujus Avernalis terræ frustum proferam vobis, ut, quoniam verbis divinis non creditis, vestris ipsi oculis credatis. Accendit curiositatem promissi novitas et fiducia. Convenerunt è tota regione ad diem constitutum, et in ingenti planitie, collibus instar amphitheatri cincta, consederunt. Primores gentis duodecim lecti fuere, viri graves et cordati, qui sacerdotem observarent, numquid fraudis ac præstigiæ lateret<sup>111</sup>. Ille sulphuris glebam depromit, dat istis arbitris et cognitoribus tractandam : hanc oculis, naso, manu scrutati, haud dubie terram esse confessi sunt. Aderat olla cum prunis cadentibus. Tunc sacerdos populo procul spectante; inhiantibus, demisso in l'habitude de voir. Un prêtre subtil et intelligent a tout de même conquis leur entêtement. Avec assurance, il a affirmé que la terre des enfers prend la place du bois et que cette dernière brûle par elle-même. Il a été accueilli par le rire de la foule barbare. « Mieux, dit-il, je vous présenterai un morceau de cette terre de l'Averne pour que vous vous fiez à vos yeux, puisque vous ne croyez pas aux paroles divines. » La nouveauté et la hardiesse de la promesse ont allumé la curiosité. Ils se sont rassemblés de toute la région au jour fixé et ils se sont installés dans une énorme plaine, entourée de collines à l'instar d'un amphithéâtre. Douze premiers de la nation ont été choisis, hommes sérieux et sages, pour observer le prêtre au cas où quelque tromperie ou illusion serait cachée. Ce dernier prend une motte de soufre, la donne

---

missionnaires privilégiaient une pratique apostolique fondée sur la crainte du jugement de Dieu. Ils demandaient aux « Sauvages » d'essayer d'imaginer, souvent en vain, les tourments de l'enfer, ce « feu qui ne s'éteint pas ». Ils usaient aussi beaucoup de supports visuels. Voir : Adrien Paschoud, *Le monde amérindien au miroir des Lettres édifiantes et curieuses*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008, p. 98..

<sup>110</sup> Ainsi, les Amérindiens peuvent rire de la préciosité des Européens, mais par le prêtre, ils se feront remettre à leur place.

<sup>111</sup> De plus, les discours des jeunes étaient peu écoutés chez les Amérindiens, contrairement à ceux des vieux. Il valait donc mieux d'abord convaincre ces derniers. Voir : Bruce G. Trigger, *op. cit.*, p. 350.



prunas naso, judicibus, excussit in carbones è sulphurea gleba particulas aliquot, quæ subito conceperunt ignem et odore fetido nares curiosas impleverunt. Hoc iterum, ac tertio cum esset factum, assurrexit multitudo attonita, manum planam imponens ori, quo gestu summam admirationem testantur; et inferos esse dicenti Deo credit<sup>112</sup>.

à ces arbitres et témoins pour qu'ils la manient : ils ont scruté cette motte avec les yeux, le nez, la main et ils ont avoué que, certainement, c'était de la terre. Une marmite avec des braises mourantes était là. Alors, le peuple observant de loin, alors que les juges attentifs avaient le nez baissé sur les braises, le prêtre a secoué dans le charbon quelques particules de la motte sulfureuse qui, soudain, ont conçu du feu et ont rempli les narines curieuses d'une odeur fétide. Comme cela avait été fait une deuxième et une troisième fois, la foule frappée de stupeur se leva, les gens plaçant leur main sur leur bouche, geste par lequel ils attestent un grand étonnement. Et la foule a cru en Dieu en disant que les enfers existent.

---

<sup>112</sup> La fin du *De regione* n'est pas facile à comprendre et interpréter. Pourquoi un auteur laïc terminerait-il par une conversion, alors que les missionnaires ne font que de brèves apparitions dans le reste du texte? D'une manière ou d'une autre, il s'agit d'une exagération, mais dans quel but? Peut-être que la fin se veut un exemple montrant que les Amérindiens peuvent être convertis. Mais ce pourrait être aussi ironique ou comique. L'auteur aurait alors pu vouloir se moquer des missionnaires qui doivent faire toute une démonstration pour prouver que l'enfer existe. Ainsi, les Amérindiens croient en Dieu seulement parce qu'ils croient à l'enfer. Ou encore, l'auteur veut simplement amuser son lecteur en terminant par cette anecdote.

## L'Autre et le Même

Le *De Regione* fournit une description sommaire de la Nouvelle-France, de quelques-uns des animaux les plus étonnants, ainsi que de plusieurs us et coutumes des Amérindiens. On a vu ces derniers pleurant la mort des leurs, donnant cruellement la mort à un prisonnier et vivant en harmonie chez eux. Quel est le constat qui en ressort? Qualifiés en terme de *durum genus, ingenii* ou encore *exleges*, les « Sauvages » peuvent-ils vraiment être caractérisés ainsi? Est-ce que les Européens que l'auteur décrit à quelques endroits dans *De Regione* sont nécessairement plus « civilisés » que les Canadiens? Ce chapitre spécifiera qui sont les Amérindiens décrits par l'auteur et ce que ce dernier entend quand il emploie le mot *Barbarus*. Ensuite, on verra quels sont les mauvais, mais aussi les bons comportements des « Sauvages », selon le *De regione*, avant de considérer l'image que l'auteur donne de ses propres compatriotes européens au cours de leurs courtes apparitions dans son texte.

### Les Amérindiens

#### Barbares et Sauvages

Tout d'abord, il faut présenter à qui est donné le titre de *Barbari*. Alors que les récits de Champlain et du P. Biard, par exemple, en nomment quelques-uns par leur nom, comme Henri Membertou<sup>113</sup>, l'auteur du *De regione* ne décrit personne en particulier. S'il distingue plusieurs tribus (Iroquois, Neutres, Tabac, Montagnais et Hurons), il spécifie rarement quelles sont leurs coutumes caractéristiques<sup>114</sup>. Il mentionne toutefois que le Jour des Morts

---

<sup>113</sup> Les Amérindiens cités par les missionnaires sont surtout des convertis d'importance et des alliés.

<sup>114</sup> Les noms des tribus ne sont pas les vrais termes amérindiens, mais ceux que les Européens leur ont donnés. Ainsi, les Hurons sont en réalité des Ouendats, nommés par les Français selon leur

est une tradition huronne et que les tribus Tabac et Neutre ont comme coutume que les hommes se fassent tatouer. Pour le reste, impossible de savoir si toutes les nations ont les mêmes habitudes ou si des variantes existent chez l'une ou l'autre. Par exemple, l'auteur indique que certaines tribus sont nomades et d'autres sédentaires, mais il ne précise pas lesquelles.

La définition du terme *Barbarus* est un autre point important à traiter avant une analyse plus approfondie de l'Autre dans le *De Regione*. Comme le soulignent J. Schillinger et P. Alexandre, éditeurs du recueil *Le barbare : images phobiques et réflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, le débat sur la barbarie est sans doute aussi ancien que le terme « barbare »<sup>115</sup> lui-même, apparu dans la Grèce antique pour désigner l'étranger, soit le non-Grec<sup>116</sup>. Tout groupe, donc toute nation, ressent le besoin de se définir distinctement par rapport à un autre. Qualifier ce dernier de « barbare » permet de s'attribuer le prestige de la culture et de la civilisation<sup>117</sup>. Le « Barbare » représenterait ce que le progrès a endigué, refoulé; quand il menace d'invasion, il faut donc l'éradiquer ou le policer<sup>118</sup>.

Pour faire un survol de l'histoire de cette notion, commençons par dire que le regard que les Grecs (premiers utilisateurs de l'adjectif « barbare ») portaient sur les étrangers

---

chevelure, ou « hure ». Les Neutres, ou Attiouandaronks selon les Hurons, ont reçu ce nom à cause de leurs bonnes relations avec les Hurons et les Cinq-Nations. Le terme « iroquois » semble être la version française d'un terme algique qui signifie « vipère » ou « serpent ». Voir: Gilles Thérien, « L'Indien du discours », dans G. Thérien (dir.), *Figures de l'Indien*, Montréal, Typo, 1995, p. 16. Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 43 et 135.

<sup>115</sup> De l'adjectif βαρβαρος.

<sup>116</sup> Jean Schillinger et Philippe Alexandre, « Introduction », dans J. Schillinger, et P. Alexandre (dir.), *Le barbare : images phobiques et réflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, Bern, P. Lang, 2008, p. 1.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>118</sup> Joël Bernat, « "Je est barbare", et notre inconsolable besoin de barbarie », dans *Le barbare, op. cit.*, p. 15-18.

n'impliquait habituellement pas de réprobation morale. En effet, autant les Hellènes que les autres peuples réalisaient des actes cruels. De plus, leurs principaux ennemis étaient souvent leurs propres compatriotes<sup>119</sup>. Puis Rome va conquérir la Grèce et le mot *barbari* sera introduit assez tôt dans le vocabulaire latin. Pour que les Romains ne soient plus les « Barbares » des Grecs et puissent se construire une identité propre (*l'humanitas* latine), Cicéron s'efforcera de transformer l'opposition Grecs-Barbares en Grecs et Romains contre les « Barbares »<sup>120</sup>. Ces derniers encerclaient l'empire : à l'Est (Asie), au Sud (Afrique) et sans doute au Nord aussi, mais pas à l'Ouest, grâce à l'Atlantique<sup>121</sup>. César, dans *La guerre des Gaules*, donne différents sens au mot *Barbarus* : étranger, homme fort et dangereux (pôle *feritas*) ou encore homme incapable de gagner (pôle *uanitas*)<sup>122</sup>. Le « Barbare » ne faisait toutefois pas seulement l'objet de mépris et de haine chez les auteurs latins de l'Antiquité. Ainsi, dans la *Germanie* de Tacite, les Germains sont décrits comme de redoutables ennemis, tout en étant vigoureux, libres et même, à certains égards, méritant d'être cités en exemple aux Romains<sup>123</sup>. D'ailleurs, Rome finit par tomber aux mains de ces étrangers. Au Moyen Âge, la barbarie ne se retrouvait plus dans une autre région, mais dans une autre religion : chez les païens. Ainsi, les musulmans, pourtant égaux ou supérieurs en « civilisation » aux chrétiens d'Occident, se sont vus traités de « barbares » dès le VII<sup>e</sup> siècle. À la Renaissance, on découvrit la notion d'« époques barbares », comme le Moyen Âge, et les humanistes italiens qualifièrent de « barbares » les nations dont les soldats occupaient

---

<sup>119</sup> René Hodot et Patrick Jouin, «Barbares, barbarismes et barbarie dans le monde gréco-romain», Joël Bernat, «"Je est barbare", et notre inconsolable besoin de barbarie», dans *Le barbare, op. cit.*, p. 28-29.

<sup>120</sup> Joël Bernat, «"Je est barbare", et notre inconsolable besoin de barbarie», dans *Le barbare, op. cit.*, p. 48.

<sup>121</sup> Joël Bernat, *loc. cit.*, p. 14.

<sup>122</sup> Emilia Ndiaye, *loc. cit.*, p. 50.

<sup>123</sup> Jean Schillinger et Philippe Alexandre, *loc. cit.*, p. 5.

leur territoire : Français, Espagnols, mais surtout, Allemands<sup>124</sup>. La découverte du Nouveau Monde sera l'occasion de découvrir d'autres peuples, d'autres « Barbares » radicalement différents de ce que connaissait l'Europe. Le sens de ce terme varie aussi selon les auteurs qui l'utilisent.

Quant aux racines de la représentation du « Sauvage », autre terme utilisé pour désigner les habitants des Nouveaux Mondes, elles remontent comme celui du « Barbare » à l'Antiquité<sup>125</sup>. On trouve deux aspects à ce concept. D'un côté, l'Homme sauvage est un *topos* de la littérature, surtout populaire du Moyen Âge au XVII<sup>e</sup> siècle. Noir, poilu, hirsute et vivant dans les forêts, il résulte d'une dégénérescence, ayant perdu les facultés propres à l'humain<sup>126</sup>. Mais il peut être réintégré dans la société des hommes au terme d'un processus d'acculturation<sup>127</sup>. Chez les Européens, il s'est produit une confusion entre l'Homme sauvage et les Amérindiens, malgré les efforts des missionnaires pour discréditer la thèse des hommes velus du Nouveau Monde<sup>128</sup>. Par opposition se trouve le Bon sauvage. « L'élimination des aspects bestiaux et démoniaques de l'Homme sauvage a comme résultat l'apothéose du Bon Sauvage, destin qu'il partage avec l'Amérindien pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>129</sup>. » Avant que les habitants des Amériques ne soient qualifiés ainsi, les Européens avaient donné ce rôle à des peuples de l'Antiquité, comme les Scythes<sup>130</sup>. Il a

---

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 2-5.

<sup>125</sup> Par exemple, dans la mythologie romaine, l'Homme Sauvage descendrait de Saturne. Ou encore, il était associé à Hercule. *Ibid.*, p. 87 et 98.

<sup>126</sup> Joël Bernat, « "Je est barbare", et notre inconsolable besoin de barbarie », dans *Le barbare*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>127</sup> Patrick Del Duca, *loc. cit.*, p. 68.

<sup>128</sup> Par exemple, le P. Sagard écrit: « nos Sauvages ne sont point velus, comme quelques-uns pourroient le penser. » Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 94-96.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 99.

ensuite été facile de ranger les autochtones dans le moule établi du « Sauvage », bon ou mauvais.

Les deux derniers concepts, « Barbare » et « Sauvage », n'ont qu'une traduction latine : *Barbarus*. Robert Estienne définit ainsi le mot *Barbarus* dans son *Dictionarium Latinogallicum* (1522) : « pen. corr. *Rude en son parler, et aussi en son faire.* ¶ Barbari. *Qui ne sont point de nostre langue.* ¶ Barbarus. Plau. *Mal appris, Incivil, Mausade, Rustault, Cruel, Rude, Barbare*<sup>131</sup>. » Pour sa part, le lexicographe Philibert Monet donne dans l'*Abrégé du parallèle des langues françoise et latine* (1635) une définition de « peuple barbare » en latin et du mot « Barbare », en français :

« *Barbarus populus. Incultis moribus gens* "peuple de mœurs incultes". *Rudis et incultæ vitæ natio* "nation qui mène une vie rude et inculte".

Barbare : sauvage et inhumain, *Ferus* "sauvage" *inhumanus* [...], *Inmitis* "feroce"<sup>132</sup>. »

Pour lui, « le concept "barbare" implique une absence de culture et ainsi d'humanité. Cette définition est une réduction sémantique du mot ainsi qu'une simplification radicale du concept antique liée à la déshumanisation de l'Autre durant l'époque des guerres de religion<sup>133</sup>. » Plus tard, Jean Boudot, dans son *Dictionarium universale Latino-Gallicum* (première édition en 1704) donne aussi plusieurs définitions de *barbarus*, dont cruel, grossier ou étranger<sup>134</sup>. Contrairement à la définition péjorative de Monet, le mot *barbarus* est utilisé par des

---

<sup>131</sup> University of Chicago, "ARTFL Project - Dictionarium latinogallicum", <http://artfl-project.uchicago.edu/content/dictionarium-latinogallicum>.

<sup>132</sup> Définition de Monet reprise dans l'article de Haijo Jan Westra, « Le témoignage oculaire et sa réécriture. Les premières descriptions du Canada par le jésuite Pierre Biard », *À paraître dans Tangence*.

<sup>133</sup> Selon H. J. Westra, *Ibid.*

<sup>134</sup> Jean Boudot, *Dictionarium universale latino-gallicum ex omnibus latinitatis autoribus summa diligentia collectum: cum variis multarum, quae vulgo Synonymae videntur, latinarum vocum differentiis ad usum sermi dombarum principis, Rothomagi-Parisiis, Richardum Lallemand, Barbou, Aumont, Brocas, 1768, p. 134.*

missionnaires jésuites, selon J. A. Gallucci qui a étudié le vocabulaire de ces derniers, comme terme général décrivant tous les autochtones, à l'instar de *natio*<sup>135</sup>.

L'auteur du *De regione*, pour désigner les Amérindiens, a utilisé soit « Barbares », soit « Sauvages », qui sont synonymes en français pour désigner les peuples étrangers. Quel qu'ait été le terme choisi, l'auteur ne semble pas l'avoir employé pour dénigrer les Amérindiens ou les traiter implicitement d'hommes cruels; il nomme simplement les habitants de Nouvelle-France ainsi. Le titre du texte, *De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ*, nous en donne d'ailleurs un bon indice, en plaçant comme équivalents les mots « Canadiens » (en première place) et « Barbares de Nouvelle-France ». Dans le corps du texte, *barbarus* n'est pas accolé à des termes péjoratifs comme « infâmes » ou « féroces ». Au contraire, il est plutôt, comme dans le titre, une désignation générale. C'est par exemple le cas dans cet extrait : « Les *indigènes* l'appellent le "gros animal". [...] Les *Barbares* le poursuivent avec des chiens lancés à ses trousses, et ils l'achèvent, lorsqu'il est épuisé, avec des javelots et des armes de jet. (p. 28) » Plus tard, d'autres auteurs comme le P. Lejeune utiliseront aussi fréquemment « Sauvages » pour désigner de manière neutre les indigènes du Canada, quelle que soit leur nation ou leur tribu, s'opposant ainsi à des termes comme « François » ou « Européans »<sup>136</sup>. Par exemple : « [...] ses frères et les autres *Sauvages* m'ont dit souvent qu'il n'avoit point d'esprit [...], qu'il s'égaroit dans les bois comme un *European* [...] »<sup>137</sup>.

---

<sup>135</sup> John A. Gallucci, « Latinity and Alterity in the Early Modern Period », dans Y.A. Haskell, et J.F. Ruys (dir.), *Latinity and Alterity in the Early Modern Period*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2010, p. 261.

<sup>136</sup> Yvon Le Bras, « L'Autre des Relations de Paul Le Jeune », dans G. Thérien (dir.), *Figures de l'Indien*, Montréal, Typo, 1995, p. 162.

<sup>137</sup> Paul Le Jeune, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, en l'année 1634 envoyée au R. Père provincial de la Compagnie de Jésus, en la province de France par le P. Paul le Jeune de la*

## Les mauvaises habitudes des Amérindiens

L'auteur déplore plusieurs défauts des Canadiens, qui sont loin du Bon Sauvage idéal. Il critique leurs vices, leur comportement animal, la torture, et enfin, leur religion païenne et ses représentants.

L'auteur s'étonne de la glotonnerie des Amérindiens. Il traite souvent en effet de leur nourriture. Les mots employés sont divers et utilisés plusieurs fois : *cibus*, *epulum*, *convivium*, *daps*, *victum* ou encore *cibaria*. Par exemple : « Les indigènes capturent ces proies faciles avec des bâtons ou en les foulant avec leurs pieds. Ils rapportent à bon compte des canots pleins de ce mets somptueux » ou encore « Cette loi a été établie pour les repas par un jugement unanime et selon les mœurs de la nation, pour que tous les plats soient consommés. (p. 62) » Le *De Regione* n'étant pas très long, les occurrences des repas en révèlent beaucoup quant à la place que la nourriture occupe dans la vie des autochtones. Ces derniers avaient de nombreuses raisons de festoyer, notamment des raisons religieuses, dans lesquels ne pas tout manger était très mal vu. De plus, comme l'a indiqué D. Deslandres, les Amérindiens ne pouvaient conserver très longtemps la viande : ils en profitaient donc tant qu'ils le pouvaient<sup>138</sup>. Les religieux s'opposaient à une telle abondance de nourriture, pour des raisons de morale, de santé et d'économie<sup>139</sup>. L'auteur du *De regione* s'il ne critique pas vraiment l'appétit des Amérindiens, semble s'en étonner, surtout pour des produits qui ne sont pas considérés comme bons en France, telle la graisse.

---

*mesme compagnie, supérieur de la résidence de Québec*, Paris, Chez Sebastien Cramoisy imprimeur ordinaire du roy, 1635, p. 292.

<sup>138</sup> Dominique Deslandres, dans le séminaire *Histoire socioreligieuse comparée* donné à l'Université de Montréal à la session d'hiver 2011.

<sup>139</sup> John Hopkins Kennedy, *op. cit.*, p. 125.



La paresse et la luxure sont deux autres vices dans lesquels vivent les Amérindiens, selon le *De regione*; surtout les hommes qui, mis à part la chasse et la guerre, laissent toutes les autres activités aux femmes. La chasse n'était pas considérée comme un travail par les Européens, puisque dans l'Ancien Monde, c'était le loisir des aristocrates<sup>140</sup>. Les femmes amérindiennes, au contraire, travaillent sans relâche et font toutes les tâches domestiques<sup>141</sup>. La conséquence est tragique selon l'auteur : la plupart de leurs enfants meurent (29 sur 30!). Et s'ils survivent, c'est pour mieux tomber dans les excès et la luxure, sans aucune limite imposée par leurs parents, qui ne lèvent jamais la main sur les enfants.

L'auteur regrette que ce manque d'encadrement, même par affection, jette les jeunes insolents dans toutes sortes de crimes, notamment la débauche sexuelle<sup>142</sup>. Certes, loin du strict cadre européen, les jeunes autochtones pouvaient avoir des relations sexuelles avant le mariage, choisir leur partenaire de vie et même, parfois, divorcer<sup>143</sup>. Comme nous l'avons mentionné au premier chapitre, Jouvency a probablement remplacé la description de la sexualité amérindienne par une phrase brève et évasive, pour des raisons de pudeur entre autres. Le P. Brébeuf, par exemple, fut lui aussi très discret quant à la lubricité des Hurons « de peur d'assombrir un tant soit peu le portrait moral d'un peuple qu'il juge malgré tout capable d'être admis avec un peu de patience et d'effort dans la communauté des hommes civilisés<sup>144</sup>. »

---

<sup>140</sup> Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 31.

<sup>141</sup> Selon Motsh, c'est justement par leur travail et le contrôle des ressources apportées par les hommes que les femmes ont un pouvoir économique, politique et social. Voir : Andreas Motsch, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Sillery, Septentrion, 2001, p. 219.

<sup>142</sup> Mais l'auteur, comme les missionnaires jésuites qui viendront plus tard, admire l'affection familiale des Amérindiens. Voir : John Hopkins Kennedy, *op. cit.*, p. 115.

<sup>143</sup> Denys Delâge, *op. cit.*, p. 70-71.

<sup>144</sup> Yvon Le Bras, « Les Relations du père Jean de Brébeuf en Huronie: écriture missionnaire et ethnographie », dans G. Poirier, M.-C. Gomez-Géraud, et F. Paré (dir.), *De l'Orient à la Huronie: du*

Outre les vices bien humains, les Canadiens décrits dans *De Regione* ont aussi des comportements presque primitifs. En effet, même si l'auteur ne l'écrit pas clairement, il ressort de son texte une certaine comparaison entre Amérindiens et bêtes sauvages qui est loin d'être nouvelle. « De tout temps, le recours au lexique de l'animalité a été considéré comme moyen de répondre à cet objectif [soit de dire l'altérité d'une manière qui l'amarre dans le connu, mais la maintienne à distance de l'humanité telle qu'on la conçoit et qu'on la vit]<sup>145</sup>. » Le premier rapprochement avec les animaux dans le *De Regione* se trouve dès le début. L'auteur explique la chasse à l'élan en disant que les chiens poursuivent ce dernier. S'il n'y a pas de chiens, les « Sauvages » prennent leur place avec la même efficacité : « S'ils manquent de chiens de chasse, ils s'acquittent eux-mêmes de la tâche de ces derniers. De fait, ils marchent au milieu des neiges avec une incroyable agilité [...]. (p. 28) » C'est à la fois un compliment pour leur adresse, mais aussi une constatation d'une certaine animalité des autochtones. Ensuite, on explique plus loin que la plupart des Canadiens errent dans les forêts ou sur les rives des cours d'eau; peu habitent des villages. Or, depuis l'Antiquité, les notions de civilisation et d'agriculture sont connectées : l'homme est une créature des champs comme l'animal est créature de la forêt<sup>146</sup>. Les Amérindiens ne pratiquent pas l'agriculture (selon le *De regione*), alors que l'auteur juge la terre du Canada propice à cette activité : « La terre est très fertile en toutes sortes d'arbres et de plantes, surtout là où les forêts abattues offrent de vastes espaces de culture. (p. 27) » Mais il est aussi probable que la description des richesses du sol se voulait un incitatif à la colonisation

---

*récit de pèlerinage au texte missionnaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 145-146.

<sup>145</sup> Anne-Marie Pelletier, « La référence animale dans *La Brève relation de la destruction des Indes* de Las Casas : du discours de l'infra-humanité à celui de l'humanité dévoyée », dans J.-L. Chevalier, M. Colin, et A. Thomson (dir.), *Barbares & sauvages : images et reflets dans la culture occidentale : actes du colloque de Caen, 26-27 février 1993*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1994, p. 53.

<sup>146</sup> John.A. Gallucci, *loc. cit.*, p. 265. De plus, l'idée de sédentariser les Amérindiens venait de « la croyance que le nomadisme est contraire aux règles de l'Église et incompatible avec le christianisme ». Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 281.

dans la vallée du Saint-Laurent, comme voulu par les missionnaires ou Champlain<sup>147</sup>. Ce dernier décrit lui-même à plusieurs endroits dans ses écrits combien la terre donne de beaux fruits<sup>148</sup>. Pour en revenir aux comparaisons, le *De Regione* fait également un rapprochement entre les femmes et des animaux de ferme quand il décrit le mode de vie dans les tribus :

« Le soin domestique, et n'importe quel travail familial, est imposé aux femmes. Celles-ci fixent les habitations et les défont, elles transportent le bois et l'eau, préparent les repas : elles remplissent la fonction et la situation d'esclaves, travailleuses et bêtes de somme. Le soin de la chasse et de la guerre est celui des hommes. (p. 36) »

Ce passage souligne le dur labeur des femmes par rapport aux hommes qui sont presque oisifs, puisqu'ils travaillent peu. La comparaison évoque en outre la docilité et la force des animaux auxquels les Amérindiennes ressemblent. Quand l'auteur traite de la guerre, il précise que quand un homme torturé meurt en brave, le chef lance le cœur de ce dernier aux jeunes. Le terme utilisé est *objiciunt*, employé entre autres en latin dans des expressions comme « jeter quelque chose aux bêtes sauvages, aux chiens »<sup>149</sup>. Les jeunes guerriers sont comparés implicitement à une bande de loups ou de chiens qui se disputent un morceau de viande. Enfin, on trouve une association plus directe avec un animal vers la fin du texte : les Amérindiens ne mangent pas à table, mais s'accroupissent sur leurs fesses comme des singes (p. 58). Pour les Européens, manger sur le sol était une pratique tenue pour « très sauvage »<sup>150</sup>. Si l'auteur a le mérite de fournir un exemple connu à son lecteur pour illustrer la manière de manger dans les tribus de Nouvelle-France, il reste que le rapprochement est avilissant pour les membres de ces dernières. Toutefois, malgré ces allusions plus ou moins

---

<sup>147</sup> Pour évangéliser les « Sauvages », Champlain croyait qu'il ne fallait pas seulement envoyer des religieux, mais que des Français soient aussi présents pour donner l'exemple. Par exemple : Samuel de Champlain, *op. cit.*, p. 334.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 85 et 97.

<sup>149</sup> Par exemple : « Cerberus hæc ingens latratu regna trifauci personat, aduerso recubans immanis in antro. Cui uates, horrere uidens iam colla colubris, melle soporatam et medicatis frugibus offam *obicit*. Ille fame rabida tria guttura pandens corripit obiectam, atque immania terga resoluit fusus humi, totoque ingens extenditur antro. » Virgile, *Énéide*, VI, 417-423.

<sup>150</sup> Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 82.

directes, le *De regione* ne réduit pas les Canadiens à leur côté bestial, comme certains auteurs. Le P. Vimont par exemple va considérer les Amérindiens comme « des êtres dégénérés, viciés, pour tout dire des “bestes”, selon l’aveu même d’un Attikamek<sup>151</sup>. » La plupart des parallèles dans le *De regione* renforcent plutôt le côté « sauvage » ou « être de la forêt » des Amérindiens, et non leur manque d’humanité. Nous verrons plus loin que l’auteur attribue aussi plusieurs qualités aux autochtones.

Le supplice est une pratique couramment décrite par les missionnaires et les explorateurs européens. Notons d’abord que selon le *De regione*, les Amérindiens n’employaient pas ces sévices contre leurs compatriotes, mais contre des ennemis de l’extérieur, pour consolider leur propre collectivité. Au contraire, les Européens considéraient la torture nécessaire à la justice, comme moyen de répression à l’endroit de concitoyens délinquants<sup>152</sup>. L’auteur du texte ne s’étend pas trop sur le sujet, la partie consacrée à la guerre étant la plus courte et dont seulement la moitié décrit les supplices imposés aux prisonniers. Néanmoins, en peu de temps, le lecteur peut se rendre compte de la cruauté des tortures (lynchage, diverses brûlures, obligation de manger ses chairs) et de la terrible situation du captif, qualifié de malheureux, infortuné et pauvre victime. La description des supplices n’est pas très longue, donner plus de détails aurait pu donner une impression négative injustifiée au destinataire de l’auteur. D’ailleurs, l’image des Amérindiens en guerre est compensée dans le paragraphe suivant par une phrase venant tempérer leur attitude : « Telle est la manière dont ils traitent leurs ennemis, mais chez eux, ils cultivent la paix et évitent soigneusement les conflits, sauf ceux que la faiblesse de l’ébriété a amenés. (p. 51) »

---

<sup>151</sup> Pierre Berthiaume, «Les *Relations des jésuites* : nouvel avatar de la *Légende dorée*», dans G. Thérien (dir.), *Figures de l’Indien*, Montréal, Typo, 1995, p. 132.

<sup>152</sup> Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 10.

Plusieurs Jésuites, comme Jean de Brébeuf et Isaac Jogues, ont expérimenté les supplices amérindiens. Les PP. Jérôme Lalemant et Paul Lejeune écrivent d'ailleurs que les Amérindiens en train de torturer ressemblent à des bêtes sauvages et plus encore à des démons<sup>153</sup>. Mais une seule phrase dans le *De regione* nous le rappelle : « Il y a beaucoup de Pères de la Société qui ont supporté jusqu'au bout de telles tortures. (p. 49) » Pourquoi? D'abord, le premier martyr, René Goupil, est mort en 1642 et l'auteur du *De regione* a écrit avant : il n'a donc pas pu prévoir la mort des Jésuites. Aucun Récollet, considérés par les Amérindiens comme des amis, n'a été torturé, ce que déplore d'ailleurs le P. Le Caron<sup>154</sup>. De plus, on l'a dit, l'auteur n'était pas religieux et ne parle que peu des missionnaires dans son texte. Jouvençy a donc rajouté dans les *Historiæ Societatis Jesu* une phrase pour rappeler les martyrs de son Ordre. Ainsi, par une litote (traduction littérale : « non pas un petit nombre »), le Jésuite dit en peu de mots les souffrances subies par certains de ses confrères, tout en ne changeant pas trop le texte original.

Le dernier point auquel s'attaque l'auteur tout au long de son ouvrage, très virulemment cette fois, est la foi païenne et ses représentants. Il ne qualifie pas de « religion » les croyances amérindiennes, sans pratiques strictes ni lieux fixes : « Ils n'ont ni loi religieuse, ni culte. Ils ne consacrent au divin aucune pratique religieuse établie et précise. (p. 62) » Il s'agit plutôt de superstitions qui doivent être remplacées par la vérité évangélique. Mais les Amérindiens tiennent à leurs idées et, s'ils écoutent volontiers les missionnaires, ils

---

<sup>153</sup> Pierre Berthiaume, *loc. cit.*, p. 132-133.

<sup>154</sup> Le martyr est la palme suprême du missionariat. Les Récollets, comme les Jésuites, espèrent mourir en martyr. Voir : Dominique Deslandres, *op. cit.*, p. 261.

ne changent pas leurs pratiques<sup>155</sup>. Selon le *De regione*, les Canadiens « délirent » à propos d'éléments religieux, comme la création du monde ou la vie après la mort. Ainsi, même lorsque les croyances des catholiques et des autochtones « concordent », elles peuvent être rejetées. Pour l'auteur (ou Jouvençy?) il « en coûte de rapporter les histoires qu'ils imaginent au sujet de la création du monde (p. 63) », point qui n'est d'ailleurs pas plus élaboré, alors que Champlain en parle dans ses récits<sup>156</sup>. Au sujet de l'âme, chrétiens et Canadiens s'entendent sur le fait qu'elle est immortelle. Mais pour les premiers, selon le poids des actions terrestres, l'âme va soit près de Dieu, soit en Enfer<sup>157</sup>. Les Amérindiens n'ont pas de crainte quant à leur sort une fois mort : ils ne quittent pas le monde des vivants, mais vont dans un village à l'Ouest. Malgré une idée de base commune, les croyances des deux civilisations diffèrent, et l'auteur critique celle qui ne correspond pas à sa foi. Un autre exemple concerne les rêves. Les Amérindiens se fient à leurs songes pour gouverner leur vie. L'auteur, comme les missionnaires semble-t-il, est opposé à cette pratique, même si certains chrétiens étaient célèbres pour leurs visions<sup>158</sup>. Les songes des Amérindiens convertis, si vérifiés, pouvaient être validés par les religieux présents en Nouvelle-France. Mais comme les rêves, intermédiaires entre humain et divinité, étaient très importants dans la culture amérindienne, les missionnaires attaquaient leur validité afin de saper une base de la culture autochtone<sup>159</sup>. *De regione* présente des exemples extrêmes de la portée que peut

---

<sup>155</sup> Au contraire, Champlain dans *Des Sauvages* explique qu'il est relativement aisé de convertir les Amérindiens par la seule présence des Français. Mais il ne donne pas dans ses récits le moyen de convertir. Il ne commence à avoir de l'intérêt pour les conversions qu'en 1615. Voir : Dominique Deslandres, *op. cit.*, p. 210 et 234.

<sup>156</sup> Samuel de Champlain, *op. cit.*, p. 20.

<sup>157</sup> Adrien Paschoud, *op. cit.*, p. 69.

<sup>158</sup> Marie de l'Incarnation, par exemple, avait rêvé que Dieu lui disait d'aller en Canada, ce qu'elle a fait en 1639.

<sup>159</sup> Shenwen Li, *Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Sainte-Foy - Paris, Presses de l'Université Laval - L'Harmattan, 2001, p. 71.

avoir un rêve : le massacre d'un homme ou l'escroquerie des chamans<sup>160</sup>. Aucun exemple plus positif ne vient contrebalancer son point de vue et argumenter en faveur des visions des Canadiens.

Les chamans, ennemis des missionnaires puisqu'ils remplissent essentiellement la même fonction d'autorité religieuse qu'eux, sont les Amérindiens les plus critiqués. L'auteur les qualifie de *harioli*, « sorciers », *præstigiator* ou *circulator*, « jongleurs »<sup>161</sup>. Le mot « sorcier », selon le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694, veut dire « Celui qui, selon l'opinion commune, a un pacte exprès avec le diable, pour faire des malefices, & qui va à ces assemblées nocturnes qu'on nomme le Sabat; *On accuse un tel d'estre sorcier* », alors que « jongleur » signifie, au moment de la rédaction du dictionnaire, « joüeurs de tours de passepasse, basteteur; *C'est un jongleur, un vendeur de theriaque*<sup>162</sup>. » Si le dernier terme n'est pas tant avilissant, le premier l'est à coup sûr. Les deux ne représentent toutefois pas les fonctions des chamans, qui sont guérisseurs, intermédiaires avec le monde divin, etc.

Selon l'auteur, les chamans sont cupides. Leur avidité est mentionnée à chacune de leurs apparitions dans le *De Regione*. Ainsi, quand l'auteur parle des maladies, ils sont décrits comme des exploiters voulant tirer des bénéfices d'un malade, puisqu'ils reçoivent des gains de ce dernier.

« Ces devins, selon ce qui leur vient d'abord à l'esprit, ou dont ils *soupçonnent pouvoir tirer quelque bénéfice*, déterminent ce qui est désiré par le malade. Alors, les parents, les amis et les frères du malade n'hésitent pas, quels que soient l'objet et sa valeur, à le présenter et le

---

<sup>160</sup> « Vivendi normam et agendi plerumque ducunt e somniis ut si quem interficiendum, exempli causa, somniaverint, non conquiescant donec hominem insidiis exceptum necaverint. (p. 63) »

<sup>161</sup> La traduction latine dit littéralement « devins » et « charlatans », mais dans les textes français on retrouve plutôt les termes « sorciers » et « jongleurs ».

<sup>162</sup> University of Chicago, "ARTFL Project - Académie française", <http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/PREMIERE/premiere.fr.html>.

donner généreusement, ne le réclamant jamais par la suite. Le malade jouit du cadeau et *redonne une partie du gain aux devins*. Souvent, il meurt le lendemain. (p. 38) »

On voit plus loin que les chamans racontent de fausses histoires sur la création du monde, ce qui est une « impiété lucrative » (p. 63). De plus, les chamans n'ont pas de pouvoir et ils le savent. C'est pourquoi, quand un malade est trop affecté pour espérer une guérison, ces charlatans, craintifs et voulant éviter des reproches sur leur incompétence en médecine, disent qu'on ne peut trouver ce que le malade désire et qu'il va donc mourir. Enfin, ils déclarent n'importent quoi, ce qui leur passe par la tête, sans démonstration. Leur pouvoir repose sur la confiance qu'on a en eux. Ils s'adressent d'ailleurs à la plèbe, non aux plus vieux et sages, pour mieux les suborner (p. 63). On l'a noté au premier chapitre, l'auteur critique aussi les missionnaires, et certains passages à ce propos ont probablement été censurés par Jouveny. Il aurait été intéressant de comparer, dans le texte original, le point de vue de l'auteur par rapport aux chamans et aux missionnaires. Avec le texte latin seulement, impossible de savoir si l'auteur les critiquait également.

Malgré les charlatans et les fausses croyances bien ancrées dans les mœurs amérindiennes, tout espoir de conversion n'est pas perdu. On apprend qu'« ils voient que quelque chose existe malgré tout, comme dans une nuit à peine éclairée. (p. 63) » L'auteur reprend un thème connu, à savoir que les Sauvages américains ont reçu la révélation originelle comme cela s'est produit de l'autre côté de l'Atlantique, mais qu'elle a été altérée par le Diable, leurs erreurs et le temps<sup>163</sup>. Néanmoins, il en reste des traces, que les missionnaires s'activent à découvrir pour remettre les « Sauvages » sur le droit chemin, avec plus ou moins de succès.

---

<sup>163</sup> Adrien Paschoud, *op. cit.*, p. 10.



## Qualités des Amérindiens

Les Amérindiens dépeints dans *De Regione* ont tout de même plusieurs qualités. La première consiste en leur beauté physique, qualité générale donnée par des laïcs comme Champlain<sup>164</sup> et par les missionnaires à tous les Canadiens, peu importe leur tribu<sup>165</sup>. La couleur de la peau des Amérindiens, semblable à celle des Français, réduit le fossé qui sépare les habitants de la Nouvelle et de l'Ancienne France. Ils ont aspect physique semblable, si ce n'est ce qui se rajoute sur la peau. Leur corps est « bien proportionné, beau à cause de sa haute taille, vigoureux à cause de sa force (p. 54) », même s'ils altèrent cette beauté en se couvrant de peinture, de graisse et de tatouages. Les Amérindiens ne sont pas nus, ils ont la décence de se couvrir les parties honteuses (le bas du ventre pour les hommes, du cou aux genoux pour les femmes). Ils sont donc plus près des hommes que des animaux (ou de l'Homme sauvage), puisqu'ils s'habillent<sup>166</sup>. Ils rehaussent en outre leurs apprêts, autant hommes que femmes, par de beaux bijoux artisanaux.

Les chamans mis à part, les Amérindiens ont non seulement l'audace d'affronter leurs ennemis (même en combat singulier), mais aussi celui de subir les pires supplices sans montrer leur souffrance, en chantant pour défier les tortionnaires. Ces derniers reconnaissent la valeur de leur adversaire s'il est mort en brave. La même résistance face à la douleur est aussi de mise en société, où personne ne se plaint. Les femmes ne poussent pas un seul gémissement durant l'accouchement sous peine de vivre honteusement, les hommes préfèrent mourir plutôt que de manifester une quelconque fatigue. Le portrait du Canada esquissé au début du texte (décrivant le froid hivernal, les immenses forêts, les animaux

---

<sup>164</sup> Samuel de Champlain, *op. cit.*, p. 22.

<sup>165</sup> John Hopkins Kennedy, *op. cit.*, p. 107.

<sup>166</sup> Tzvetan Todorov, *op. cit.*, p. 41.

sauvages) sert aussi à mettre en valeur le « peuple dur » que sont les Amérindiens, qui réussissent à survivre malgré les difficultés physiques. L'auteur insiste à plusieurs reprises sur l'endurance et le courage des Canadiens<sup>167</sup>, peut-être pour critiquer le peu d'endurance de ses compatriotes européens.

Quand ils ne font pas la guerre, les Amérindiens sont paisibles et calmes. Ils sont en outre généreux, comme cela est mentionné à plusieurs endroits dans le texte. Ils n'hésitent pas à tout donner pour sauver un malade, offrir différents objets à un mort pour son enterrement ou empêcher un individu de commettre une mauvaise action. En effet, « ils recherchent la réputation de bonté et de générosité : ils donnent généreusement leurs biens et réclament difficilement ceux qu'ils n'ont plus. (p. 51) » Mais cette générosité n'est pas qu'un beau principe de morale, les dons et contre-dons chez les Amérindiens s'inscrivent dans un système complexe qui détermine les relations entre individus. Entre autres, « pour prévenir les inégalités, un code de générosité, d'hospitalité et d'échange cérémoniel assure la circulation et le partage des biens produits sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un marché<sup>168</sup>. » Les échanges aussi ont un aspect à la fois économique, magique, social, religieux, judiciaire et moral<sup>169</sup>.

L'auteur du *De Regione*, comme Champlain et plus tard les missionnaires, a décrit les cérémonies mortuaires. Les Amérindiens organisent une grande cérémonie quand ils perdent l'un des leurs, avec festins, dons et discours. Le deuil d'un mort était porté pendant une année entière. Pendant ce laps de temps, ils évitaient les rencontres et les entretiens,

---

<sup>167</sup> Par exemple : « Nihil unquam amicus cum amico, uxor cum viro, cum uxore vir, queritur et expostulat. » (p. 52)

<sup>168</sup> Denys Delâge, *op. cit.*, p. 64.

<sup>169</sup> Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 113.

alors que l'auteur dit ailleurs que les Amérindiens aiment beaucoup parler et argumenter. C'est dire qu'ils s'affligent réellement et se contraignent lors de leur deuil. Mais la plus impressionnante cérémonie mortuaire est le Jour des Morts, chez les Hurons. À peu près tous les dix ans, les corps de tous les membres de cette tribu décédés depuis la dernière Fête sont déterrés et emportés, peu importe leur degré de décomposition, jusqu'à une grande fosse commune. On retrouve dans le *De regione* une longue description de cette cérémonie qui insiste sur l'état des corps que portent sans dégoût les Hurons : « ils exhument les corps des sépulcres, les uns décomposés et étant à peine fixés par les os, les autres légèrement enveloppés par la chair en décomposition, les autres encore fourmillants de vers hideux et sentant désagréablement. (p. 44-45) » On l'a vu, l'auteur ne désire pas, comme le fera plus tard le P. Brébeuf, renforcer la piété de ses compatriotes. Il décrit plutôt l'horreur de voir déterrer des cadavres décomposés. Si l'on se fie à Champlain, une telle cérémonie a eu lieu en 1615. L'auteur a donc pu avoir des informations récentes. En effet, sa description donne des détails que Champlain n'écrit pas, par exemple la description des corps<sup>170</sup>.

Enfin, les derniers caractères positifs donnés aux Amérindiens sont la raison et l'éloquence. Ces derniers se qualifient eux-mêmes d'intelligents. D'ailleurs, pour mépriser quelqu'un, selon les informations données dans le *De regione*, le meilleur moyen est de le dire stupide. Les Amérindiens pourraient succomber au péché d'orgueil, mais l'auteur abonde dans leur sens, en écrivant que tous ont de l'esprit : « ils revendiquent pour eux le mérite de l'esprit, et pas sans de sérieuses raisons. Aucun d'eux ne manque de vivacité et n'est lent [...]. (p. 54.) » Les « Sauvages » démontrent leur jugement en faisant des discours

---

<sup>170</sup> Samuel de Champlain, *op. cit.*, p. 340.

remplis de sagesse, à l'improviste, comme les plus grands maîtres (européens, bien sûr). Que ce soit pour l'enterrement d'un mort ou pour plaider une cause, ils provoquent l'admiration. On peut aussi extrapoler le fait qu'ils possèdent une langue assez riche pour exécuter de telles harangues<sup>171</sup>. Les langues amérindiennes étaient effectivement parfaitement constituées et complexes<sup>172</sup>. Toutefois, l'auteur ne parle pas de la place importante du discours dans la culture amérindienne, se contentant de dire qu'ils y excellent. En effet, les décisions politiques reflètent un consensus que l'éloquence et la capacité de persuasion seulement peuvent faire respecter<sup>173</sup>. Ici comme ailleurs dans son texte, l'auteur évite de parler de la politique des Canadiens. Aussi, s'il vante l'intelligence de ces derniers, cette qualité ne tient plus quand on entre dans le domaine religieux. Les Amérindiens ne croyaient pas à l'Enfer, parce que, logiquement, un endroit sans bois ne peut pas brûler éternellement. Bien que cohérent ce raisonnement est qualifié de « raison très absurde » (p. 64) par l'auteur.

Ainsi, la description des Amérindiens dans le *De regione* couvre certes plusieurs domaines, mais elle est loin d'être exhaustive. L'auteur ne mentionne pas plusieurs points que donnent d'autres sources, que ce soit à propos des mariages, de l'organisation des villages ou encore de certains mythes amérindiens. L'auteur traite le plus souvent des effets d'une coutume, non des causes, par exemple lorsqu'il loue la générosité des Amérindiens

---

<sup>171</sup> Langage qui prouve que les Amérindiens ne sont pas si « sauvages ». Dans certains récits de voyage, comme celui de Bougainville quand il parle des Patagons, les « Sauvages » communiquent avec des sons inarticulés, comme les cris chez les animaux. Voir : Anne-Marie Mercier-Faivre, « Le babil des barbares : la langue des sauvages au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans J.-L. Chevalier, M. Colin, et A. Thomson (dir.), *Barbares & sauvages : images et reflets dans la culture occidentale : actes du colloque de Caen, 26-27 février 1993*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1994, p. 96.

<sup>172</sup> Mais les missionnaires vont en souligner la « pauvreté » parce qu'ils éprouvent de la difficulté à traduire des concepts chrétiens et certains mots usuels en Europe. Voir : Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 271.

<sup>173</sup> Denys Delâge, *op. cit.*, p. 73.

sans parler du système « économique » qui entraîne la redistribution des biens. Écrivant en 1615-1616, il est alors normal que l'auteur n'en sache pas autant à propos des « Sauvages » que, par exemple, les missionnaires jésuites qui viendront plus tard.

## Les Européens

Si *De Regione* traite surtout des Amérindiens, qu'en est-il des Européens? Certes, ils ne sont pas le sujet central du texte et ils n'apparaissent qu'en bordure de l'exposé. Mais leur présence permet à l'auteur de mettre en valeur certains traits des « Sauvages » et de critiquer ses compatriotes.

D'abord, le texte établit clairement une distance entre le « nous » des Européens et le « eux » que sont les Amérindiens. Les verbes utilisés (ils croient, ils pensent...) indiquent que le mode de pensée des Canadiens n'est pas celui de l'auteur. De plus, ce dernier traduit des termes ou fait des comparaisons pour que son destinataire puisse comprendre ce dont il traite. Ainsi, « coquilles de Vénus » est appelée « porcelaine » par les Français ou encore, le castor a la grandeur d'un mouton et la couleur d'une châtaigne. Il est rare que l'auteur pose un jugement de valeur évident sur les coutumes autochtones, mais il le fait parfois, comme à propos des couleurs que les « Sauvages » mettent sur leur visage, « avec lesquelles ils se trouvent beaux, alors qu'ils sont ridicules à nos yeux. (p. 55) » Le texte ne se veut pas un portrait objectif de la Nouvelle-France, mais une description personnelle d'un homme qui, bien que curieux, a ses valeurs et des idées bien arrêtées sur certains points.

Ensuite, comme pour les Amérindiens, il faut définir qui sont les Européens décrits dans *De Regione*. L'auteur n'en nomme jamais aucun, se contentant de donner leur

citoyenneté ou leur appartenance religieuse : Européens, Français (*Franci* ou *Galli*), Hollandais, Anglais ou religieux (*Patres, sacerdos*). Deux seuls individus sont mentionnés, sans être identifiés par leur nom : le roi de France (*regem Galliaë*) et un prêtre ayant réussi à illustrer l'existence du feu de l'enfer (*sacerdos acer et ingeniosus*). Jouvency va placer le *De regione* dans les *Historiæ Societatis Jesu* qui traite des Jésuites. Pourtant, le texte ne décrit probablement pas des missionnaires envoyés par la Compagnie, mais des Récollets. En effet, si le texte a été écrit au début du XVII<sup>e</sup> siècle à Québec, l'auteur n'a pas pu côtoyer de Jésuites puisque ce sont les Récollets qui faisaient une mission dans la vallée du Saint-Laurent. Sauf dans l'ajout que fait Jouvency à propos des Pères jésuites qui ont été suppliciés, l'ordre des religieux n'est mentionné nulle part.

L'auteur insiste surtout sur la classe marchande quand il parle de ses compatriotes. Contre des fourrures de castor, les commerçants fournissent aux Amérindiens divers produits qui leur étaient auparavant inconnus. Certains sont inoffensifs, comme des chaudrons. Si les Canadiens considèrent cet ustensile comme très pratique, le texte dit bien qu'avant de l'utiliser, ils avaient une méthode tout aussi efficace pour cuisiner. Les biens matériels arrivés du vieux continent mentionnés dans le *De regione* sont principalement mauvais pour les Canadiens. En effet, les marchands ont apporté en Nouvelle-France de l'alcool, fléau pour les autochtones que l'auteur dénonce violemment en critiquant « les marchands européens, à qui le parfum du gain est bon, même acquis par des bassesses et du commerce criminel. (p. 61) » Les Amérindiens sont sains d'esprit et de corps, pacifiques et calmes (sauf en temps de guerre), mais l'auteur explique et déplore que la boisson et les stimulants leur fassent perdre ces qualités. La cupidité des marchands est en outre rendue explicite par la générosité des Amérindiens, sauf les chamans. Les derniers objets importés

évoqués dans le *De Regione* sont des armes, comme les fusils, vendus par les Anglais et Hollandais, mais pas par les Français, selon le texte. Cette fois, ce commerce se retourne contre les Européens puisque les « Sauvages » s'en servent surtout contre eux! Ainsi, selon l'auteur, il aurait mieux fallu que les marchandises européennes restent en Europe puisqu'au Canada, leur usage est néfaste ou inutile. Cette image négative pourrait venir du contexte dans lequel les premiers colons de Québec évoluaient. En effet,

« la principale difficulté des missionnaires de Québec leur vint des marchands composant la compagnie d'exploitation des fourrures. N'ayant en vue que le profit, ceux-ci évitaient autant qu'ils le pouvaient de le rogner en le dépensant pour l'établissement d'une colonie<sup>174</sup>. »

Champlain n'était pas plus heureux que les missionnaires de la présence des marchands, et de leur monopole sur la Nouvelle-France.

Les marchands ne sont pas les seuls à être critiqués par l'auteur. L'image générale des Européens est aussi parfois mise à mal, surtout en comparaison avec les Amérindiens. Ces derniers sont forts, résistants et n'ont pas les délicates manières européennes. Ils se moquent des étrangers qui ne supportent pas la fumée dans les cabanes et des fins mouchoirs utilisés pour recueillir le mucus. Ce sont d'ailleurs deux des trois seules occurrences du verbe *rident* (rire, se moquer) dans *De Regione*<sup>175</sup>. Ensuite, savoir qui est le plus barbare entre les Européens et les Sauvages n'est pas très évident. Certes, les Amérindiens sont un peuple dur, parfois même un peu bestial, mais, comme le soulignait Montaigne dans *Des cannibales*, n'est pas toujours le plus sauvage celui qu'on croit. Alors qu'en Europe on s'entretue entre voisins ou même entre compatriotes pour une question de territoire ou de religion (guerres de religion, Guerre de Trente Ans, etc.), les Amérindiens ont

---

<sup>174</sup> Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 49\*.

<sup>175</sup> La dernière occurrence est lorsque les Amérindiens rient du missionnaire voulant leur démontrer que la terre peut brûler. Mais cette fois, ils ont tort de le faire.

une tout autre mentalité guerrière. Selon l'auteur, ils ne font pas de guerre civile et combattent surtout pour venger une injure ou prouver leur courage.

Enfin, on l'a mentionné plusieurs fois déjà, les religieux ne sont pas exempts de toute imperfection, ils s'agitent pour essayer de convertir et se rendent ainsi ridicules aux yeux des « Sauvages ». Il ne faut pas oublier qu'avant de pouvoir parler une langue amérindienne, les missionnaires n'avaient d'autres recours, pour communiquer, que les gestes<sup>176</sup>. Ils exagéraient donc leur cérémonial afin d'impressionner les Amérindiens qui devaient en effet trouver cela fort étonnant<sup>177</sup>.

En conclusion, en commençant le *De Regione*, le lecteur ne doit pas présupposer que le terme *Barbarus* est péjoratif et qu'il va apprendre les coutumes de bêtes brutes. En effet, l'auteur emploie *Barbarus* comme terme neutre et général s'appliquant à tous les Canadiens (ce qui apparaît d'entrée de jeu avec le titre) bien qu'il aurait pu lui donner un sens dévalorisant. Au fil du texte, les Amérindiens se voient attribuer qualités et défauts, du point de vue d'un Européen. Souvent, il n'y a aucune explication sur les causes des coutumes autochtones. Étranger, homme des forêts ou païen pouvant être converti, les « Sauvages » décrits dans le *De regione*, excepté les chamans, sont tout en nuances. Ils sont des hommes. L'auteur est moins tendre envers les Européens. En effet, les commerçants n'ont pas de qualités, ils sont cupides et vendent des objets qui nuisent et aux Amérindiens (alcool), et aux Européens (armes). Certains voyageurs sont beaucoup plus délicats que les « Sauvages » et ces derniers se moquent de leurs manières. Enfin, les missionnaires

---

<sup>176</sup> Au sujet de l'apprentissage des langues amérindiennes, voir Guy Laflèche, *op. cit.*, p. XXXII.; Olive Patricia Dickason, *op. cit.*, p. 271.

<sup>177</sup> Dominique Deslandres, *op. cit.*, p. 339.



détonnent quand ils s'agitent en tous sens pour essayer de prêcher à des Amérindiens étonnés. L'auteur du *De regione* est critique et bien informé, son texte en est la preuve.

## Conclusion

Le point de départ de ce mémoire a d'abord été l'envie de mener à bien une traduction française du *De Regione*, mais nous avons rapidement compris tout le potentiel d'une recherche plus approfondie. Nous n'avons pu nous attarder que sur quelques aspects de ce texte, en les analysant de manière littéraire, historique et philologique.

La recherche peut nous donner bien des surprises. Par exemple, étudier le *De regione* et apprendre qu'il n'est finalement pas une compilation de sources jésuites faite par Jouvency en Europe, mais une description rédigée par un laïc qui a vraiment vécu en Nouvelle-France. L'approche du texte s'en trouve changée : il faut retrouver le récit original dans ce qui a été publié en 1710. Le contexte historique de 1600 à 1616 permet déjà une meilleure compréhension du texte. On sait que si les Jésuites ont été en Acadie de 1611 à 1613, ils n'étaient pas à Québec. Par conséquent, l'auteur du *De regione*, quand il décrit les missionnaires, parle plutôt des Récollets, arrivés en 1615. Que le texte ait été écrit par un laïc explique plusieurs points qui autrement étaient étranges pour un Jésuite, comme le peu de promotion religieuse et la critique des missionnaires. On peut toutefois relever des traces de l'éditeur dans des précisions apportées au texte, précisions que l'auteur ne pouvait pas connaître, et par la censure de quelques éléments, remplacés par des phrases plus sibyllines.

Traduire le texte a soulevé quelques difficultés. D'abord, il a fallu plusieurs essais avant de trouver la bonne disposition, qui ne reprend pas les sections créées artificiellement par O'Callaghan à partir de simples manchettes de Jouvency, mais essaie de revenir le plus

possible à la disposition originale. Nous avons essayé de trouver les termes les plus adéquats pour illustrer au mieux la pensée de l'auteur français, tout en restant fidèle au texte latin. Parfois, des tournures de phrases ont dû être changées pour que la traduction soit grammaticalement correcte. Certaines phrases restent toutefois alambiquées : dans ces cas-là, souvent, c'est parce que la phrase latine l'est aussi.

À la suite de cette traduction, qu'en est-il finalement du regard que l'auteur pose sur l'Autre? Il ne traite pas les Amérindiens de « barbares » dans le sens de « cruel », ni ne les réduit à des bêtes sauvages, même si les Canadiens ont plusieurs défauts, notamment leurs croyances religieuses. Les chamans sont particulièrement critiqués à chacune de leurs apparitions : ils sont lâches, cupides et sans pouvoirs. L'auteur concède néanmoins plusieurs qualités aux autres « Sauvages », comme l'intelligence, la constance et le courage. On est loin d'un « Bon Sauvage » paré de toutes les qualités ou d'un « Mauvais Sauvage » plus animal qu'humain. Le texte ne se veut pas philosophique, mais descriptif. L'auteur du *De Regione* profite toutefois de l'exemple amérindien pour montrer du doigt plusieurs défauts des Européens, que ce soit leur cupidité ou leurs manières trop raffinées.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait une analyse exhaustive au sujet du « Sauvage » dans le *De regione*, mais nous espérons avoir contribué aux études sur la Nouvelle-France en ayant fait sa traduction en français et en apportant un nouvel éclairage sur le texte. De nouvelles études du texte maintenant mieux connu révéleront certainement d'autres informations importantes à propos de la Nouvelle-France au début de l'Habitation de Québec. Ce document de 1615 ou de 1616 est un témoin historique privilégié, puisque nous

avons somme toute fort peu de témoignages écrits de la vie des Amérindiens de la Vallée du Saint-Laurent lors des premiers contacts avec les Français.

## Bibliographie

### Corpus

Joseph de Jouvençy, *Historiæ Societatis Jesu pars quinta tomus posterior Ab anno Christi MDXCI ad MDCXVI*, Romæ, G. Plachi, 1710.

### Sources

Augustin et Alloys de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, Liège, L. Grandmont-Donders, 1853.

Carlos Sommervogel, Augustin de Backer, Auguste Carayon et Pierre Bliard, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus : nouvelle édition*, Bruxelles, Paris, Oscar Schepens, Alphonse Picard, 1893.

François Du Creux, *Historiæ Canadensis, seu Novæ-Franciæ libri decem, ad anum usque Christi MDCLVI*, Paris, Sebastien Cramoisy, 1664.

Jean Boudot, *Dictionarium universale latino-gallicum ex omnibus latinitatis autoribus summa diligentia collectum: cum variis multarum, quæ vulgo Synonymæ videntur, latinarum vocum differentiis ad usum sermi dombarum principis*, Rothomagi-Parisiis, Richardum Lallemand - Barbou - Aumont - Brocas, 1768.

Joseph de Jouvençy, *Christianis litterarum magistris de ratione discendi et docendi*, Paris, [s. n.], 1692.

Nicolas-Jean-Baptiste-Gaston Guibourt, *Histoire abrégée des drogues simples*, Paris, L. Colas, 1820.

Nicolas Petitpied, *Recueil de pièces touchant l'histoire de la Compagnie de Jésus, composée par le P. Joseph Jouvenci et supprimée par arrêt du Parlement de Paris le 24 mars 1713.*, Liège, [s. n.], 1713.

Paul Le Jeune, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, en l'année 1634 envoyée au R. Père provincial de la Compagnie de Jésus, en la province de France par le P. Paul le Jeune de la mesme compagnie, supérieur de la résidence de Kébec*, Paris, Sebastien Cramoisy, 1635.

Paul Le Jeune, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, en l'année 1637 envoyée au R. Père provincial de la Compagnie de Jésus, en la province de France par le P. Paul le Jeune de la mesme compagnie, supérieur de la résidence de Kébec*, Rouen, Jean le Boulenger, 1638.

Robert Estienne, *Dictionarium Latinogallicum*, Lutetia, Carolum Stephanum, 1552.

Tomaso-Maria Minorelli, *Examen des faussetez sur les cultes chinois avancées par le P. Joseph Jouvenci, dans l'Histoire de la Société de Jésus*, [s. l.], [s. n.], 1714.

## **Sources éditées**

Jean de Brébeuf, *Écrits en Huronie*, G. Thérien (éd.), Montréal, BQ, 1996.

Joseph de Jouvency, *De regione et moribus Canadensium seu Barbarorum Novæ Franciæ*, O'Callaghan (éd.), Albany, J. Munsellius, 1871.

Reuben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. 1, Cleveland, Burrows Bros. Co., 1897.

Sagard, Gabriel, *Le grand voyage du pays des Hurons*, R. Ouellet et J. Warwick (éd.), Québec, Bibliothèque québécoise, 2007.

Samuel de Champlain, *Premiers récits de voyage en Nouvelle-France 1603-1619*, M. d'Avignon (éd.), Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

## Études

Alet, Victor, « Un professeur d'autrefois: le P. de Jouvancy », dans *Études*, 5, 1872, p. 745-761 et 894-912.

Bangert, William V., *A History of the Society of Jesus*, St. Louis, Institute of Jesuit Sources, 1972.

Barbier, Frédéric, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2006.

Baschet, Jérôme, *La civilisation féodale : de l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 2006.

Benot, Yves, « Les Indiens sauvages ont éclairé l'Europe policée », dans J.-L. Chevalier, M. Colin, et A. Thomson (dir.), *Barbares & sauvages : images et reflets dans la culture occidentale : actes du colloque de Cæn, 26-27 février 1993*, Cæn, Presses Universitaires de Cæn, 1994, p. 27-38.

Bernat, Joël, « "Je est barbare", et notre inconsolable besoin de barbarie », dans J. Schillinger, et P. Alexandre (dir.), *Le barbare : images phobiques et réflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, Bern, P. Lang, 2008, p. 13-24.

Berthiaume, Pierre, « Les *Relations des jésuites* : nouvel avatar de la *Légende dorée* », dans G. Thérien (dir.), *Figures de l'Indien*, Montréal, Typo, 1995, p. 129-158.

Bujanda, Jesús Martínez de et Richter, Marcella, *Index librorum prohibitorum : 1600-1966*, Montréal, Médiaspaul, 2002.

CAMENA, « Historiæ Societatis Jesu », [http://www.uni-mannheim.de/mateo/camenahist/autoren/hsj\\_hist.html](http://www.uni-mannheim.de/mateo/camenahist/autoren/hsj_hist.html).

Campeau, Lucien, *Établissement à Québec (1616-1634)*, Rome - Québec, Monumenta Hist. Soc. Iesu - Presses de l'Université Laval, 1979.

Chalier-Visuvalingam, Élizabeth, « Littérature et altérité : penser l'autre », dans *Études Françaises*, 1, 1996, p. 133-160.

Chicago University of, « ARTFL Project - Académie française », <http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/PREMIERE/premiere.fr.html>.

Chicago University of, « ARTFL Project - Dictionarium latinogallicum », <http://artfl-project.uchicago.edu/content/dictionarium-latinogallicum>.

Contreras, Mariano Nava, « El De regione et moribus canadiensium del Padre Jouvency y los Escritos de la Nueva Francia », dans *Præsentia*, 12, 2011, <http://erevistas.saber.ula.ve/index.php/præsentia/article/view/3409>.

Cottier, Jean-François, « Écrits latins en Nouvelle-France (1608-1763) : premier état de la question », dans *Tangence*, 92, hiver 2010, p. 9-26.

Dainville, François de, et Compère, Marie-Madeleine, *L'éducation des Jésuites (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

Del Duca, Patrick, « L'homme sauvage dans la littérature médiévale », dans J. Schillinger, et P. Alexandre (dir.), *Le barbare : images phobiques et réflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, Bern, P. Lang, 2008, p. 67-82.

Delâge, Denys, *Le pays renversé Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal, Boréal express, 1991.



Demerson, Geneviève, « Langue ancienne et nouveau monde », dans E. Bury (dir.), *Tous vos gens a latin : le latin, langue savante, langue mondaine (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 295-308.

Deslandres, Dominique, « Primitivisme et mythes des origines dans la France des lumières 1680-1820 : Colloque tenu en Sorbonne les 24 et 25 mai 1988 », dans C. Grell, et C. Michel (dir.), *Mythes, critique et histoire ; 3*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1989, p. 87-99.

Deslandres, Dominique, *Croire et faire croire : les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1650)*, Paris, Fayard, 2003.

Dickason, Olive Patricia, *Le mythe du sauvage*, trad. de l'anglais par J. Des Chênes, Sillery-Québec, Septentrion, 1993.

Dumont, Jean-Paul, *La philosophie antique*, Paris, Presses universitaires de France, 1968.

Eco, Umberto, *Lector in fabula : La coopération interprétative dans les textes narratifs*, Paris, Grasset, 1985.

Ferland, Rémi, « La citation biblique comme procédé conatif dans les Relations du père Lejeune », dans R. Ouellet, et A. Beaulieu (dir.), *Rhétorique et conquête missionnaire : le jésuite Paul Lejeune*, Sillery-Québec, Septentrion, 1993, p. 25-39.

Furno, Martine, « De l'érudit au pédagogue : prosopographie des auteurs de dictionnaires latins, XVI-XVIII siècles », dans E. Bury (dir.), *Tous vos gens a latin : le latin, langue savante, langue mondaine (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 147-176.

Gallucci, John. A., « Latinity and Alterity in the Early Modern Period », dans Y.A. Haskell et J.F. Ruys (dir.), *Latinity and Alterity in the Early Modern Period*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2010, p. 259-272.

Grafton, Anthony, *What was History? : The Art of History in Early Modern Europe*, New York, Cambridge University Press, 2007.

Grente, Georges, *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard - Librairie générale française, 1995.

Guillermou, Alain, *Les Jésuites*, Paris, Presses universitaires de France, 1961.

Hamel, Amélie, « Les *Historiæ Canadensis* (1664) du père François Du Creux : enjeux et problèmes littéraires », dans *Tangence*, 92, hiver 2010, p. 67-82.

Havard, Gilles et Vidal, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2008.

Hodot, René, et Jouin, Patrick, « Barbares, barbarismes et barbarie dans le monde gréco-romain », dans J. Schillinger, et P. Alexandre (dir.), *Le barbare : images phobiques et réflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, Bern, P. Lang, 2008, p. 25-45.

Hoeber, K., « Joseph de Jouvancy », Robert Appleton Company,  
<http://www.newadvent.org/cathen/08527b.htm>.

Jauss, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1990.

Jouve, Odoric, *Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France, 1615-1645—1670-1849*, Montréal, Bellarmin, 1996.

Kennedy, John Hopkins, *Jesuit and Savage in New France*, Hamden, Archon Books, 1971.

Lafèche, Guy, « Histoire littéraire de la Nouvelle-France »,  
<http://singulier.info/nf/nfh.html>.

Lafèche, Guy, *Les saints martyrs canadiens*, Laval, Singulier, 1988.

Laflèche, Guy, *Bibliographie littéraire de la Nouvelle-France*, Laval-Québec, Singulier, 2000.

Laflèche, Guy, « Supplément de la bibliographie critique restrospective », Singulier, <http://singulier.info/nf/nfc.html>.

Laflèche, Guy, *Le missionnaire, l'apostat, le sorcier; relation de 1634 de Paul Lejeune*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

Laudin, Gérard, « L'intégration de la barbarie à la civilisation : brutes, barbares, sauvages, despotes et doctrinaires d'Iselin à Hölderlin », dans J. Schillinger, et P. Alexandre (dir.), *Le barbare : images phobiques et reflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, Bern, P. Lang, 2008, p. 179-200.

Le Bras, Yvon, « Les Relations de Paul Lejeune : aux frontières de l'historiographie », dans R. Ouellet, et A. Beaulieu (dir.), *Rhétorique et conquête missionnaire : le jésuite Paul Lejeune*, Sillery-Québec, Septentrion, 1993, p. 53-65.

Le Bras, Yvon, « L'Autre des *Relations* de Paul Le Jeune », dans G. Thérien (dir.), *Figures de l'Indien*, Montréal, Typo, 1995, p. 159-172.

Le Bras, Yvon, « Les *Relations* du père Jean de Brébeuf en Huronie: écriture missionnaire et ethnographie », dans G. Poirier, M.-C. Gomez-Géraud et F. Paré (dir.), *De l'Orient à la Huronie : du récit de pèlerinage au texte missionnaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 139-148.

Li, Shenwen, *Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Sainte-Foy - Paris, Presses de l'Université Laval - L'Harmattan, 2001.

Mercier-Faivre, Anne-Marie, « Le babil des barbares : la langue des sauvages au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans J.-L. Chevalier, M. Colin, et A. Thomson (dir.), *Barbares & sauvages : images et reflets dans la culture occidentale : actes du colloque de Cæn, 26-27 février 1993*, Cæn, Presses Universitaires de Cæn, 1994, p. 91-106.

Morissonneau, Christian, *Le rêve américain de Champlain*, Montréal, Hurtubise, 2009.

Motsch, Andreas, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Sillery, Septentrion, 2001.

Ndiaye, Emilia, « L'altérité du "barbare" germain : instrumentalisation rhétorique de *barbarus* chez César et Tacite », dans J. Schillinger, et P. Alexandre (dir.), *Le barbare : images phobiques et réflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, Bern, P. Lang, 2008, p. 47-66.

Paschoud, Adrien, *Le monde amérindien au miroir des Lettres édifiantes et curieuses*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008.

Pearson, T. G., « "Nous avons été fait un spectacle aux yeux du monde" : performance, texte et création des martyrs au Canada, 1642-1652 », dans G. Poirier, M.-C. Gomez-Géraud et F. Paré (dir.), *De l'Orient à la Huronie : du récit de pèlerinage au texte missionnaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 103-122.

Pelletier, Anne-Marie, « La référence animale dans *La Brève relation de la destruction des Indes* de Las Casas : du discours de l'infra-humanité à celui de l'humanité dévoyée », dans J.-L. Chevalier, M. Colin, et A. Thomson (dir.), *Barbares & sauvages : images et reflets dans la culture occidentale : actes du colloque de Cæn, 26-27 février 1993*, Cæn, Presses Universitaires de Cæn, 1994, p. 53-64.

Pinard, Paulette, « La participation dans les Collèges des Jésuites du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, d'après la "Ratio studiorum" et le "De Ratione discendi et docendi" du P. Jouvençy », dans *L'Information historique*, 41, 1979, p. 73-80.

Pouliot, Léon, *Étude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*, Montréal, Impr. du Messager, 1940.

Pralon-Julia, Dolorès et Compère, Marie-Madeleine, « Les exercices latins au collège de Louis-le-Grand vers 1720 », dans *Histoire de l'éducation*, 46, 1990, p. 5-51.

Reichler, Claude, « Littérature et anthropologie : De la représentation à l'interaction dans une Relation de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Homme*, 164, oct.-dec. 2002 p. 37-55

Schillinger, Jean et Alexandre, Philippe, « Introduction », dans J. Schillinger et P. Alexandre (dir.), *Le barbare : images phobiques et réflexions sur l'altérité dans la culture européenne*, Bern, P. Lang, 2008, p. 1-11.

Thériault, Michel, "Jésuites", *Historica-Dominion*,  
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/jesuites>.

Thérien, Gilles, « L'Indien du discours », dans G. Thérien (dir.), *Figures de l'Indien*, Montréal, Typo, 1995, p. 11-31.

Todorov, Tzvetan, *La conquête de l'Amérique : la question de l'autre*, Paris, Éditions du Seuil, 1982.

Todorov, Tzvetan, *Nous et les autres : la réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

Trigger, Bruce G., *Les Indiens, la fourrure et les blancs : Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, trad. de l'anglais par G. Khal, Montréal-Paris, Boréal-Seuil, 1990.

Trudel, Marcel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 2001.

Trudel, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2, *Le comptoir (1604-1627)*, Montréal, Fides, 1963.

Waquet, Françoise, *Le latin ou l'empire d'un signe : XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 1998.

Warwick, Jack, « L'Antiquité dans le cadre référentiel du "sauvage" : 1615-1642 », dans G. Thérien (dir.), *Figures de l'Indien*, Montréal, Typo, 1995, p. 110-128.

Westra, Haijo Jan, « Le témoignage oculaire et sa réécriture. Les premières descriptions du Canada par le jésuite Pierre Biard ». *À paraître dans Tangence*.

Westra, Haijo Jan, Nikolic, Milo et Mercer, Alison, « The Sources of the Earliest Latin Descriptions of Canada and First Nations by the Jesuits », dans *Fons Luminis*, 1, 2009, p. 61-81.